



PROFIL GENRE DU NIGER

Mars 2017

Cette étude a été réalisée dans le cadre de la collaboration entre le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), avec l'appui technique l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD).

EQUIPE DE REDACTION

ABONDO Olivier

FIONG à BITEGNI Jean Bosco

GAOH Mohamed

MIMCHE Honoré

REMERCIEMENTS

Le présent profil genre a été réalisé grâce à la collaboration entre Gouvernement nigérien, à travers le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, et la Coordination de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) pour le Niger, avec l'appui technique de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD). L'implication du Ministère de la Population et du Ministère de l'Action Humanitaire a été également importante pour la conduite de cette opération.

Ainsi, l'équipe de rédaction tient à remercier toutes ces institutions, ainsi que les autorités et les partenaires qui se sont impliqués dans le processus ayant conduit à la production de ce rapport d'études, pour les facilités et le soutien qu'ils leur ont apportés.

SOMMAIRE

EQUIPE DE REDACTION	ii
REMERCIEMENTS	iii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	x
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTE.....	xi
RESUME EXECUTIF	xv
INTRODUCTION GENERALE	1
I. Justification de l'étude	1
II. Objectifs de l'étude	2
III. Approche méthodologique	2
III.1. Domaines abordés.....	3
III.2. Collecte des données.....	3
III.2.1. Approche quantitative	3
III.2.2. Approche qualitative	3
IV. Limites de l'étude et difficultés rencontrées	4
V. Structuration du rapport	4
CHAPITRE I: CONTEXTE DE L'ETUDE	5
I. Situation géographique	5
Contexte socio-politique et sécuritaire	5
II. Cadre juridique et institutionnel de la promotion du genre.....	7
III.1. Cadre institutionnel de la promotion du genre.....	7
III.2. Cadre juridique relatif à la promotion du genre.....	9
III. Contexte démographique.....	13

V.1.	Données générales de population	14
V.2.	Urbanisation.....	15
V.3.	Contexte socio-culturel.....	16
CHAPITRE II :	GENRE ET POPULATION	17
I.	Genre et Structure de la Population	17
II.	Genre et mortalité.....	19
III.	Genre et Migration	21
IV.	Genre et perspectives démographique.....	22
CHAPITRE III :	GENRE ET EDUCATION	24
I.	Genre et éducation non formelle.....	24
I.1.	Socialisation familiale	24
II.	Genre et alphabétisation	26
III.	Genre et éducation formelle	28
III.1.	Préscolaire.....	28
III.2.	Primaire.....	30
III.3.	Secondaire.....	33
III.4.	Supérieur	38
III.5.	L'enseignement et formation professionnelle.....	38
IV.	Genre, travail des enfants et scolarisation.....	41
CHAPITRE IV :	GENRE ET SANTE	43
I.	Genre et insécurité alimentaire	43
II.	Genre et prévalence de l'anémie	44
III.	Genre et VIH/SIDA.....	45
III.1.	Prévalence du VIH /SIDA	45
III.2.	Pratique du test VIH/SIDA	46
IV.	Genre et Intervalle inter génésique.....	48
V.	Genre et mutuelles de santé.....	49

CHAPITRE V : GENRE ET ECONOMIE.....	51
I. Genre et vie de ménage.....	51
II. Genre et Emploi	52
III. Genre et accès aux moyens de production	57
III.1. Accès au crédit et à l'épargne	57
III.2. Accès à la terre.....	58
IV. Genre et milieu du travail.....	58
CHAPITRE IV : GENRE ET JUSTICE.....	61
I. Evolution par sexe du personnel judiciaire.....	61
II. Evolution de la proportion des magistrats selon le sexe	61
III. Evolution des greffiers entre 2010 et 2014	62
CHAPITRE VII : GENRE, ACCES A L'INFORMATION ET PARTICIPATION AU PROCESSUS DE PRISE DE DECISION	67
I. Prise de décision dans le ménage.....	67
II. Participation à la vie publique.....	71
II.1. Instances décisionnelles nationales	71
II.2. Instances décisionnelles régionale et locale	73
III. Genre et accès à l'information	74
III.1. Accès aux médias.....	74
III.2. Connaissance du VIH/SIDA.....	75
CHAPITRE VIII : GENRE ET PROTECTION.....	80
I. Genre et état civil.....	80
II. Genre, violence et insécurité	80
II.1. Mariage précoce ou Mariage forcé.....	80
II.2. Genre et infractions	84
II.3. Genre et mise au travail des enfants	84
II.4. Genre et accès à l'héritage.....	86

CHAPITRE IX: GENRE, ACCES A L'EAU, A L'HYGIENE ET A L' AssainissEmENT ...	87
I. Genre et accès à l'eau	87
I.1. Approvisionnement en eau des ménages.....	87
I.2. Temps consacré pour l'approvisionnement du ménage en eau	88
I.3. Traitement de l'eau à domicile	89
II. Genre, hygiène et assainissement.....	90
II.1. Type de toilette	90
II.2. Gestion des eaux usées du ménage.....	91
III.3. Gestion des ordures ménagères.....	92
III.4. Environnement immédiat.....	93
CONCLUSION GENERALE.....	95
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	102

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

Aqmi	Al-Qaïda au Magrehb islamique
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CESOC	Conseil Economique, Social et Culturel
CFDC	Centre de Formation en Développement Communautaire
CFPT	Centre de Formation Professionnelle et Technique
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
DPF	Direction de la Promotion de la Femme
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
.EDSN-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger
EFPT	Enseignement et la formation professionnelle
F	Femmes
H	Hommes
INS	Institut National de la Statistique
MEP/A/PLN	Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
MPFPE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
OIT	Organisation Internationale du Travail
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONPG	Observatoire National pour la promotion du Genre
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PF	Planning Familial
PIB	Produit Intérieur Brut
PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSEF	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RM	Rapport de masculinité
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TNF	Taux Net de Fréquentation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population du Niger par groupe d'âges spécifiques.....	17
Tableau 2 : Répartition de la population de Diffa par groupe d'âges spécifiques	18
Tableau 3 : Répartition de l'effectif de la population résidente du Niger et de Diffa par année de réalisation de RGPH selon le sexe	18
Tableau 4: Répartition de la population résidente par groupe d'âges spécifiques selon le sexe et le milieu de résidence.....	18
Tableau 5 : Répartition des ménages du Niger selon le sexe du Chef de Ménage	19
Tableau 6 : Répartition des quotients de mortalité en % par sexe et milieu de résidence	20
Tableau 7 : Données globales sur la migration.....	22
Tableau 8 : Typologie de ménage ordinaire selon le sexe du chef de ménage.....	52
Tableau 9 : Répartition de la population active occupée par situation d'activité principale et selon le sexe	54
Tableau 10 : Répartition de la proportion de la population active occupée par situation d'activité principale et selon le sexe.....	55
Tableau 11 : Répartition de la population des chômeurs du Niger en 2012 et du taux de chômage par région et selon le sexe	55
Tableau 12 : Répartition de la population active occupée du Niger en 2012 par situation dans l'emploi et selon le sexe	56
Tableau 13 : Composition par sexe de certaines fonctions administratives et électives (%) ..	74
Tableau 14: Répartition des femmes en union par âge selon l'âge exact d'entrée en première union	81
Tableau 15: Perception des Femmes sur les violences physiques subies par types et selon les zones	84
Tableau 16: Répartition des mineurs en conflit avec la loi par Tribunal de Grande instance, par sexe et par année judiciaire	84
Tableau 17 : Travail des enfants	85
Tableau 18: Situation familiale des enfants (en %)	86

LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTE

Carte : Division Géographique du Niger	5
Graphique 1 : Répartition de la population du Niger selon le sexe, 2012	14
Graphique 2 : Taux d'urbanisation par région	15
Graphique 3 : Répartition des quotients de mortalité (en ‰) par groupe d'âge	20
Graphique 4: Evolution de la pyramide des âges du Niger, de 2000 à 2030	22
Graphique 5: Pourcentage de la population enquêtée n'ayant jamais fréquenté une école par sexe selon la région	27
Graphique 6: Taux de réussite dans les centres d'alphabétisation par sexe selon la région	28
Graphique 7: Evolution de l'indice de parité filles garçons des élèves au préscolaire entre 2012 et 2016.....	28
Graphique 8: Taux net de fréquentation du préscolaire par sexe selon la région	29
Graphique 9: Evolution du Taux Brut d'Admission au primaire par sexe entre 2012 et 2016	30
Graphique 10: Distribution du Taux Brut d'Admission au primaire par sexe selon la région	31
Graphique 11: Répartition des Taux Bruts de fréquentation scolaire au primaire par sexe selon la région	31
Graphique 12: Répartition des Taux net d'abandon scolaire du primaire par sexe selon la région	32
Graphique 13: Taux d'achèvement dans les écoles primaires par sexe selon la région	33
Graphique 14: Répartition du taux net scolarisation du cycle secondaire par sexe selon la région	34
Graphique 15 : Taux de survie au secondaire 1 ^{er} cycle par région selon le sexe.....	35
Graphique 16 : Taux de survie au secondaire 2 nd cycle par région selon le sexe	36
Graphique 17: Taux d'achèvement au secondaire premier cycle par région selon le sexe	37
Graphique 18: Taux d'achèvement au secondaire premier cycle par région selon le sexe	37
Graphique 19: Répartition du taux net de fréquentation du supérieur par sexe selon les régions.....	38

Graphique 20: Répartition des Indices de parité Filles/Garçons dans les CFDC par secteur dans les régions	39
Graphique 21: Répartition des Indices de parité Filles/Garçons dans les CFDC par secteur et par régions.....	40
Graphique 22: Répartition des Indices de parité Filles/Garçons dans les lycées techniques par région	40
Graphique 23: Pourcentage des enfants de 5 à 14 ans qui travaillent et qui fréquentent l'école	41
Graphique 24: Classification du niveau d'insécurité alimentaire de la population enquêtée selon le sexe du Chef de ménage	43
Graphique 25: Classification du niveau d'insécurité alimentaire de la population enquêtée selon la région	44
Graphique 26: Prévalence de l'anémie par sexe selon la région	45
Graphique 27 : Répartition de la prévalence du VIH/SIDA par sexe selon la région (15-49 ans).....	46
Graphique 28: Pourcentage de la population enquêtée n'ayant jamais fait un test de VIH/SIDA par sexe selon la région	47
Graphique 29 : Pourcentage de la population (15-24 ans) enquêtée ayant fait un test VIH/SIDA et ayant reçu les résultats au cours des 12 derniers mois	47
Graphique 30: Pourcentage de la population enquêtée sachant où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA par sexe selon la région	48
Graphique 31: Nombre de mois écoulés depuis la naissance précédente	49
Graphique 32: Répartition de la population n'ayant souscrit à aucune assurance médicale par sexe selon la région.....	50
Graphique 33 : Répartition du taux d'occupation des population de 15-64 ans par région et selon le sexe	53
Graphique 34: Répartition de la proportion de la population active occupée par branches d'activité (en %) par sexe	57
Graphique 35: Répartition selon le sexe de la non possession d'au moins une parcelle de terres (en %).....	58
Graphique 36: Répartition du taux d'activité par région selon le genre	59
Graphique 37: Répartition du taux de chômage par région selon le genre	59

Graphique 38: Répartition du pourcentage des actifs occupés des population (15-64 ans) par milieu de résidence selon le sexe	60
Graphique 39: Répartition des magistrats selon le sexe	62
Graphique 40 : Evolution des greffiers par sexe.....	62
Graphique 41 : Répartition des greffiers par corps et par sexe.....	63
Graphique 42: Evolution de l'effectif des greffiers par fonction et par sexe.....	64
Graphique 43 : Répartition des huissiers de justice par sexe (%).....	65
Graphique 44 : Répartition des avocats par sexe (%).....	65
Graphique 45 : Répartition des notaires par sexe (%)	66
Graphique 46 : Répartition des auditeurs de justice formés	66
Graphique 47: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage concernant les soins de santé de la femme (en %).....	67
Graphique 48: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage s'agissant des soins de santé de l'homme (en %)	68
Graphique 49: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage des achats importants (%).....	69
Graphique 50: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage de la visite à la famille ou au deux parents (%)	69
Graphique 51: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage de l'utilisation des gains de la femme (%)	70
Graphique 52: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage de l'utilisation des revenus de l'homme (%).....	71
Graphique 53 : Composition de l'assemblée nationale selon le sexe (%)	72
Graphique 54 : Composition du gouvernement par sexe (%).....	73
Graphique 55 : Occupation du poste de SG de ministères selon le sexe (%)	73
Graphique 56: Répartition du taux d'exposition à la radio des messages de planing familiale par région selon le sexe (en %)	74
Graphique 57 : Répartition du taux d'exposition à la télévision des messages sur la planification familiale par région selon le sexe (en %).....	75
Graphique 58: Pourcentage de la population enquêtée ayant entendu parler du VIH/SIDA par sexe selon la région	76

Graphique 59: Pourcentage de la population enquêtée ayant une connaissance approfondie du VIH/SIDA par sexe selon la région	77
Graphique 60: Pourcentage des adultes enquêtés (18-49 ans) favorables à l'enseignement de l'utilisation du condom comme moyen de prévention SIDA aux jeunes par sexe selon la région	77
Graphique 61: Pourcentage de la population enquêtée ayant entendu parler de l'excision par sexe selon la région.....	78
Graphique 62: Pourcentage de la population enquêtée ayant entendu parlé de l'excision et qui pensent que la pratique doit continuer par sexe selon la région	79
Graphique 63: Répartition des naissances enregistrées à l'état civil des enfants de moins de 5 ans (en %)	80
Graphique 64 : Répartition des mariés selon l'âge et le sexe (%)	81
Graphique 65 : Répartition des femmes en union polygame selon l'âge (%)	82
Graphique 66: Répartition des femmes en unions polygames selon le niveau d'instruction (%)	83
Graphique 67: Répartition de la population enquêtée selon le type de source d'approvisionnement en eau et selon le sexe du chef de ménage par région	88
Graphique 68: Répartition du temps pour approvisionner en eau le ménage par région selon le sexe du chef de ménage	89
Graphique 69: Traitement de l'eau à domicile par région selon le sexe du chef de ménage...	90
Graphique 70: Répartition du Type de toilette utilisée par région selon le sexe du chef de ménage	91
Graphique 71: Mode d'évacuation des eaux usées du ménage par région selon le sexe du chef de ménage	92
Graphique 72: Evacuation des ordures ménagères par région selon le sexe du chef de ménage	93
Graphique 73: Situation de l'environnement immédiat par région selon le sexe du chef de ménage	94

RESUME EXECUTIF

Dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des femmes, notamment sur le plan économique, social et culturel, le Gouvernement Nigérien s'est engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), à réduire les inégalités de genre d'abord dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et récemment avec l'adoption des Objectifs de Développement Durables (ODD). Cependant les actions menées jusque-là font face à de nombreux obstacles qui ont pour résultante, l'augmentation des disparités entre hommes et femmes. Il s'agit entre autres de l'avènement du « Boko Haram » qui est venu renforcer la vulnérabilité et la victimisation des jeunes filles et femmes, les croyances religieuses et traditionnelles, l'ignorance des femmes et hommes, ... C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Niger, en partenariat avec ONU Femmes, a entrepris la réalisation d'une étude sur le profil genre national et régional (Diffa), afin d'orienter les actions de développement au Niger en général et d'appuyer les acteurs humanitaires dans la région du DIFFA en particulier.

L'approche méthodologique adoptée utilise les outils d'analyse tirés principalement des techniques d'évaluations quantitatives ou semi quantitatives, qualitatives et le cadre d'analyse des approches droits humain, genre et groupes vulnérables. L'approche quantitative s'appuie sur une exploitation et une analyse des données d'enquête d'envergure nationale qui ont été réalisées au Niger. Il s'agit notamment de l'EDSN-MICS IV 2012 et du RGPH 2012. Le volet qualitatif a essentiellement été constitué de la revue documentaire et des entretiens individuels. Les thématiques retenues pour cette analyse sont aussi variées et recouvre les domaines suivants : la population, l'économie, la pauvreté, la justice, l'emploi, la protection sociale, l'éducation, la santé, l'accès à l'information, le droit à la participation, l'accès à l'eau et assainissement, la protection.

La population nigérienne est estimée à 17 138 707 habitants, dont 50,3% de femmes et 49,7% d'hommes (4ème RGPH, 2012). La structure de la population montre que ce sont les hommes qui sont les plus nombreux dans la tranche d'âge 0-14 ans (soit 50,9% contre 49,1% des femmes) ; tandis qu'un peu plus de la moitié de la population d'au moins 15 est constituée des femmes. Dans le cas précis de la région de Diffa, la population totale est estimée à 593 821, avec près de 51,2% d'hommes et 48,8% de femmes. Exception de la tranche d'âge de 15-24 ans où la proportion de femmes est plus élevée, la population masculine l'est dans tous les autres groupes d'âges.

Dans le domaine de l'éducation au Niger, le système éducatif conventionnel présente de nombreuses barrières qui entravent l'accès et la rétention à l'école. Dans le préscolaire, les filles et garçons ont pratiquement les mêmes chances d'y accéder quel que soit l'âge. Mais en se focalisant uniquement sur la tranche d'âge conventionnelle du préscolaire, à savoir 3-5 ans, il ressort que les garçons (1,8%) préscolarisés sont légèrement supérieurs aux filles inscrites (1,4%). Dans le primaire, le taux de couverture demeure le plus élevé parmi tous les autres sous-systèmes. En effet, le TBS du primaire est de 76,2% dont 82,1% chez les garçons

et 70,2% chez les filles. Contrairement à la tendance générale, il s'avère qu'à Diffa, les filles (63,4%) sont un peu plus scolarisées que les garçons (61,3). L'enseignement secondaire au Niger se caractérise par un faible accès à l'école (seulement 19,6% des enfants de 6-14 ans) et de fortes disparités entre les garçons et les filles. L'écart enregistré entre les filles et les garçons de 6-14 ans est de 4,4 points avec une supériorité numérique des garçons. S'agissant du maintien dans le secondaire, il ressort que ce sont les garçons qui se maintiennent un peu plus dans le circuit scolaire que les filles de la même cohorte d'inscrits. Toutefois, on constate que les écarts observés sont plus élevés dans le 2nd cycle du secondaire (soit 4 points) que dans le 1^{er} cycle du secondaire (soit 0,4 points). Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, puis de la formation professionnelle et technique, le problème de couverture reste un enjeu majeur au Niger. Dans la tranche d'âge 19-25 ans, près de 1,8 % des hommes sont inscrits au supérieur contre 0,9% des femmes. L'absence de solutions durables et adaptées au contexte local a renforcé la féminisation de la déscolarisation et l'augmentation des écarts dans la scolarisation des filles et garçons. La propension des femmes analphabètes reste très élevée par rapport celle des hommes (soit 75,5% contre 67,8%). Les femmes (45,7%) sont moins nombreuses que les hommes à réussir aux examens de fin de formation dans les centres d'alphabétisation (60,3%). En outre, l'étude montre qu'au regard de l'éducation traditionnelle qui constitue le socle de la socialisation, le processus de socialisation repose sur la reproduction des stéréotypes sexistes qui tendent à discriminer les femmes dans différentes sphères de la vie sociale et leur participation à la vie publique nationale.

Dans le domaine sanitaire, il ressort que les populations résidant dans les ménages dirigés par les femmes (63,2%), sont plus nombreuses à être en situation d'insécurité alimentaire par rapport à celles qui se trouvent dans les ménages dirigés par les hommes (47,2%). Les populations en état d'insécurité alimentaire sévère et se trouvant dans les ménages dirigés par les hommes, sont moins nombreuses que celles en état d'insécurité alimentaire sévère et se trouvant dans les ménages dirigés par les femmes (soit 2,4% contre 3,4%). L'analyse de la prévalence de l'anémie montre que ce sont les femmes (32,7%) qui sont les plus atteintes d'anémie par rapport aux hommes (26,2%). Parmi les régions du Niger, c'est à d'Agadez que l'écart entre les hommes et femmes est le plus élevé (soit de 33,4 points) et c'est à Diffa qu'on a le plus faible écart (soit de 6,4 points). Il ressort aussi de l'étude que la majorité des nigériens (84,1%) n'ont jamais fait de test de VIH/SIDA. Cette proportion est plus élevée chez les hommes (92,2%) que chez les femmes (76,0%). Parmi les jeunes de 15-24 ans qui ont fait le test, seulement 5,2% d'entre eux ont récupéré leur résultat au cours des 12 derniers mois avec un peu plus de filles (7,6%) que de garçons (2,7%). L'analyse de l'intervalle intergénéral montre que la moitié de naissances enregistrées depuis la naissance précédente, s'est faite sur une durée moyenne de deux et demi (soit 30,9 mois). En outre, bien que l'accès aux mutuelles de santé soit embryonnaire, ce sont les femmes (2,1%) qui sont plus nombreuses à avoir souscrit pour une assurance maladie par rapport aux hommes (2,0%).

Dans le domaine de l'économie, il ressort que, le taux d'occupation au sein de la population nigérienne est de 57,3%, dont 80,1% chez les hommes et 36% chez les femmes. A Diffa, il est évalué à 84,1% pour les hommes contre 39,6% pour les femmes. La population étant majoritairement rurale, le secteur économique qui absorbe majoritairement la population

active est le secteur primaire. La composition de la population active de ce secteur primaire montre des écarts entre hommes et femmes dans divers domaines : agriculture (69,3% d'hommes contre 30,7% de femmes) ; élevage, pêche et chasse (76,5% d'hommes contre 23,5% de femmes). En outre, le taux de chômage du Niger est estimé à 8,9% en 2012, dont 9,2% chez les hommes contre 8,1% chez les femmes. Du fait la précarité, un peu plus d'une femme sur trois (36,2%) possède au moins une parcelle de terrain en 2012, contre plus de la moitié (55,3%) des hommes.

Dans le domaine de la justice, des disparités importantes sont observées au sein du personnel judiciaire, quelle que soit la catégorie du personnel considérée. Chez les magistrats, une personne sur dix est une femme. En 2012, les hommes représentaient 55,8% des greffiers contre 44,2% de femmes. Le pourcentage des huissiers de justice femmes se trouve entre 5,9% et 11,25% sur la période 2010-2014 ; tandis que celui des huissiers de justice hommes varie entre 88,75% et 94,05% à sur la même période.

S'agissant de la prise de décision dans le ménage, les hommes sont majoritaires (78,6%) à prendre la décision finale concernant les soins de santé de la femme par rapport aux femmes (21,4%). L'étude révèle également que la majorité des Nigériens partage le point de vue selon lequel, la prise de décision relative à l'utilisation de la contraception moderne en vue d'espacer les naissances doit se faire de façon consensuelle entre les conjoints. Par ailleurs, c'est majoritairement à la femme (85,8%) par rapport à son conjoint (6,8%) que revient la décision finale sur l'utilisation de ses revenus. Cependant, la proportion d'hommes (60%) qui s'intéressent aux revenus de la femme est plus élevée à Diffa. S'agissant de la participation dans les sphères de décision, malgré l'adoption d'une loi sur les quotas aux postes électifs, les femmes sont encore très faibles comparativement aux hommes. L'Assemblée nationale est composée de 15,8% de femmes et de 84,2% d'hommes. Au gouvernement, 19,0% des membres sont composés de femmes. Parmi les secrétaires généraux de ministères on retrouve 7,2% de femmes. Les postes électifs ne sont pas en reste, puisque la représentativité des femmes est de 3,0% parmi les maires, de 13,8% parmi les conseillers régionaux, de 15,9% parmi les conseillers municipaux et d'arrondissement, et enfin de 16,3% parmi les conseillers des villes. Parlant de l'accès à l'information, il ressort que les femmes sont moins exposées que les hommes aux messages de planning familial véhiculés par la radio (soit 44,7% contre 58,8%) et par la télé (soit 17,5% contre 13,0%). En outre, il s'est avéré, sur le plan national et dans les différentes régions du pays, que les femmes adultes n'encouragent pas beaucoup l'enseignement de l'utilisation de condom aux jeunes par rapport aux hommes. C'est à Diffa qu'on observe le plus grand écart entre les adultes hommes et ceux femmes, favorables à l'utilisation de condom aux jeunes (33,6 points).

Dans le domaine de la protection, l'étude montre que l'enregistrement des naissances à l'état civil reste assez faible au Niger (soit près de 63%). D'après l'EDSN-MICS de 2012, filles (62,3%) enregistrées à l'état civil à la naissance sont moins nombreuses que les garçons (65,4%). D'après l'ENISED-2015, les naissances sont plus déclarées lorsque le chef de ménage est de sexe féminin (61,5% contre 57,3%). S'agissant des mariages précoces, il ressort que 63,7% des femmes sont déjà mariées avant l'âge de 20 ans contre seulement 7,3% chez les hommes. D'après l'ENISED 2015, les régions de Diffa, Zinder et Tahoua sont celles

où l'entrée en union est plus précoce, puisque la moitié des femmes en union, âgées de 20-49 ans dans ces régions respectivement, l'a été avant 16 ans.

En matière d'accès à l'eau, l'étude montre qu'au Niger, près de 31,1% des ménages dirigés par les hommes s'approvisionnent en eau dans les sources non améliorées ; tandis que ceux des ménages dirigés par les femmes qui s'approvisionnent en eau dans les sources non améliorées est de 28,6%. Soit un écart de près de 2,5 points. C'est dans les régions de Diffa (10,6 points) et de Maradi (8,9 points) qu'on enregistre les plus grands écarts. En outre, l'analyse du temps consacré à l'approvisionnement du ménage en eau montre que c'est dans les ménages dirigés par les femmes qu'on retrouve les personnes (43,4%) consacrent plus de 30 mn pour approvisionner leur ménage en eau par rapport celles qui se trouvent dans les ménages dirigés par les hommes (44,4%).

En matière d'assainissement, la majorité des ménages utilisent des toilettes non améliorées (71,9%). C'est principalement la brousse ou la nature qui est utilisée pour l'élimination des excréments humains. Les écarts existant dans l'utilisation des toilette non améliorées entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes oscillent autour de 2 points. S'agissant de la gestion des eaux usées dans le ménage, il ressort qu'au Niger, près de 95,1% des ménages dirigés par les hommes versent leurs eaux usées dans des canaux fermés ou dans la nature, contre 94,5% des ménages dirigés par les femmes. Pour ce qui est du mode d'évacuation des ordures ménagères, on constate que c'est dans les ménages dirigés par les hommes (84,5%) qu'on déverse le plus les ordures ménagères dure dans les ruelles et dans la nature par rapport à ce qui est fait dans les ménages dirigés par les femmes (80,9%).

Au regard de cette situation de vulnérabilité dans laquelle se retrouve majoritairement les femmes et les filles, les recommandations suivantes peuvent être faites :

❖ A l'endroit du Gouvernement :

- Améliorer le cadre législatif afin de mieux prévenir et réprimer les violences basées sur le genre ;
- Mettre en application des textes permettant à la femme d'avoir accès au foncier ;
- Renforcer le plaidoyer pour l'institutionnalisation du code de la famille
- Tenir compte de l'aspect genre dans les recrutements des personnels de la justice ;
- Rehausser l'âge de mariage de 15 à 18 ans pour les filles ;
- Mettre en pratique des lois sur les quotas aux postes électifs ;
- Doter l'Observatoire National du Genre non seulement d'une autonomie financière et juridique, mais aussi de moyens d'action efficace en vue de rendre redevable les institutions gouvernementales et non gouvernementales en matière d'intégration du genre ;
- Prendre des mesures pour l'accroissement de la participation des femmes dans l'administration publique en particulier à des niveaux de décision élevées ;
- Renforcer les activités en faveur de la scolarisation de la fille à travers des mesures incitatives et mettre en place une forme de discrimination positive en faveur des

filles ;

- Améliorer la qualité de l'éducation et de l'environnement scolaire pour stimuler la demande et impulser une dynamique de changement de comportements au sein de la communauté sur la scolarisation des filles ;
- Renforcer le plaidoyer et la mobilisation sociale en faveur de l'éducation et adapter le contenu des enseignements pour mieux inciter les communautés à recourir à l'école pour l'éducation de leurs enfants ;
- Promouvoir l'alphabétisation des adultes pour améliorer l'offre et le maintien des enfants à l'école ;
- Renforcer l'accessibilité des adolescentes aux services socio-sanitaires adaptés et aux structures éducatives (éducation formelle, formation professionnelle et alphabétisation);
- Renforcer des activités en faveur de la promotion de l'état civil notamment en mettant en place un système d'enregistrement automatique des naissances dès l'accouchement ;
- Créer des espaces dans les structures existantes (hôpitaux, maternités, centres de santé...) pour prendre en charge les filles victimes d'abus et de violences;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes visant à réduire la pauvreté des femmes et à faciliter leur accès au marché du travail.

❖ **A l'endroit des partenaires techniques et financiers**

- Renforcer la prise en compte de l'approche genre dans le montage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement ;
- Faire la promotion de micro-projets communautaires sensibles au genre et prenant en compte les besoins spécifiques des femmes entrepreneures ;
- Renforcer l'appui au développement de filières de production où sont impliquées généralement les femmes (production vivrières, etc...)
- Renforcer l'appui aux initiatives des microcrédits profitant aux femmes.

❖ **A l'endroit des ONG et de la société civile**

- Renforcer les actions d'information, de sensibilisation et de formation sur les droits des femmes ;
- Renforcer le plaidoyer et de lobbying sur la prise en compte du genre dans les politiques publiques.

INTRODUCTION GENERALE

I. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

En ratifiant un certain nombre de conventions et résolutions internationales dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des femmes, notamment avec la Convention sur les droits politiques de la femme et la Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), le Niger s'est engagé à réduire les inégalités hommes-femmes du Niger. Ceci peut se justifier au regard du poids démographique (51% de l'ensemble de la population) et de l'importance de la femme dans le processus de développement du pays. Par ailleurs, le Niger se caractérise par une forte croissance démographique, soutenue par une fécondité qui est l'une des plus élevées au monde (soit près de 7,1 enfants par femme).

Les inégalités de genres observées au Niger sont suffisamment perceptibles. En effet, moins de 15 % des femmes savent lire et écrire contre 42 % d'hommes. L'accès à l'école n'est pas universel puisque 35 % des filles n'ont pas accès à l'école contre environ 28 % des garçons. Près d'un quart des filles de 15 à 19 ans sont mariées avant 15 ans, contre 0,1 % des garçons de ce même groupe d'âge. Les grossesses précoces et rapprochées sont très récurrentes.

En plus, l'avènement du « Boko Haram » est venu renforcer la vulnérabilité et la victimisation des jeunes filles et femmes, les privant ainsi de leurs droits et de leur pleine émancipation. Dans ce contexte, la réalisation des droits des femmes et des jeunes filles apparaît comme un impératif au regard des défis majeurs auxquels le pays reste confronté.

A ce titre, le Gouvernement Nigérien, en appui avec ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a engagé des réformes visant à réduire les inégalités de genre d'abord dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et récemment avec l'adoption des Objectifs de Développement Durables (ODD). En particulier, entre 2006 et 2012, les données des enquêtes démographiques et de santé (EDSN 2006, EDS/MICS 2012) indiquent que la mortalité infantile a diminué de 79 à 51 pour 1000 pour les enfants de moins d'un an et de 198 à 127 pour 1000 pour les moins de 5 ans. Pendant cette même période, le taux de déclaration des enfants de moins de 5 ans à l'état civil dans les délais a augmenté de 32% à 64%. Une augmentation du taux brut de scolarisation à l'école primaire a également été enregistrée, avec en 2011-2012, 88% des garçons et 71% des filles de 6 à 11 ans scolarisés (Ministère de l'éducation, Annuaire statistique 2011-2012).

Toutefois, ces efforts demeurent encore moins porteurs et les violences faites aux femmes et filles sont de plus en plus répandues; ceci est la conséquence d'un silence entretenu et du mythe qui entoure l'égalité des sexes. La connaissance des violences faites aux femmes et filles est également très limitée, eu égard à la persistance de tabous qui les sous-tendent.

Une meilleure prise en compte de l'approche genre exige des données désagrégées par sexe, âge, afin de ressortir les différentes inégalités non perceptibles facilement. Or de telles

données et analyses produites à partir des données empiriques manquent cruellement au Niger en général et dans la région de Diffa en particulier où la situation humanitaire reste préoccupante. D'où l'impression que les actions entreprises pour promouvoir le développement social et celles entreprises dans le cadre des actions humanitaires restent toujours insensibles au genre. De même, les rapports produits pour le suivi des avancées par rapports aux différents objectifs de développement ne rendent toujours pas suffisamment compte des disparités de genre. C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Niger en partenariat avec ONU Femmes, grâce au financement du gouvernement japonais, a entrepris la réalisation d'une étude sur le profil genre national et régional (Diffa), afin d'orienter les actions de développement au Niger en général et d'appuyer les acteurs humanitaires dans la région du DIFFA en particulier.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

La présente étude sur la Profil National Genre au Niger vise principalement à mettre à la disposition des acteurs humanitaires des données désagrégées par sexe et âge afin de les aider à développer des actions de développement ainsi que le plan et la réponse humanitaire de plus en plus sensibles à l'approche genre au Niger.

De manière spécifique, l'étude vise à :

- développer le profil genre du Niger ;
- développer le profil genre de la région de Diffa en tenant compte de la nature humanitaire de la région à cause des attaques terroristes et d'autres catastrophes humaines et naturelles ;
- mettre à la disposition du gouvernement et des partenaires au développement, notamment le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (pour ce qui est du profil genre national) et du Ministère de l'action humanitaire et la gestion des catastrophes (en ce qui concerne le profil genre de la région de Diffa).

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique adoptée utilise les outils d'analyse tirés de techniques d'évaluations quantitatives ou semi quantitatives, qualitatives et le cadre d'analyse des approches droits humain, genre et groupes vulnérables. Le traitement des données accorde un intérêt majeur à l'analyse genre pour identifier les domaines où la discrimination entre les sexes existe et/ou persiste. Conçue dans une perspective participative, l'étude sur le profil National Genre du Niger a été menée avec l'implication du Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, qui a assuré la coordination de cette étude, et plusieurs autres organisations qui jouent un rôle clé dans l'amélioration des conditions de vie de la population et surtout des femmes : entités gouvernementales, Organisations Non Gouvernementale (ONG), Organisation de la Société Civile (OSC) et les partenaires techniques et financiers (PTF). Elle implique également les bénéficiaires (les groupes cibles) des initiatives de développement dont les parents et les enfants afin de prendre en compte leurs perspectives sur leur propre condition/situation.

III.1. Domaines abordés

Les domaines abordés dans le cadre de cette étude sont aussi variés que : la population, l'économie, la pauvreté, la justice, l'emploi, la protection sociale, l'éducation, la santé, l'accès à l'information, le droit à la participation, l'accès à l'eau et assainissement, la protection.

III.2. Collecte des données

La méthodologie utilisée pour mener cette analyse combine à la fois des méthodes qualitatives et quantitatives.

III.2.1. Approche quantitative

L'approche quantitative s'appuie sur une exploitation et une analyse des données d'enquête d'envergure nationale qui ont été réalisées au Niger. Il s'agit notamment de l'EDSN-MICS IV 2012 et du RGPH 2012. Les données portent sur les aspects sociaux, culturels et économiques des problématiques liés aux domaines retenus pour l'analyse notamment ceux touchant à la réalisation des droits dans les domaines de la population, de la protection sociale, de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, de l'accès à l'information, de la participation, de l'économie, de la pauvreté, de l'emploi, etc. Les données statistiques ainsi compilées permettent de faire l'état de lieu de la réalisation de droits dans ces domaines, c'est-à-dire une description synthétique de la réalisation des droits des hommes et des femmes, en fonction des tranches d'âges pour lesquelles les données sont disponibles. Cette analyse s'appuie donc sur des données désagrégées par sexe pour soulever les défis correspondant, ainsi que les faiblesses des réponses apportées pour adresser les principaux problèmes identifiés. Il s'agira donc d'une exploitation des données secondaires collectées par l'Institut National de la Statistique (INS). A cela, il faut ajouter les annuaires statistiques de certains ministères, notamment du ministère de la justice, du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

III.2.2. Approche qualitative

Le volet qualitatif a essentiellement été constitué de la revue documentaire et des entretiens individuels.

□ La revue documentaire

Les analyses statistiques sont complétées par la revue documentaire. En effet, les rapports d'études et les évaluations ont été exploités. Il a été question d'exploiter les différents documents pertinents sur les problématiques identifiées, notamment les documents de politiques et stratégies, les lois et textes, les rapports d'études, les évaluations, les rapports issus de l'exécution des plans de travail annuels des programmes sectoriels, et les résultats des revues annuelles précédentes, les études sur les lois et règlements, d'autres rapports d'enquêtes statistiques disponibles éventuellement, les rapports de suivi de la CDE et de la CEDEF ainsi que le rapport de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH).

□ Les entretiens individuels

Des entretiens individuels ont été menés avec les acteurs clés de différents secteurs concernés par les thématiques retenues (éducation, santé, eau, hygiène, assainissement, économie,

population...) tant au niveau de Niamey qu'au niveau de Diffa. Il s'agit notamment des enseignants, personnel de santé, les travailleurs sociaux, des magistrats, des forces de sécurité et défense, des chefs religieux, des chefs traditionnels, les élus locaux, des media, des responsables de la société civile, des Directeurs généraux et des Directeurs de différentes administrations concernées ainsi que des points focaux des cellules genre des différents ministères.

IV. LIMITES de l'étude et difficultés rencontrées

En effet, la réalisation d'une telle étude est fortement tributaire de la disponibilité des données dans tous les domaines devant être couverts, puisque, rappelons-le, les préoccupations du genre sont transversales. Cependant, outre la désagrégation de certaines données, il n'a pas toujours été possible de renseigner tous les domaines souhaités et d'obtenir les indicateurs souhaités. Les analyses proposées ne s'appuient donc que sur les données disponibles. Ce qui peut poser des problèmes de leur actualité, particulièrement pour certains domaines comme l'éducation, la justice, la participation à la prise de décision et la protection sociale.

Par ailleurs, l'écueil que présentent les enquêtes par sondage comme celles dont les données ont été utilisées, c'est qu'elles n'approfondissent que le domaine principal de l'étude considérée et par conséquent pour certaines thématiques, il n'est pas toujours pertinent d'aborder les données sous l'angle de la désagrégation par sexe à partir du ménage ou du chef de ménage. Dès lors, l'indisponibilité des données dans certains domaines, amène très souvent à faire des analyses à partir des données qualitatives et documentaires.

V. STRUCTURATION DU RAPPORT

Ce rapport comporte neuf chapitres: (1) Contexte de l'étude ; (2) Genre et population ; (3) Genre et éducation ; (4) Genre et santé ; (5) Genre et économie ; (6) Genre et justice ; (7) Genre, accès à l'information et participation au processus de prise de décision ; (8) Genre et protection sociale ; (9) Genre, eau, hygiène et assainissement.

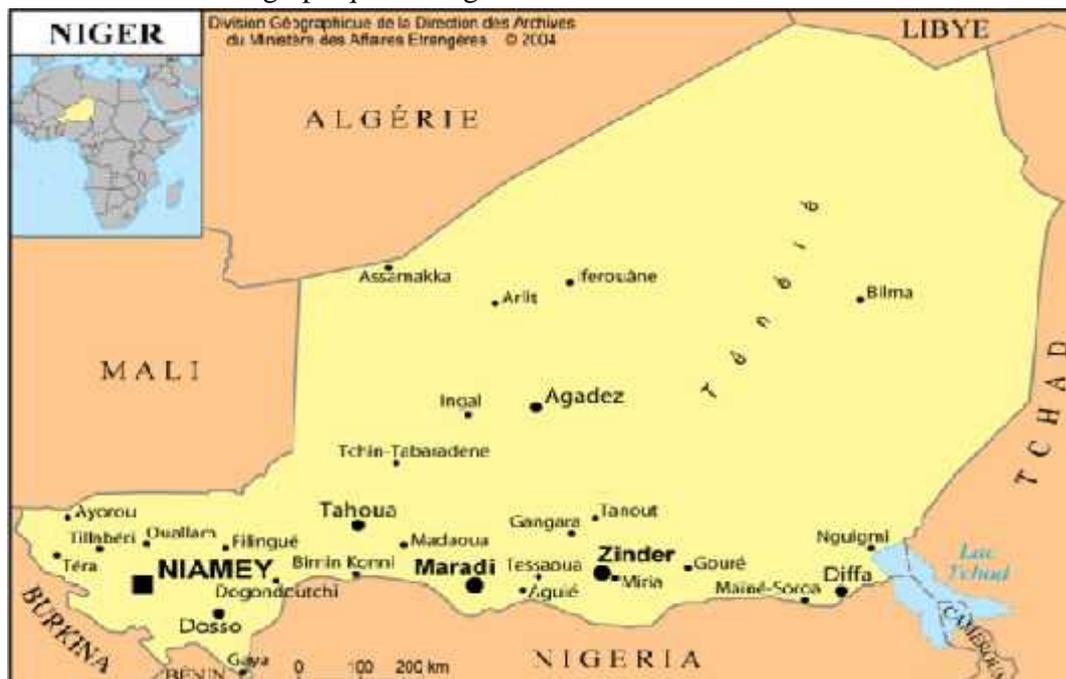
CHAPITRE I: CONTEXTE DE L'ETUDE

Ce chapitre présente le contexte de l'étude avec un accent sur la situation géographique, le contexte socio-politique et sécuritaire, le contexte macroéconomique, le contexte démographique, le contexte politico-institutionnel et le contexte socioculturel du Niger.

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Avec une superficie de 1 267 000 km², le Niger est un pays continental situé au cœur de l'Afrique. Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Nigeria et le Bénin, à l'Ouest par le Burkina Faso et au Nord-Ouest par le Mali. Sur le plan administratif, le Niger est composé de huit (8) régions, à savoir Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder et Niamey. Il est un pays sahélien à prédominance rurale. Les modes d'occupation de l'espace résultent en partie de l'influence du désert dans la partie nord du pays. La majorité de la population est de ce fait installée dans la dorsale sud, frontalière avec le Nigéria, une situation qui peut jouer sur les inégalités observées entre les sexes dans certaines régions et dans certains domaines spécifiques.

Carte : Division Géographique du Niger



Source : le Niger en Chiffre 2016 (INS, 2016)

CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE ET SECURITAIRE

Ayant accédé à l'indépendance en 1960 comme la majorité de pays d'Afrique subsaharienne, le Niger a connu en près de cinquante ans, près d'une dizaine de présidents ; situation souvent révélatrice d'une alternance politique difficile, à cause des coups d'État. Ce contexte sociopolitique a certainement joué en défaveur de la mise en place et de la consolidation d'instruments juridiques et institutionnels favorables à la promotion du genre. En effet, la

stabilité politique observée depuis l'aube des années 2000, accompagnée d'avancées démocratiques a eu des conséquences sur la promotion de politiques prenant en compte les aspects liés au genre dans le pays.

Trois pouvoirs concourent à la gestion de l'Etat. Il s'agit du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire.

- **Du pouvoir exécutif** : le Président de la République est le garant de l'indépendance nationale, de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire, du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux. Il assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la continuité de l'Etat. Le Gouvernement est dirigé et animé par un Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui coordonne l'action gouvernementale.
- **Du pouvoir législatif** : Le pouvoir législatif est exercé par une chambre unique dénommée Assemblée Nationale dont les membres portent le titre de députés. L'Assemblée Nationale vote les lois et contrôle l'action du Gouvernement.
- **Du pouvoir judiciaire** : Au Niger, le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Il est exercé par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les cours et tribunaux.

Par ailleurs, plusieurs institutions publiques comme la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), le Médiateur de la République, le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) ainsi que les organisations de la société civile (OSC) concourent à la gestion de l'Etat et à la réalisation des droits des personnes.

La situation sécuritaire du Niger connaît des difficultés depuis 2011, du fait des incursions armées des sectes islamistes Boko Haram et al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). Si les attaques sporadiques de Boko Haram sont très souvent enregistrées au sud-est du pays dans la région de Diffa, celles d'Aqmi sont perpétrées au nord du pays, très souvent dans la région minière d'Arlit. Cette situation d'insécurité entraîne de nombreux déplacements des populations, notamment l'accueil de flux massifs de réfugiés originaires des pays limitrophes, de même que les nigériens retournés du Mali, du Nigéria, de l'Algérie et de la Libye. Cette population réfugiée pourrait davantage augmenter dans ce pays, notamment dans la région de Diffa, située au Sud-est du pays, compte tenu non seulement de la persistance des conflits liés aux exactions de la secte islamiste Boko Haram, mais aussi aux calamités telles que les inondations, la sécheresse, la malnutrition et l'épidémie du choléra. Cette situation guère reluisante semble s'être empirée depuis 2015, ayant conduit à des déplacements de population importants et à une crise humanitaire. L'on compte plus de 170 000 personnes déplacées du Nigeria, et 50 000 personnes déjà déplacées au sein de la région de Diffa obligées de fuir les raids, les pillages, les massacres et les exactions de la nébuleuse Boko Haram. Les conséquences de ces déplacements forcés affectent différemment les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Dans la région de Diffa, comme dans les autres régions du pays qui sont affectées, cet afflux de population n'est pas sans conséquences sur l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, protection) et même l'accès aux terres cultivables. Par ailleurs, les mouvements de population posent bien souvent des problèmes

liés à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité physique, aux droits en matière de protection, des femmes, des jeunes et des enfants et des personnes avec des handicap. Dans ce sens, les défis posés par ces mouvements de personnes touchent donc différemment les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Les femmes, les filles, les garçons et les hommes ont des besoins de survie immédiats « pratiques » qui sont particulièrement sensibles dans des situations de crise humanitaire. Ils ont aussi des besoins « stratégiques » à long terme liés au changement de vie et au respect de leurs droits en tant que personnes. Les besoins pratiques des femmes peuvent inclure ceux associés à leurs rôles de pourvoyeuses de soin, ainsi que des besoins en produits alimentaires, abri, eau et sécurité. Les besoins stratégiques, quant à eux, regroupent la nécessité de contrôler leur vie, les droits de propriété, la participation politique pour aider dans la prise de décisions publiques et un espace sûr en dehors du foyer (des abris pour les femmes, par exemple, qui offrent une protection contre la violence familiale). Les besoins stratégiques touchent la position relative des uns par rapport aux autres; en effet, les besoins stratégiques visent à résoudre les inégalités entre les sexes. Les besoins pratiques se concentrent sur la condition immédiate des femmes et des hommes. Dans le contexte des changements radicaux touchant la vie des personnes, tels que la perte des moyens de subsistance et le changement des rôles sociaux (quand, par exemple, les femmes deviennent le seul chef de famille), les interventions humanitaires peuvent répondre aux besoins des personnes en renforçant les rôles traditionnels des sexes, ou contribuer à une plus grande égalité en abordant les besoins stratégiques de changements dans les relations hommes-femmes, dès que possible. Dès lors, la prise en compte des questions liées au genre est essentielle dans le cadre de la mise en œuvre de la réponse humanitaire. Parce que les filles/femmes, les garçons/hommes ont, en situation d'urgence, des problèmes spécifiques, et parce que les interventions menées en contexte humanitaire risquent de renforcer les inégalités fondées sur le genre, une approche fondée sur le genre permet de répondre plus efficacement en assurant une couverture plus équitable des services aux populations.

II. Cadre juridique et institutionnel de la promotion du genre

III.1. Cadre institutionnel de la promotion du genre

Du point de vue institutionnel, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE) est l'appareil gouvernemental en charge de la promotion de la femme. Il convient de noter que les pouvoirs publics se sont engagés dans une démarche vers la promotion des droits de l'homme en général, et ceux de la femme en particulier. Cet engagement s'est maintenu depuis plus de deux décennies par les gouvernements successifs. L'un des grands résultats découlant de cet engagement, a été l'élaboration puis l'adoption en 2008 de la Politique Nationale Genre (PNG). Bras séculier du gouvernement nigérien sur les questions de genre, ce ministère assure entre autre la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales en matière de promotion de la femme. En son sein, le MPFPE comporte une Direction de la Promotion de la Femme (DPF) qui est le mécanisme opérationnel de coordination, suivi et évaluation des interventions dans les domaines de la promotion de la femme et du genre. Ce ministère dispose aussi de services décentralisés, qui à l'instar du ministère au plan national, assurent à leur niveau la coordination, le suivi et l'évaluation des actions se rapportant à la promotion de la femme et du genre.

Outre ce ministère, d'autres mécanismes institutionnels concourant à la réalisation du même objectif ont vu le jour. Il s'agit de :

- l'Observatoire National pour la promotion du Genre (ONPG), mécanisme de contrôle de la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, créé le 02 octobre 2015 ;
- les points focaux genre, logés dans des cellules genre, sont chargés de veiller à la prise en compte du genre dans les différents ministères sectoriels ;
- la Direction de la scolarisation des filles, chargée de la promotion de la scolarisation de la jeune fille ;
- les Conseillers Genre auprès du Président de la République et du Premier Ministre, chargés de donner des avis techniques pour la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement du pays.

L'action de ces institutions gouvernementales est complétée par celle :

- du Réseau des Parlementaires Nigériens sur les Questions du Genre ;
- de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ;
- de nombreuses ONG et associations féminines. Certaines de ses organisations ont mis en place des coordinations ou des réseaux pour permettre la concertation et le dialogue entre elles et les institutions gouvernementales ;
- du Groupe thématique genre du Système des Nations Unies qui a pour mission de coordonner les actions des Agences du Système en matière du genre.

Après une première analyse situationnelle des institutions en charge d'implémenter la promotion du genre au Niger (PNG, 2007), réalisée en juin 2006, une seconde analyse réalisée dix ans plus tard met en relief quelques dysfonctionnements de l'appareil par rapport à la prise en charge du genre notamment (i) un manque de clarté des attributions par rapport au genre au niveau du Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant ; (ii) une non-effectivité de l'intégration du genre dans les processus de planification, de programmation et de budgétisation des ministères sectoriels ou techniques ; (iii) les faibles performances des cellules genre en général, et des points focaux genre en particulier ; (iv) le non remplacement des points focaux genre après le décès de ces derniers ; (v) la non-effectivité du fonctionnement de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre, qui serait en partie due aux lenteurs administratives ; (vi) un personnel non seulement insuffisant, et souvent peu qualifié et compétent en matière de genre dans les cellules genres des ministères sectoriels ; (vii) la faiblesse des ressources allouées au MPFPE en général, et au genre en particulier, et l'application mitigée de la loi sur les quotas.

Outre ces dysfonctionnements, il faut ajouter d'une part les nombreux remaniements ministériels qui ne sont pas de nature à favoriser la stabilité institutionnelle, qui faciliterait le mécanisme gouvernemental. Pour illustration, en près de cinq ans (1999-2003), le pays a connu cinq remaniements ministériels sur cette période. D'autre part, il faut aussi ajouter le fossé constaté entre les intentions manifestées officiellement au très haut niveau de décision et l'application qui en est faite dans la pratique. Les institutions publiques sont accompagnées dans leur mission par diverses organisations de la société civile intervenant pour l'équité et l'égalité de genre.

Au lendemain de la Conférence de Beijing de 1995, il a été observé une prolifération des organisations féminines, dont les buts visés sont la satisfaction des intérêts stratégiques des femmes, l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes, le relèvement de leur statut et la promotion de leurs droits. Ces organisations à but non-lucratif, complètent l'action de l'Etat, en intervenant dans plusieurs secteurs d'activité.

Dans leur ensemble, les organisations de la société civile intervenant dans le domaine du genre et de la promotion de la femme paraissent moins efficaces à causes de plusieurs facteurs liés en grande partie à (i) leurs faibles allocations en moyens humains, matériels et financiers, (ii) une faible disponibilité des compétences en genre, une absence de coordination de leurs interventions, et leur faible mobilisation pour l'égalité et l'équité de genre.

L'atteinte des résultats attendus des mécanismes institutionnels concernant l'exécution, la coordination et le suivi des interventions en faveur de l'égalité de genre, est freinée par les dysfonctionnements et difficultés institutionnelles, ainsi identifiées. Comme conséquence, on cite un faible impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égalité de genre.

Si l'analyse de la situation sur le genre note la réalisation d'importants progrès dans ce domaine au Niger, il n'en demeure pas moins vrai que les femmes et les filles demeurent désavantagées par rapport aux hommes et aux garçons. La transversalité du genre est alors mise en relief, à travers la diversité des inégalités qui existent dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. Et par conséquent, l'épanouissement des femmes ainsi que leur participation au développement qui pourraient apporter une valeur ajoutée dans l'économie du pays, se trouvent considérablement limités.

III.2. Cadre juridique relatif à la promotion du genre

Le Niger comme bon nombre de pays africains, a ratifié la plupart des instruments internationaux reconnaissant l'égalité des droits et des devoirs aux femmes et aux hommes, et interdisant toute forme de discrimination à l'égard de la femme. La plateforme d'Actions de Beijing 1995 qui est l'une des plus importantes sur les questions de genre, a aussi vu la participation du Niger. Rappelons-le, cette plateforme a mis un accent entre autre sur la participation juste et équilibrée des hommes et des femmes à toutes les instances de décisions, sur la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), sur son protocole facultatif, sur la Déclaration solennelle des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique adoptée en juillet 2004.

Et depuis lors, la promotion et la protection des droits de la femme sont des préoccupations permanentes des pouvoirs publics. C'est ainsi que la révision du Code pénal en 2003 a permis de prendre en compte certaines violences faites aux femmes ; notamment le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines, l'esclavage, le proxénétisme, l'incitation à la débauche, le viol sont sévèrement punis par la loi.

La volonté de l'Etat nigérien d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe s'est manifestée par l'adoption de la Politique Nationale de la Promotion de la Femme en 1996, puis d'une Politique Nationale Genre (PNG) et son plan d'action décennal 2009-2018. La vision de la PNG est de bâtir d'ici 2018, avec tous les acteurs, « *une société sans discrimination où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance* ».

En vue de promouvoir le genre, le Niger a ratifié les instruments internationaux ci-après :

- La Convention sur la répression de la traite des femmes majeures, adoptée en octobre 1933. Elle a été acceptée et adoptée par le Niger le 25 août 1961 ;
- La Convention relative à l'esclavage, adoptée à Genève en septembre 1926 ; succession du Niger le 25 août 1961 ;
- La Convention de l'OIT concernant le travail forcé, adopté le 28 juin 1930 ; elle a été ratifiée le 12 mars 1962 ;
- La Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, adoptée en avril 1956, elle a été ratifiée le 22 juillet 1963 ;
- Les quatre Conventions de Genève (1949) sur le droit international humanitaire, succession du Niger le 16 août 1964 ;
- La Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. Le Niger a adhéré le 1^{er} décembre 1964 ;
- La Convention sur les droits politiques de la femme, adoptée en mars 1953, succession du Niger le 7 décembre 1964 ;
- Le Protocole amendant la Convention relative à l'esclavage, adopté en octobre 1953. Il a été accepté par le Niger le 7 décembre 1964 ;
- La Convention 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail à valeur égale, elle a été ratifiée en 1966 ;
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 décembre 1965, ratifiée par le Niger le 27 avril 1967 ;
- La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée le 14 décembre 1960, le Niger a adhéré le 16 juillet 1968 ;
- La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée en décembre 1949. Elle a été ratifiée par le Niger le 10 juin 1977 ;

- La Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, adoptée en novembre 1973, ratifiée par le Niger le 28 juin 1978 ;
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté le 16 décembre 1966, le Niger a adhéré le 7 mars 1986 ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté le 16 décembre 1966, auquel le Niger a adhéré le 7 mars 1986 ;
- La Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, adoptée en décembre 1985 ; le Niger l'a ratifiée le 2 septembre 1986 ;
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, adoptée le 20 décembre 1984, et ratifiée par le Niger le 5 octobre 1986 ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en novembre 1989. Le Niger l'a ratifiée le 30 septembre 1990 ;
- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en décembre 1990 ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979, le Niger a adhéré le 8 octobre 1999. Le rapport initial du Niger a été examiné en 2007. Le premier rapport périodique a été transmis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ;
- La Convention 182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants. Le Niger a ratifié cette Convention le 4 août 2000 ;
- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, il a été ratifié en 2003 ;
- La Convention contre la prise d'otage, adoptée en décembre 1979 ; elle a été ratifiée le 17 décembre 2003 ;
- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté en juin 2000. Il a été ratifié le 14 septembre 2004 ;
- Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté en novembre 2000. Il a été ratifié le 29 juillet 2004 ;
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif. Le Niger a ratifié ces deux textes le 3 juin 2008 ;

- Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; il a été ratifié le 24 septembre 2008 ;
- La Déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent, adoptée en décembre 1985, elle a été ratifiée le 27 janvier 2009 ;

L'Etat du Niger n'est pas partie à certains instruments dont :

- Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
- Le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques sur la peine de mort n'a pas encore été ratifié ;
- Le Protocole facultatif et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparités forcées (signature seulement, 2007) ;
- Le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- Le Niger a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes mais a émis des réserves au niveau de cinq articles (2, 5, 15, 16 et 29). Les plus importantes de ces réserves se rapportent :
 - A la prise de mesures appropriées pour modifier ou abroger toute loi et pratique qui constituent une discrimination à l'endroit de la femme, en particulier en matière de succession ;
 - A la modification des schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme ;
 - Au droit pour la femme de choisir sa résidence et son domicile, sauf en ce qui concerne la femme célibataire ;
 - Au droit pour la femme d'avoir les mêmes droits et responsabilités au cours du mariage et lors de sa dissolution, les mêmes droits de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances, le droit au choix du nom de famille ;

Du fait de la forte influence de l'islam, on observe au Niger, une survivance des pesanteurs et normes socioculturelles, défavorables au changement des mentalités, notamment concernant le genre. Cela nécessite donc beaucoup d'efforts, tant du gouvernement que de la société civile. Notons que des sensibilisations sont d'ailleurs menées dans ce sens, dont les fruits sont

déjà perceptibles, à l'instar de l'élaboration et l'adoption de la PNG Contexte macro-économique

D'après le Rapport sur le développement humain (PNUD, 2013), avec une valeur de 0,337 de l'Indice de Développement Humain (IDH), le Niger occupait le dernier rang des 187 pays classés sur le plan mondial selon l'Indice de Développement Humain (IDH). Avec un taux d'accroissement de 76,4% entre 1980 et 2013, l'IDH du Niger est passé de 0,191 à 0,337, soit une progression annuelle de 1,7%. Le Niger fait en revanche partie des rares pays pour lesquels la progression de l'IDH est très rapide, laquelle rapidité est due à la supériorité du taux de croissance économique sur celui de la population, car les valeurs de ces deux taux ont respectivement été au cours de la période 2008-2012 (6,1 % contre 3,9 %). Le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant est passé de 124 600 FCFA en 2000 à 212 500 FCFA en 2012, soit une augmentation de près de 70 %. Si cette situation confirme bien que des progrès substantiels ont été réalisés, elle indique que les efforts consentis en vue d'une croissance inclusive à travers des investissements productifs et structurants, n'ont pas été suffisants pour créer les conditions d'un développement durable soutenu pouvant permettre au Niger de converger vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015 et d'assurer le développement social des femmes et des hommes.

Selon l'INS, l'incidence de la pauvreté qui est la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a poursuivi sa chute amorcée depuis la fin des années 1990, variant alors entre 1993 et 2014 de 63 % à 45,4 %, en passant par 59,5 %, 48,2 % respectivement en 2008 et en 2011. Donc en environ deux décennies, l'incidence de la pauvreté a chuté d'un peu plus de 17 points de pourcentage entre 1993 et 2014.

Cette rapide chute de l'incidence de la pauvreté indique que l'économie nigérienne regorge de potentialités énormes comme les ressources agro-sylvo-pastorales (diversité des zones bioclimatiques et des zones agro-écologiques, existence de superficies irrigables), le patrimoine culturel et artistique, les réserves minières et pétrolières dont certaines sont inexploitées. Malgré tous ces atouts, l'économie du Niger reste fortement dominée par le secteur informel. Ces dernières années, le Niger est confronté à une série de crises alimentaires qui survient, en moyenne, une année sur deux, et expose les populations, et particulièrement les femmes à une insécurité alimentaire et nutritionnelle, faute de stratégies efficaces de résilience.

Selon le classement mondial 2017 du « doing business », le Niger occupe la 150^{ème} place mondiale sur 190 pays évalués, et la 26^e place parmi les 53 pays africains classés. Avec un PIB/hbt en 2015 de 403 \$ US, 48,9% de la population nigérienne vit sous le seuil de pauvreté.

III. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

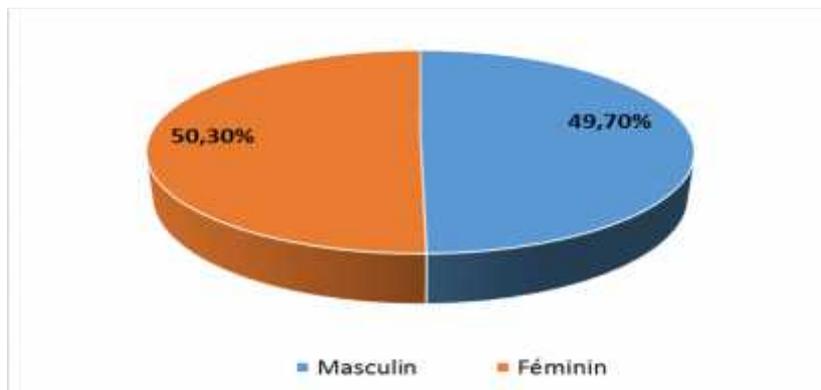
L'analyse de la situation démographique du Niger révèle des défis à relever en vue d'éradiquer les disparités ou les inégalités de genre existantes au sein de la société nigérienne. Autrement dit, promouvoir l'équité entre hommes et femmes dans un pays comme le Niger, c'est donner à chaque citoyen nigérien, les chances de vivre un plein épanouissement, notamment en termes d'effectivité du droit à une éducation de base de qualité, du droit à la

santé, du droit à la protection et à la participation par exemples. La situation démographique actuelle et les projections démographiques permettent d'avoir une vue non seulement de l'évolution de la population, mais aussi de la demande sociale qui en découle surtout d'un point de vue du genre.

V.1. Données générales de population

L'évolution de la population nigérienne révèle que celle-ci a varié de 7 220 089 d'habitants en 1988 à 17 807 117 en 2014, en passant par 11 060 291 2001 (INS, 2014). Contrairement à nombre d'autres pays de la région qui sont entrés de façon manifeste en transition démographique, le taux de croissance démographique a légèrement augmenté, passant de 3,3% à 3,9% respectivement sur les périodes (1988-2001) et (2001-2012). A ce rythme jugé très rapide, la population nigérienne pourrait doubler en seulement 18 ans. Cette croissance démographique nigérienne est telle que la population dépendante, majoritairement composée des moins de 15 ans, reste très élevé par rapport au nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans). La poussée démographique observée au Niger est comme dans bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne, le résultat d'une fécondité restée à un niveau très élevé depuis plusieurs décennies, en dépit d'une volonté gouvernementale de maîtriser la dynamique de population. En effet, le Niger est l'un des pays africains où l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est très élevé, puisqu'en 2012, une femme nigérienne avait en moyenne 7,6 enfants. Et cette forte natalité contribue à réduire le niveau de développement humain qui demeure encore faible. La structure de la population par sexe montre qu'il y a un peu plus de femmes (50,3%) que d'hommes (49,7%).

Graphique 1 : Répartition de la population du Niger selon le sexe, 2012



Source : INS-2014

Sur le plan géographique, le Niger se caractérise par une faible densité de la population (13,5 habitants/km²) et une forte concentration dans la dorsale sud du pays, frontalière avec le Nigéria, le Bénin et le Burkina Faso. Cette proximité frontalière aurait donné naissance non seulement à l'émigration de jeunes, mais aussi au trafic des enfants vers les grandes métropoles des pays voisins. Du fait de la faible densité de population évoqué précédemment, on observe une inégale répartition à travers le territoire national. A côté des régions où la densité de la population dépasse généralement près de 15% de la population totale du pays (Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder), il existe des régions ayant une très faible concentration humaine, c'est-à-dire inférieure à 12% (Agadez, Diffa, Dosso).

S'agissant de la mortalité générale, de la mortalité infantile et de la mortalité infantile, elles demeurent encore à des niveaux élevés, puisque leurs niveaux sont respectivement de 11,6 pour mille pour la première, 51 pour mille pour la seconde et enfin de 127 pour mille.

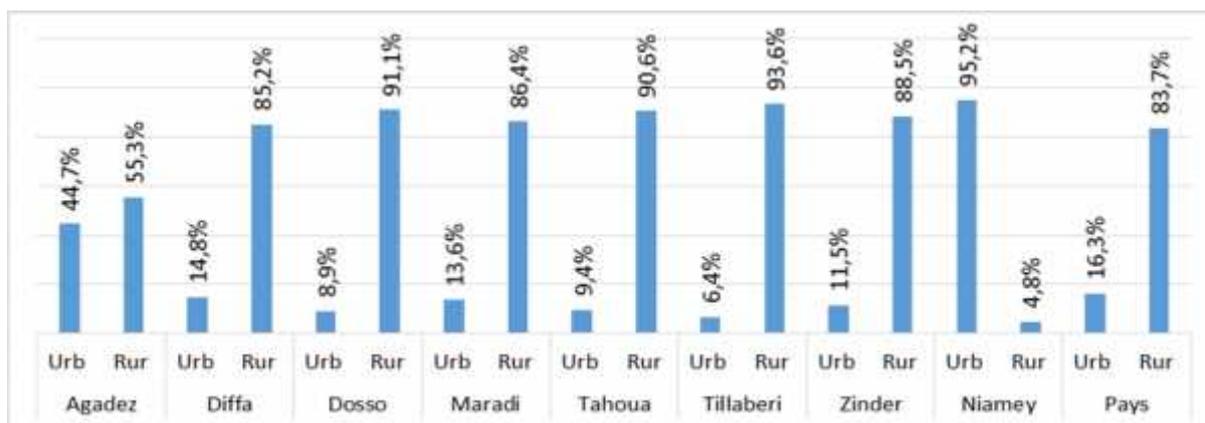
La population du Niger se caractérise par son extrême jeunesse car les enfants âgés de moins de 18 ans représentent 51,6% de la population (INS, 2014). D'après le dernier recensement réalisé en 2012, parmi les adolescents ayant entre 10 et 19 ans qui représentent 22,1% de la population, on observe respectivement que tandis que les filles de 10 à 19 ans représentent 21,8% des femmes, les garçons de la même tranche d'âges représentent 22,5% de l'ensemble des hommes vivant dans le pays¹. La rapide croissance démographique reposant essentiellement sur la forte natalité qu'enregistre le pays, a pour conséquence non seulement une très rapide augmentation de la demande sociale des services sociaux de base, avec des disparités entre filles/garçons ou femmes/hommes, mais aussi une pression difficilement soutenable sur l'offre et la qualité des services particulièrement dans le domaine de l'éducation (République du Niger/Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2012). D'après les projections démographiques données de l'INS, le poids de toutes les tranches d'âges en général, et en particulier des femmes dans la population totale du Niger va continuer à augmenter au cours des prochaines décennies.

V.2. Urbanisation

En 2016, le taux d'urbanisation du Niger est estimé à 16,3% (INS, 2016). Ce qui sous-entend que le pays est majoritairement rural. La région ayant le plus fort taux d'urbanisation, en dehors de la capitale Niamey (95,2%), est curieusement celle d'Agadez (55,3%), région désertique, en raison de la population de son chef-lieu et des cités minières d'Arlit et Tchirozérine. En guise d'illustration, en 20 ans, la population d'Arlit est passée de 5000 à 25 000 habitants. Notons également que c'est la région de Tillabéri (6,4%) qui a le plus faible taux d'urbanisation parmi toutes les régions du Niger.

Graphique 2 : Taux d'urbanisation par région

¹ Calculs faits à partir des informations obtenues dans INS, *Le Niger en chiffres*, 2014.



Source : rapport INS, *Le Niger en chiffres*, 2016

V.3. Contexte socio-culturel

D'après la Constitution, le Niger est un état laïc, laquelle laïcité assure la séparation entre la religion et la gestion de l'Etat. La société nigérienne est caractérisée par une riche diversité culturelle, matérialisée par la coexistence de plusieurs groupes ethniques dont les Haoussas, les Zarmas, les Songhaïs, les Peulhs, les Touaregs, les Kanouris, les Budumas, les Arabes, les Toubous et les Gourmantchés. Répartis sur l'ensemble du territoire, ces groupes ethniques partagent pour l'essentiel les mêmes valeurs culturelles fondées sur les us et coutumes spécifiques à chaque groupe ; ceux-ci sont renforcés par l'islam, religion dominante au Niger avec 99% de la population qui est musulmane. Les règles de vie de la société musulmane ont trait aux relations et responsabilités au sein de la famille et dans la communauté, notamment par rapport au statut social, juridique et politique de la femme et la place de l'enfant.

CHAPITRE II : GENRE ET POPULATION

Dans ce chapitre, l'analyse porte d'abord sur la structure de la population afin de faire ressortir les inégalités d'effectif selon les groupes d'âges spécifiques et le sexe ; ensuite sur les inégalités de genre en matière de mortalité, aussi bien pour la petite enfance que pour les adultes, et enfin sur les inégalités de genre en matière de migration, de perspective démographique et de nuptialité.

I. GENRE ET STRUCTURE DE LA POPULATION

D'après le rapport RGPH (2012), la population totale du Niger est de 17 138 707 dont 50,3% de femmes et 49,7% d'hommes. L'analyse de la pyramide des âges du Niger montre que ce sont les femmes de plus de 14 ans qui sont les plus nombreuses parmi les femmes ; tandis que chez les hommes, ce sont ceux de moins de 15 ans qui sont plus nombreux (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition de la population du Niger par groupe d'âges spécifiques

Groupes spécifiques	Ensemble du Niger					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Population de moins d'un an	411 310	51,5	387 116	48,5	798 426	100,0
Population de 0-4 ans	1 891 826	51,2	1 804 965	48,8	3 696 791	100,0
Population de 0 -14 ans	4 505 009	50,9	4 350 599	49,1	8 855 608	100,0
Population de 15-24 ans	1 465 625	48,1	1 582 470	51,9	3 048 095	100,0
Population de 25-64 ans	2 291 885	48,7	2 414 689	51,3	4 706 574	100,0
Population de 65 ans et plus	370 727	48,9	387 109	51,1	757 836	100,0
Total	8 518 818	49,7	8 619 889	50,3	17 138 707	100,0

Source: RGPH-2012

Ainsi, l'analyse de la structure de la population du Niger à travers sa pyramide des âges montre que cette dernière présente une base très élargie, un sommet pointu avec des variations d'effectifs selon le sexe. Ces caractéristiques de la structure pyramidale de la population du Niger font référence à une forte natalité et un niveau relativement élevé de mortalité à tous les âges et quel que soit le sexe des individus, lorsque le solde migratoire est considéré constant.

Les résultats du RGPH-2012 donnent également la population résidente de la région de Diffa à 593 821 dont 48,8% sont des femmes et 51,2% sont des hommes. Dans cette région, à l'exception du groupe d'âge de 15-24 ans où la proportion des femmes est la plus grande (52,1%), c'est la proportion des hommes dans les groupes d'âges spécifiques 0-14 ans, 25-64 ans et 65 ans et plus qui l'emporte. Le dernier groupe d'âge, en l'occurrence 65 ans et plus, présente une différence nette avec 44,9% des femmes contre 55,1% d'hommes (Tableau 2).

Tableau 2 : Répartition de la population de Diffa par groupe d'âges spécifiques

Groupes spécifiques	Ensemble du Niger					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Population de moins d'un an	13 104	52,9	11 652	47,1	24 756	100,0
Population de 0-4 ans	66 402	52,5	59 999	47,5	126 401	100,0
Population de 0 -14 ans	163 506	52,0	151 019	48,0	314 525	100,0
Population de 15-24 ans	48 664	47,9	52 907	52,1	101 571	100,0
Population de 25-64 ans	82 774	51,5	78 036	48,5	160 810	100,0
Population de 65 ans et plus	13 582	55,1	11 065	44,9	24 647	100,0
Total	304 246	51,2	289 575	48,8	593 821	100,0

Source: RGPH-2012

La région de Diffa est donc en 2012 une région à prédominance masculine, et ceci à presque tous les groupes d'âge, à l'exception des 15-24 ans où les hommes représentent 47,9% et les femmes 52,1%. Selon le RGPH-2001, la population résidente de la région de Diffa est de 345 346 habitants avec 48,9% de femmes et 51,1% (Tableau 3).

Tableau 3 : Répartition de l'effectif de la population résidente du Niger et de Diffa par année de réalisation de RGPH selon le sexe

RGPH	Zone	Masculin	Féminin	Total	% Féminin	RM
1977	Niger	2 529 725	2 573 265	5 102 990	50,4	98,3
	Diffa	82 721	84 671	167 389	50,6	97,7
1988	Niger	3 590 070	3 658 030	7 248 100	50,5	98,1
	Diffa	92 730	92 410	185 140	49,9	100,3
2001	Niger	5 516 588	5 543 703	11 060 291	50,1	99,5
	Diffa	177608	168986	345346	48,9	105,1
2012	Niger	8 518 818	8 619 889	17 138 707	50,3	98,8
	Diffa	304 246	289 575	593 821	48,8	105,1

Source: Rapports RGPH-1977, 1988, 2001 et 2012

À travers ces asymétries de la pyramide des âges, il ressort que le déficit ou le surplus de femmes ou d'hommes, à un moment donné, dans un lieu spécifique, fournit des indications précieuses sur la diversité des destins féminins et masculins.

Tableau 4: Répartition de la population résidente par groupe d'âges spécifiques selon le sexe et le milieu de résidence

Niger	Urbain			Rural			Ensemble		
	H	F	Ens	H	F	Ens	H	F	Ens
Population de moins d'un an	7,2%	6,9%	14,2%	44,3%	41,6%	85,8%	51,5%	48,5%	100,0%
Population de 0-4 ans	6,5%	6,3%	12,8%	44,7%	42,6%	87,2%	51,2%	48,8%	100,0%
Population de 0 -14 ans	7,0%	7,1%	14,1%	43,8%	42,1%	85,9%	50,9%	49,1%	100,0%
Population de 15-24 ans	10,2%	9,7%	19,9%	37,8%	42,2%	80,1%	48,1%	51,9%	100,0%
Population de 25-64 ans	9,1%	9,0%	18,0%	39,6%	42,3%	82,0%	48,7%	51,3%	100,0%
Population de 65 ans et plus	7,1%	7,5%	14,6%	41,8%	43,6%	85,4%	48,9%	51,1%	100,0%
Total	8,2%	8,1%	16,2%	41,5%	42,2%	83,8%	49,7%	50,3%	100,0%

Si on s'intéresse de plus en plus aux ménages dirigés par des femmes, c'est parce que les membres de tels ménages sont souvent les plus pauvres parmi les populations les plus démunies. Ceci serait dû, en partie, au fait que les familles dirigées par des femmes sont de moins en moins absorbées par d'autres ménages par suite de l'affaiblissement des liens qui unissent les familles élargies.

Sur le plan national, près de 10,9% des ménages sont dirigés par les femmes contre 89,1% de ceux dirigés par les hommes. C'est dans la région d'Agadez qu'on enregistre le plus grand effectif de ménages dirigés par les femmes (16,2%) ; tandis que Maradi présente le plus faible pourcentage de ménages dirigés par les femmes (6,6%).

Tableau 5 : Répartition des ménages du Niger selon le sexe du Chef de Ménage

REGION	Ensemble					
	CM Masculin		CM Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agadez	72 130	83,8	13 975	16,2	8610500	100,0
Diffa	83 019	88,7	10 602	11,3	9362100	100,0
Dosso	228 504	88,9	28 535	11,1	25703900	100,0
Maradi	395 694	93,4	28 124	6,6	42381800	100,0
Tahoua	431 174	85,2	74 705	14,8	50587900	100,0
Tillabéri	294 606	90,4	31 178	9,6	32578400	100,0
Zinder	508 862	90,8	51 730	9,2	56059200	100,0
Niamey	142 801	85,5	24 197	14,5	16699800	100,0
Niger	2 156 790	89,1	263 046	10,9	241983600	100,0

Source: RGPH-2012

II. Genre et mortalité

Les inégalités de genre dans le domaine de la population sont multiples. Il est prouvé qu'à tout âge de la petite enfance, et en l'absence de toute discrimination, la mortalité masculine est supérieure. En effet, la mortalité endogène, liée à des causes congénitales, qui domine durant la période périnatale affecte plus les garçons. Ils sont également plus sensibles, les années suivantes, aux facteurs infectieux puis nutritionnels qui caractérisent le début du contact avec le monde extérieur, la diminution de l'immunité conférée par le lait maternel, puis le sevrage. Au cours de la seconde partie de la première année d'existence et, surtout, durant les années subséquentes, la mortalité est essentiellement exogène, c'est-à-dire qu'elle reflète l'accès aux soins et la qualité de vie et, par conséquent, les inégalités de genre à cet égard. Une absence ou un faible degré de surmortalité masculine des premières semaines de vie est donc déjà un indice de discrimination envers les fillettes, mais c'est surtout l'intensité de la surmortalité féminine ultérieure qui constitue un indicateur pertinent et sensible aux évolutions des comportements.

Au Niger, les taux de mortalité à la petite enfance montre une surmortalité masculine selon l'EDSN-IV de 2012. Le faible degré de surmortalité masculine des premières semaines de vie qui est un indice de discrimination envers les fillettes, est observé au niveau de la mortalité

post-néonatale (la probabilité de décéder entre 1-12mois) et de la mortalité juvénile (la probabilité de décéder entre 1-4 ans).

Tableau 6 : Répartition des quotients de mortalité en % par sexe et milieu de résidence

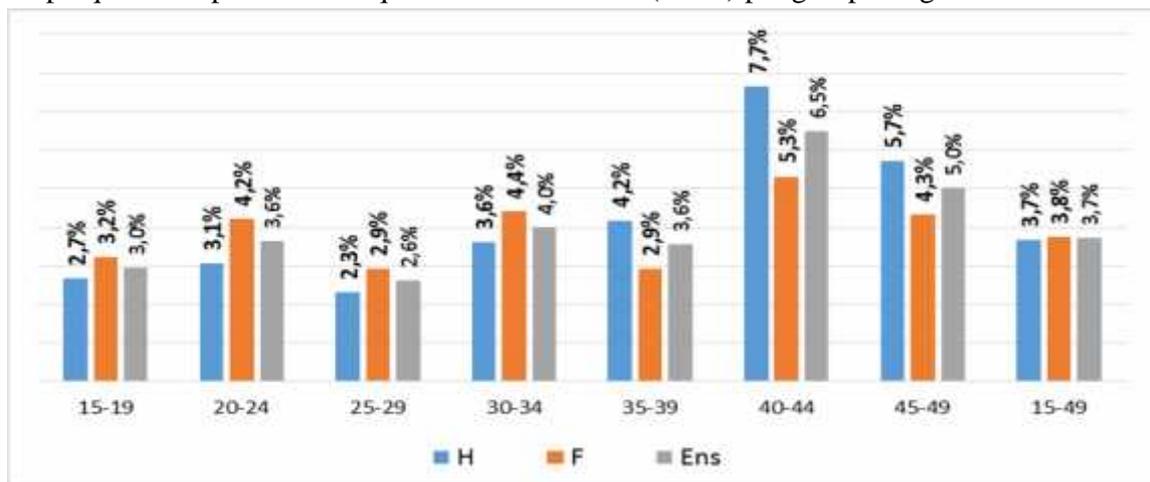
Sexe	Mortalité néonatale	Mortalité post-néonatale	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
	(NN) %	(PNN) %	(1q0) %	(4q1) %	(5q0) %
Masculin	38	35	73	94	160
Féminin	25	32	56	95	146
Milieu de Résidence					
Niamey	22	20	42	40	80
Diffa	4	14	18	24	41
Autres villes	19	22	41	45	84
Ensemble urbain	21	21	42	43	83
Rural	33	35	68	102	163

Source: EDSN-IV 2012

Les taux de mortalité de la petite enfance en milieu rural semblent être tirés par celles des enfants de sexe masculin. De plus, la région de Diffa présente des taux de mortalité des enfants relativement plus faible comparativement à Niamey, ou au reste du milieu urbain.

La mortalité adulte touche sensiblement de la même manière aussi bien les hommes que les femmes de 15-49 ans. Cependant, on note des disparités dans les groupes d'âge de 15-34 ans chez les femmes, beaucoup plus touchées par le phénomène. Ceci s'explique en partie par les phénomènes des grossesses précoces et des accouchements difficiles effectués, le plus souvent, hors des milieux hospitaliers.

Graphique 3 : Répartition des quotients de mortalité (en ‰) par groupe d'âge



Source: EDSN-IV 2012

III. GENRE ET MIGRATION

Face aux conditions de vie de plus en plus difficiles et la concentration de l'offre de services dans les zones urbaines, la croissance de la population urbaine s'est accélérée de manière importante ces vingt dernières années passant de 15% en 1988 à 21,7% en 2012. Très corrélée au phénomène d'exode des jeunes générations, la croissance urbaine se traduit par l'arrivée et l'installation de jeunes désœuvrés à la recherche permanente d'un emploi décent afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Ainsi, le phénomène de mobilités semble s'intensifier particulièrement à certaines périodes de l'année où les productions agricoles sont réduites et à la faveur du développement de zones d'extraction minière (Adji, 2006). Mais, le développement de ces déplacements ne se fait pas des conditions qui garantissent toujours la protection juvénile contre des abus et des violences. Le développement des migrations juvéniles s'inscrit-il dans un contexte démographique, historique, économique particulier. Ces migrations peuvent prendre diverses formes et mobiliser différents types d'intermédiaires de recrutement et de placement. Il peut souvent s'agir d'enfants conduits par des marabouts avec des risques d'exploitation et de détournement dans le cadre de la mendicité urbaine. Il est aussi et très souvent question des migrations de jeunes filles d'origine rurale partant s'employer en ville comme domestiques ou s'investissant dans le marché de la prostitution ; certaines ayant refusé le mariage, d'autres tentant d'échapper aux violences conjugales et aux devoirs conjugaux. Celles qui exercent dans les centres urbains comme des commerçantes y vendent toutes sortes de marchandises partout où elles trouvent, dans la ville, un interstice permettant un négoce. Nombre d'entre elles y sont aussi comme des travailleuses domestiques, conséquence du développement d'un marché spécifique de placement des "petites bonnes". On peut donc penser que loin d'être un moyen de garantir l'épanouissement des jeunes et particulièrement des adolescents, cette forme de domesticité juvénile peut relever d'un système d'exploitation. Dans le département de Kantché, les femmes, partent régulièrement en exode en Algérie pour rechercher de meilleures conditions de vie.

Compte tenu des contraintes écologiques, le Niger se caractérise par une faible densité démographique (13,5 habitants/km²) et une forte concentration dans la dorsale sud du pays, frontalière avec le Nigéria, le Bénin et le Burkina Faso ; une situation qui est favorable à l'émigration de jeunes hommes vers les grandes métropoles des pays voisins, abandonnant aussi leurs épouses à qui ils n'assurent pas toujours une prise en charge à distance.

Dans le contexte de crise humanitaire que connaît la région de Diffa, il faut compter aussi sur la migration pour influencer les effectifs des populations. Mais les déplacements forcés ont des effets différentiels sur les femmes et les enfants. D'après les entretiens menés dans la région de Diffa, la crise sécuritaire a affecté beaucoup plus les femmes que les hommes, alors qu'elles étaient déjà vulnérables.

D'après le RGPH-2012², les migrants masculins sont plus nombreux que les migrantes avec un rapport de masculinité valant 120,6%. Mais au niveau des migrants internes durée de vie,

² La migration est saisie au niveau départemental et concerne toute personne qui a fait un déplacement d'un département à un autre ou entre le Niger et l'extérieur en ayant fait, ou ayant l'intention de faire au moins six

le rapport de masculinité vaut 93,3%; ce qui montre une prédominance des migrantes durées de vie par rapport aux hommes. De plus, l'incidence et l'intensité des migrations sont plus importantes pour les femmes par rapport aux hommes.

Tableau 7 : Données globales sur la migration

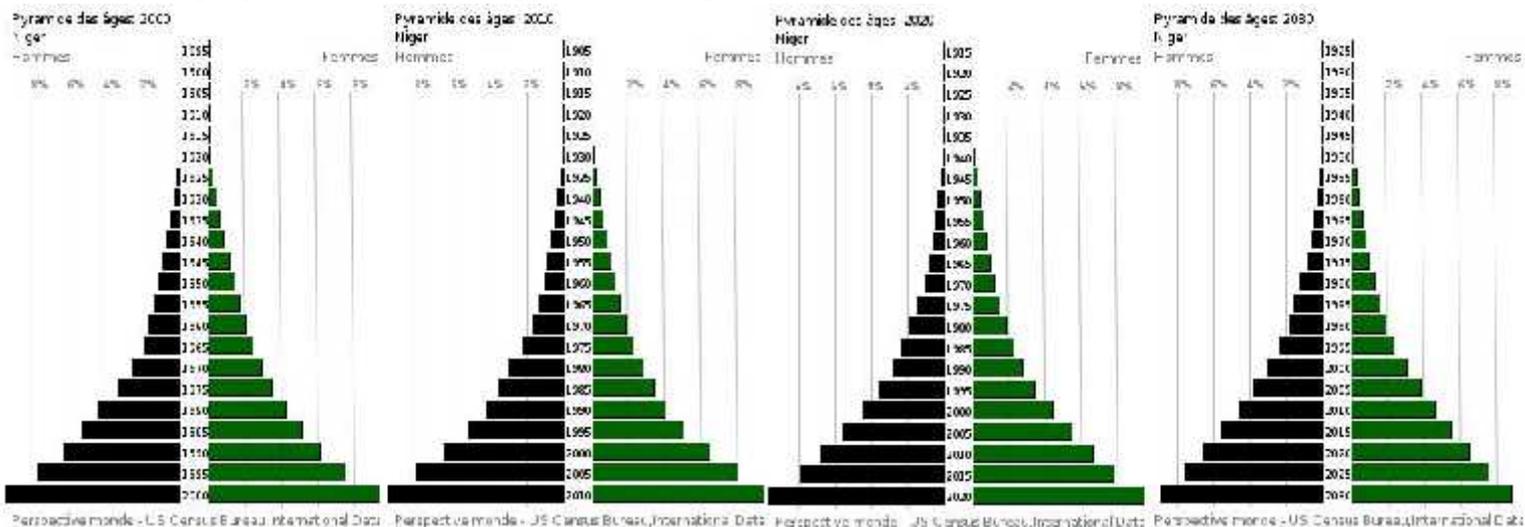
Indicateurs de référence	H	F	ENS	RM	Indice de parité %
Population sédentaire	8 298 391	8 433 538	16 731 929		
Effectif des migrants	1 091 148	905 016	1 996 164	120,6%	
Effectif des migrants durés de vie	600 347	643 149	1 243 496	93,3%	
Effectif des Migrants de retours	490 801	261 867	752 668	187,4%	
Importance des migrations (%)	13,15%	10,73%	11,93%		122,6%
Incidence des migrations (%)	7,23%	7,63%	7,43%		94,8%
Intensité des migrations (%)	55,0%	71,1%	62,3%		77,4%

Source: RGPH-2012

IV. GENRE ET perspectives démographique

Pour des besoins de planification des activités (prévision des besoins humains et matériels), il est nécessaire de disposer des prévisions de la répartition par groupe d'âge et genre d'une population donnée. A cet effet, il est présenté ci-dessous, les projections démographiques de la population du Niger de 2000 à 2030.

Graphique 4: Evolution de la pyramide des âges du Niger, de 2000 à 2030



Source: Perspective du monde-US Census Bureau International Data

mois dans son lieu de destination. Les « migrants internes durées de vie » sont des individus dont les lieux de résidence actuelle sont différents des lieux de naissance.

Du graphique présenté ci-dessus, on constate que la pyramide des âges du Niger reste de forme parasol sur la période 2000-2030. Ce qui est une caractéristique des pays pauvres ayant une forte population inactive. Les projections réalisées montrent qu'en 2000, ce sont les femmes qui sont plus nombreuses que les hommes dès l'âge de 35 ans. En 20 ans, les femmes seront majoritaires dans toutes les tranches d'âge supérieures à 45 ans. En 2030, les femmes seront plus nombreuses que les hommes dans les tranches d'âges supérieures à 54 ans. On constate ainsi que dans la cohorte des naissances d'avant 1975 qui réside actuellement au Niger, ce sont les femmes qui sont plus nombreuses que les hommes. Ce qui n'est pas le cas pour les jeunes générations d'après 1975 où l'effectif des hommes reste plus élevé que celui des femmes. On pourrait ainsi attribuer le décès des hommes aux instabilités politiques qu'a connues le Niger pendant très longtemps. Si rien n'est fait pour valoriser ce capital humain dont la majorité des populations en âge de travailler est constituée de femmes, le Niger risque de se maintenir dans le cercle vicieux de la pauvreté.

En somme, l'évolution de la population par sexe et par âge montre des inégalités multiples. Depuis la petite enfance à l'âge adulte, les garçons et les filles n'ont pas les mêmes chances de survie. D'une manière générale, comme un peu partout d'ailleurs, le rapport de masculinité à la naissance est de 105 garçons pour 100 filles selon le RGPH-2012 pour l'ensemble du Niger et en particulier à Diffa. Pour l'ensemble du pays, la proportion des femmes selon les RGPH-1977, 1988, 2001 et 2012 est restée en moyenne plus élevée que celle des hommes à 50,33%, alors qu'elle connaît une baisse dans la région de Diffa passant de 50,6% en 1977 à 48,8% en 2012 en passant par 49,9% en 1988 et 48,9% en 2001. Les projections de la population ont montré que la pyramide des âges reste sous forme de parasol jusqu'en 2030. Ce qui montre que la population reste surtout juvénile. Par ailleurs, la génération d'avant 1975 est constituée majoritairement des femmes. Pour ce faire, il faudrait investir également sur les femmes si l'on veut bénéficier du dividende démographique d'ici 2030.

CHAPITRE III : GENRE ET EDUCATION

Ce chapitre porte sur l'analyse situationnelle des disparités observées entre les femmes/filles et les hommes/garçons dans le domaine de l'éducation au Niger. L'analyse prend à la fois en compte l'éducation formelle et non formelle.

I. GENRE ET EDUCATION NON FORMELLE

L'éducation est le processus par lequel la société transmet les éléments de la vie sociale aux jeunes membres pour leur intégration sociale. Elle permet aux personnes en général d'acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui leur permet de développer leurs capacités en vue d'atteindre leur potentiel, d'assurer leur propre survie et de s'insérer harmonieusement dans la société. La raison fondamentale de l'éducation est de préparer les jeunes à être les adultes de demain pour leur propre bénéfice et celui de la société. L'éducation des adolescents peut se faire à plusieurs niveaux dans la société. A côté de l'éducation formelle, il existe d'autres formes d'éducation qui sont assurées généralement par la famille, les associations, les partis politiques, etc. A ce titre, les disparités dans le domaine de l'éducation sont à la base liée au processus de socialisation en vigueur dans la société traditionnelle nigérienne.

I.1. Socialisation familiale

En 2012, le taux d'urbanisation du Niger est évalué à 16,2% (RGPH, 2012). Ce qui traduit une forte concentration des populations en zone rurale où prédomine principalement un mode d'éducation coutumière à travers le lignage qui tente d'assurer la reproduction culturelle de l'identité du groupe social. La société nigérienne est dominée par une organisation sociale de type patriarcal dans la majorité des communautés. Malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, les groupes ethniques ont en commun de partager la même perception différenciée des rôles masculins et féminins. Dans tous ces groupes, les relations familiales entre les hommes et les femmes sont édifiées, à partir d'une inégalité fondamentale entre l'homme, chef de famille et la femme, mère et épouse.

o Rôle de l'homme et de la femme dans le foyer familial

Dans la société nigérienne, la place et les tâches des femmes et des hommes dans la cellule familiale sont clairement définis. L'homme, il est souvent perçu comme pourvoyeur et confiné dans le rôle unique de chef de famille. Il incarne l'autorité au sein du ménage, il fixe les règles et le code de conduite. Il assure le contrôle et la gestion des biens familiaux. Il prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage. Cette disposition est d'ailleurs consacrée par le code civil.

La femme occupe une place fondamentale dans le ménage et la famille. En plus de ses fonctions de reproduction, elle se charge de toutes tâches qui relèvent de la gestion de la sphère domestique. On peut citer entre autres de la cuisson du repas, la recherche de l'eau,

l'éducation des enfants de bas âge. A noter quelques exceptions, notamment chez les Touareg et les Peulh Bororo, communautés de type matriarcal, où ce sont les hommes qui assument les tâches domestiques et où les femmes disposent d'une plus grande autonomie dans la gestion et l'utilisation de ses biens. Il faut également souligner que chez les Haoussas, l'exercice d'activités économiques génératrices de revenus confère à la femme un rôle social et un prestige de première importance en cas de réussite. Mais ces cas particuliers ne signifient pas qu'il y ait égalité de statut et de position entre l'homme et la femme ; elles ne font que confirmer la règle générale qui atteste de l'existence, au sein de la société nigérienne, d'inégalités de genre au détriment des femmes.

Globalement, dans la majorité des systèmes sociaux du Niger, la vie des ménages s'érige selon une culture valorisée de subordination des femmes et de domination de l'homme. Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme sont traduits à travers les différentes institutions sociales : le mariage, la dot, la religion, etc.

Même si l'homme et la femme sont égaux devant Dieu d'après la tradition musulmane, et ont chacun des droits et devoirs reconnus dans le culte, la famille et leur communauté, l'homme détient le privilège du rôle actif dans le mariage, acte social fondamental. Il exerce un contrôle sur la fécondité du couple. Les deux conjoints sont complémentaires au sein d'un couple. Toutefois, l'interprétation erronée des préceptes religieux et la difficulté d'application de certaines règles de l'islam dans un état laïc, comportent des effets négatifs pour les droits de la femme et de l'enfant.

○ **Education des enfants dans la famille**

Au Niger la naissance d'un enfant est une bénédiction pour la famille, car elle est en même temps une assurance de la continuité de la famille, mais elle est aussi preuve de la fertilité du couple. Comme dans bon nombre de pays africains, il est traditionnellement admis que la richesse d'une famille est mesurée par son nombre d'enfant. Un enfant est non seulement considéré comme une main d'œuvre supplémentaire, mais aussi comme étant une sécurité pour ses parents dans leurs vieux jours. Il leur revient alors le devoir d'assurer sa survie et son éducation, avec parfois le soutien de toute la communauté.

Dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leurs mouvements et initiatives, les hommes se trouvent favorisés, ayant alors une plus grande permissivité et responsabilisation.

Au niveau de l'exercice des activités, les tâches entre filles et garçons, hommes et femmes sont bien réparties. Il est assigné aux garçons les travaux de production formels et valorisés, et à la jeune fille, des activités de maintien et de soins qui relèvent du registre des activités de reproduction et non valorisées.

Au niveau communautaire, les rôles masculins et féminins sont à la base de la répartition des tâches et de l'exercice inégal du pouvoir. Alors qu'il revient aux hommes d'assumer des rôles de gestion dans les affaires publiques, les femmes quant à elles, sont plutôt impliquées dans l'établissement et le renforcement des relations sociales. L'organisation des activités

communautaires (baptêmes, mariages, funérailles, visite aux parents et aux malades) leur incombe. Les femmes avancées en âge jouent au sein de la communauté les rôles de conseillères et de médiatrices dans la conclusion des alliances matrimoniales et la résolution des conflits familiaux. Cependant, ces apports ne signifient pas qu'elles aient plein pouvoir dans les décisions finales ; les hommes sont les seuls à pouvoir prendre des décisions qui engagent le ménage ou la communauté.

Les rôles dans le processus de socialisation dévolus aux hommes et aux femmes, reposent sur des stéréotypes des portraits imagés. Réduisant très souvent la femme qu'aux occupations ménagères, dans la réalité, les femmes exercent des activités génératrices de revenus, et n'hésitent pas à soutenir leurs époux qui sont considérés comme principaux pourvoyeurs des besoins de la famille, pour faire face aux dépenses ménagères.

La situation sociale des hommes et des femmes au Niger ne diffère pas de celle prévalant dans bon nombre de pays africains. Le statut, la position et les conditions de vie des hommes, des femmes, des filles et des garçons sont différemment affectés par l'inégalité sociale dans les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes et de leur perpétuation au niveau des enfants. Et cela constitue la base même des disparités, des discriminations et des rapports inégaux.

Du point de vue biologique, il n'est plus à démontrer que les garçons et les filles, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes aptitudes et opportunités. La société préparant différemment les hommes et les femmes à leurs devenirs, a conféré aux hommes un pouvoir et une autorité formelle, qu'ils utilisent pour orienter en leur faveur, les dimensions de la vie sociale, économique et politique. Mais, le régulateur qui est l'Etat, a mis sur pied des mécanismes de rééquilibrage (discriminations positives, quota), qui ne donnent pas encore pleinement satisfaction, face à la puissance des mécanismes socioculturels et religieux.

II. GENRE ET ALPHABETISATION

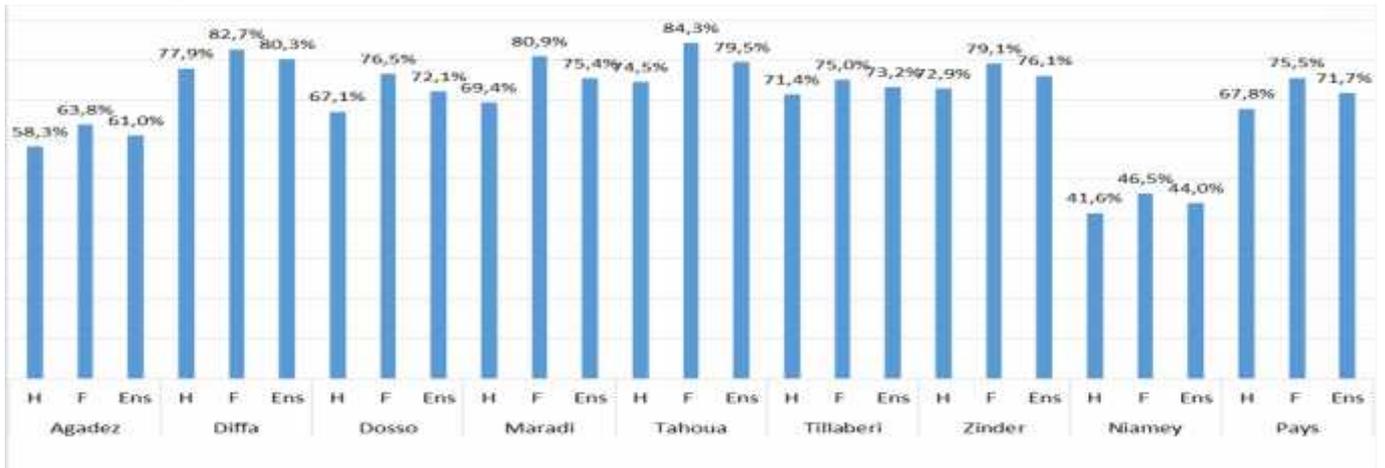
Le Niger est l'un des pays de la sous-région où le taux d'analphabétisme est le plus élevé. En effet, le pourcentage des populations analphabètes oscille autour de 71,7% en 2012. De l'analyse de l'alphabétisation au Niger, on observe de fortes disparités inter régions, et même entre les sexes.

L'analyse des disparités entre les régions montrent que Diffa (80,3%) et de Tahoua (79,5%) présentent les taux d'analphabétisme les plus élevés ; par contre, la région d'Agadez (61,0%) enregistre le plus faible taux d'analphabétisme. En ressortant Niamey de la région de Tillabéri, on se rend compte que cette agglomération enregistre le plus taux d'analphabétisme de tout le pays : soit 44,0%.

L'analyse des disparités observées entre les hommes et les femmes, en matière d'analphabétisme, montre une féminisation de l'analphabétisme. En effet, la propension des femmes analphabètes (75,5%) reste très élevée par rapport celle des hommes (67,8%). Cette observation se fait non seulement dans toutes les régions du Niger, mais aussi dans la capitale Niamey où près de 46,5% de femmes sont analphabètes contre 41,6% d'analphabètes

hommes. Les écarts entre l'analphabétisme des hommes et celui des femmes sont très grands principalement dans les régions de Maradi (11,5 points), de Tahoua (9,8 points) et de Dosso (9,1 points). Par contre, on enregistre de faibles écarts principalement dans les régions de Tillabéri (3,6 points) et d'Agadez (5,5 points).

Graphique 5: Pourcentage de la population enquêtée n'ayant jamais fréquenté une école par sexe selon la région



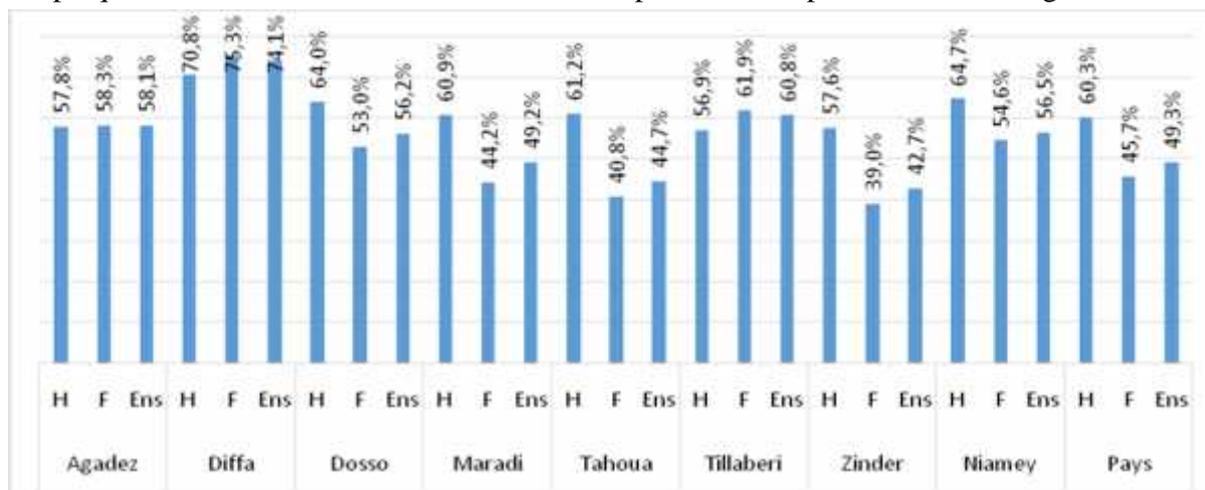
Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

Dans les centres d'alphabétisation du Niger, plus de la moitié des inscrits (50,7%) ne réussit pas à leur examen de fin de formation. Ce qui traduit un réel problème de qualité dans les programmes de formation au Niger. En 2016, seulement 49,3% des inscrits, dans un centre d'alphabétisation, ont réussi à leur examen de fin de formation (graphique 2). En désagrégeant la moyenne nationale du taux de réussite des inscrits dans les centres d'alphabétisation par région puis par sexe, il ressort de grands écarts.

Pour ce qui est des disparités entre les régions, Diffa (74,1%) et de Tillabéri (60,8%) possèdent respectivement les taux de réussite les plus élevés parmi les régions. Par contre, Zinder (42,7%) et à Tahoua (44,7%) ont des taux de réussite les plus faibles parmi les régions.

De la comparaison faite entre les hommes et les femmes en matière de réussite aux examens de fin de formation dans les centres d'alphabétisation, il ressort que les femmes (45,7%) sont moins nombreuses que les hommes à réussir aux examens de fin de formation dans les centres d'alphabétisation (60,3%). Dans les régions, c'est à Tahoua (soit de 20,4 points), à Zinder (soit de 18,6 points) et à Maradi (soit de 16,7 points) qu'on enregistre des écarts les plus grands entre les hommes et les femmes. Cette supériorité numérique des hommes, par rapport aux femmes, en matière de réussite aux examens des centres d'alphabétisation ne se vérifie pas dans la région de Diffa. Ici, le taux de réussite des femmes dans les centres d'alphabétisation est de 75,3% ; tandis que celui des hommes est de 70,8%.

Graphique 6: Taux de réussite dans les centres d’alphabétisation par sexe selon la région



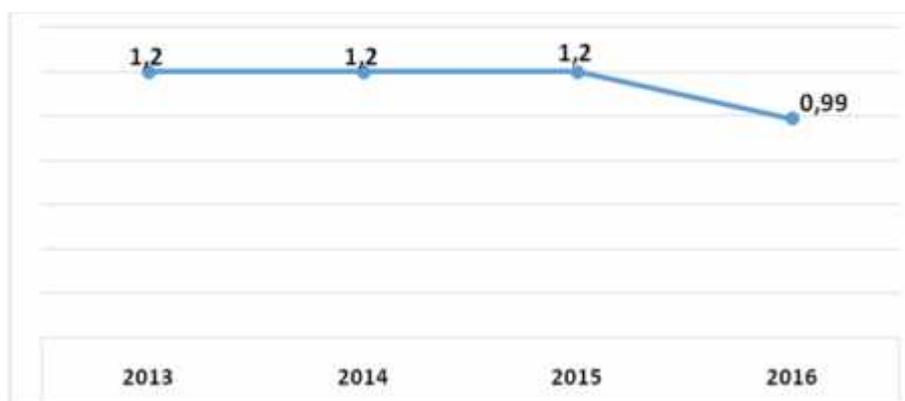
Source : Annuaire de l’éducation de base et alphabétisation, 2015-2016

III. GENRE ET EDUCATION FORMELLE

III.1. Préscolaire

Dans le préscolaire, qui se trouve porté principalement par les promoteurs privés, le nombre d’élèves a connu une augmentation significative entre 2012 et 2016. Le taux brut de préscolarisation est passé de 3,2% en 2012 (RGPH-Niger, 2012) à 7,2% en 2016 (Annuaire MEP/A/PLN, 2016). Malgré cette augmentation de 4 points entre 2012 et 2016, la valeur du taux brut de préscolarisation reste largement en dessous des prévisions qui étaient de 9,1% pour 2016 et de 15,0% pour 2024. En outre, l’évolution de l’indice de parité filles-garçons des enfants inscrits dans le préscolaire reste quasi-stable et tourne autour du seuil de 1,1. Ce qui montre que les filles inscrites dans le préscolaire sont légèrement supérieures aux garçons (Graphique 7).

Graphique 7: Evolution de l’indice de parité filles garçons des élèves au préscolaire entre 2012 et 2016



Source : Annuaire de l’éducation de base et alphabétisation, 2015-2016

S’agissant du Taux Net de Fréquentation (TNF) du préscolaire, les statistiques (Graphique 8) présentent des disparités considérables d’une part entre les filles et les garçons ; et d’autre part, entre les régions du Niger.

Sur le plan national, le TNF du préscolaire est évalué à 1,6% dont de 1,8% chez les garçons et de 1,4% chez les filles. Les régions, dont la fréquentation du préscolaire des enfants de 3 à 5 ans est supérieure à la moyenne nationale, sont respectivement Agadez (avec un TNF du préscolaire de 8,7% dont 9,8% pour les garçons et 7,6% pour les filles) et Tillabéri (avec un TNF du préscolaire de 2,1% dont 1,5% pour les garçons et 2,7% pour les filles). On ajoute aussi la ville de Niamey dont le TNF du préscolaire est de 3,2% dont 4,6% pour les garçons et 1,9% pour les filles). Les autres régions enregistrent un TNF du préscolaire inférieur ou égale à 1,1%. C'est la région de Tahoua qui possède le TNF du préscolaire du Niger le plus faible : soit 0,6% en moyenne dont 0,5% pour les garçons et 0,6% pour les filles.

Par ailleurs, dans la quasi-totalité des régions du Niger, les garçons de la tranche d'âge 3-5 ans, sont plus nombreux à être dans le préscolaire que les filles de la même tranche d'âge. Niamey enregistre le plus grand écart entre les garçons et les filles préscolarisés : soit une supériorité des garçons de l'ordre de 2,7 points. Il n'y a que 2 régions qui font l'exception : Tahoua (0,5% pour les garçons et 0,6% pour les filles) et Tillabéri Tahoua (1,5% pour les garçons et 2,7% pour les filles).

Graphique 8: Taux net de fréquentation du préscolaire par sexe selon la région



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

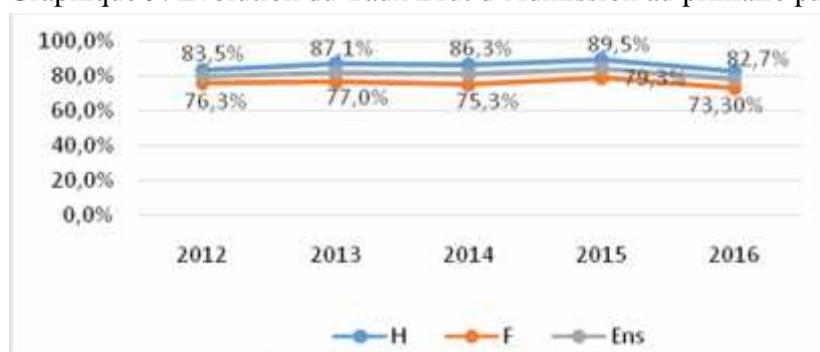
En somme, l'accès au préscolaire constitue un problème réel dont l'ampleur est sensiblement pareil tant chez les filles que chez les garçons. Mais en se focalisant essentiellement sur les enfants d'âge du préscolaire (3 à 5 ans), il ressort une légère supériorité du pourcentage des garçons préscolarisés par rapport aux filles préscolarisées, surtout à Niamey et à Agadez. Les disparités observées entre les différentes régions du Niger traduit un échec dans la mise en œuvre d'une politique nationale de l'enseignement préscolaire. Le fait que le secteur privé soit leader dans l'organisation du système préscolaire ne peut qu'accroître les disparités plus prononcées entre les régions étant donné que les promoteurs privés ont essentiellement des visés mercantilistes.

III.2. Primaire

➤ Accès au primaire

Le problème d'accès des nouveaux entrants dans le système d'enseignement primaire reste d'actualité au Niger. En 2016, le Taux Brut d'Admission (TBA) au primaire est évalué à 78,1% sur le plan national. Ce qui est très loin de la cible du Gouvernement qui étaient de 100,9% pour 2016, puis de 100,7% en 2024 (PSEF, 2014-2024). En outre, le TBA au primaire connaît une évolution en dent de scie entre 2012 et 2016 (Graphique 9). Et depuis 2012, ce sont les garçons, nouvellement entrés dans la première classe du primaire, qui sont plus nombreux que les filles.

Graphique 9: Evolution du Taux Brut d'Admission au primaire par sexe entre 2012 et 2016



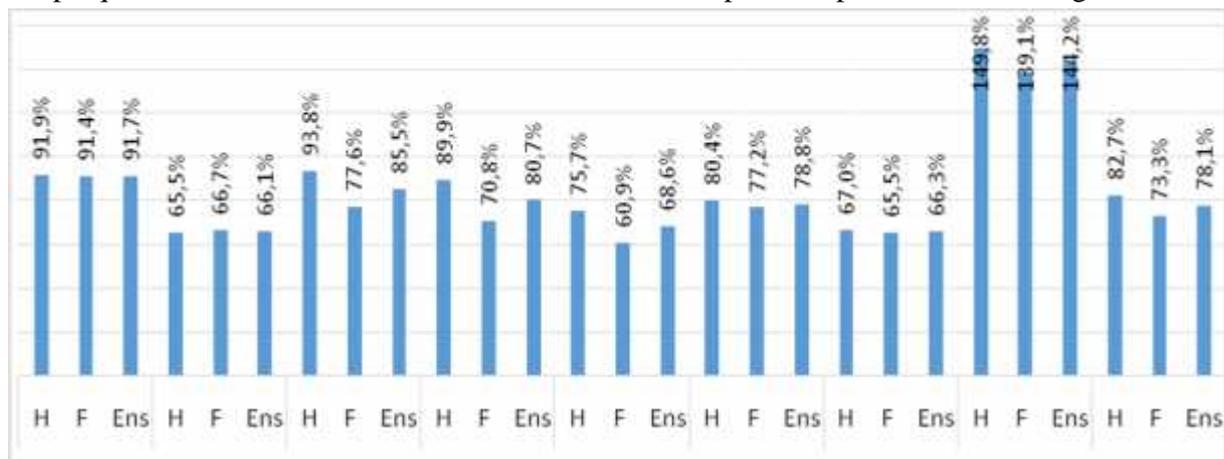
Source : Annuaire de l'éducation de base et alphabétisation, 2015-2016

Au cours de l'an 2016, il s'est avéré que les disparités observées entre les régions, puis celles observées entre les Garçons et les Filles, sont assez élevées en matière d'accès à la première classe du primaire.

Les statistiques du graphique 10 présentent les régions d'Agadez (91,7%), de Dosso (85,5%) et de Maradi (80,7%) comme étant des régions où les TBA au primaire sont largement supérieurs à la moyenne nationale. Notons par ailleurs que les valeurs de ces TBA au primaire, enregistrées dans les régions susnommées, restent très faibles par rapport à celles enregistrées à Niamey : soit un TBA de 144,2% dans l'ensemble dont 149,8% chez les garçons et 139,1% chez les filles. On note ainsi que le TBA au primaire, enregistré à Niamey, a dépassé la prévision gouvernementale ciblée pour 2024 qui est de 100,7%. Par ailleurs, ce sont les régions de Diffa (66,1%) et de Zinder (66,3%) qui possèdent des TBA au primaire les plus faibles du Niger.

L'analyse des disparités garçons-filles observées dans le graphique 10 montre que les garçons, nouvellement entrés dans la première classe du primaire, sont plus nombreux que les filles de la même cohorte scolaire : soit de 82,7% des garçons contre 73,3% des filles. Les écarts observés entre le TBA au primaire des garçons et celui des filles sont suffisamment grands dans les régions de Maradi (avec un écart de 19,1 points), de Dosso (avec un écart de 16,2 points) et de Tahoua (avec un écart de 14,8 points). Pour ce qui est des régions d'Agadez, de Diffa et de Zinder, on observe une relative équité d'accès à la première classe du primaire des garçons et des filles.

Graphique 10: Distribution du Taux Brut d'Admission au primaire par sexe selon la région

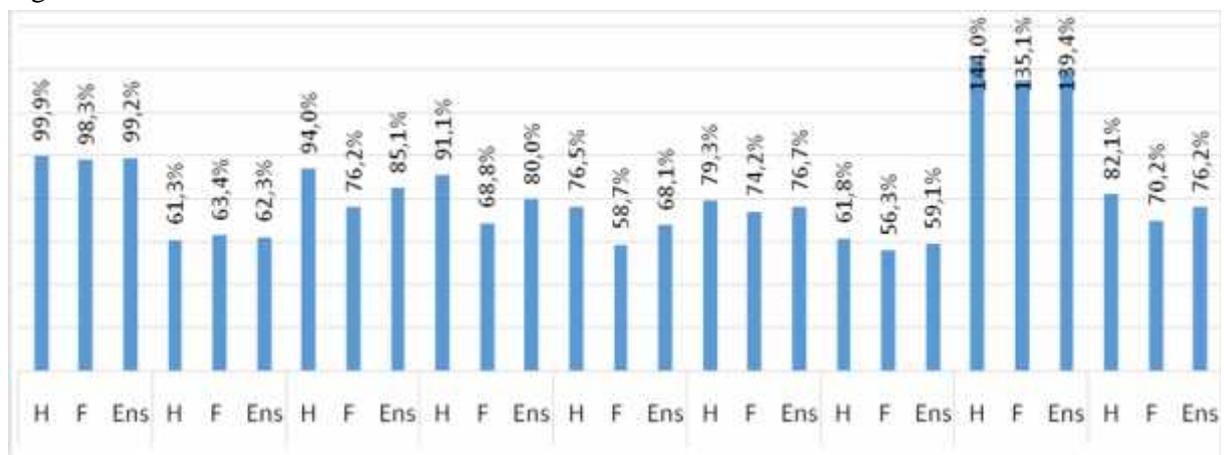


Source : Annuaire de l'éducation de base et alphabétisation, 2015-2016

Au Niger, le primaire demeure le sous-système dont le taux de couverture est le plus élevé. Sur le plan national, le TBS du primaire est estimé à 76,2% dont 82,1% chez les garçons et 70,2% chez les filles. L'analyse du TBS au primaire par région montre que les régions d'Agadez (99,2%), de Dosso (91,1%) et de Maradi (80,0%) enregistrent respectivement des TBS du primaire les plus élevés. Et ce, hormis la ville de Niamey où la fréquentation scolaire reste la plus élevée du Niger. En 2012, le TBS du primaire à Niamey est estimé à 139,4% avec 144,0% chez les garçons et 135,1% chez les filles. Quant aux régions de Zinder (59,1%) et de Diffa (62,3%), elles enregistrent les plus faibles pourcentages de fréquentation scolaire du primaire.

S'agissant des disparités d'accès au primaire entre garçons et filles, on constate qu'en général, ce sont les garçons scolarisés au primaire qui sont plus nombreux que les filles. Les écarts sont plus perceptibles dans la région de Maradi où 91,1% de garçons sont scolarisés contre 68,8% des filles scolarisées ; soit un écart de près de 22,3 points. Par contre, les statistiques de la région de Diffa montrent que ce sont les filles (63,4%) qui sont légèrement plus scolarisées au primaire (61,3) que les garçons.

Graphique 11: Répartition des Taux Bruts de fréquentation scolaire au primaire par sexe selon la région



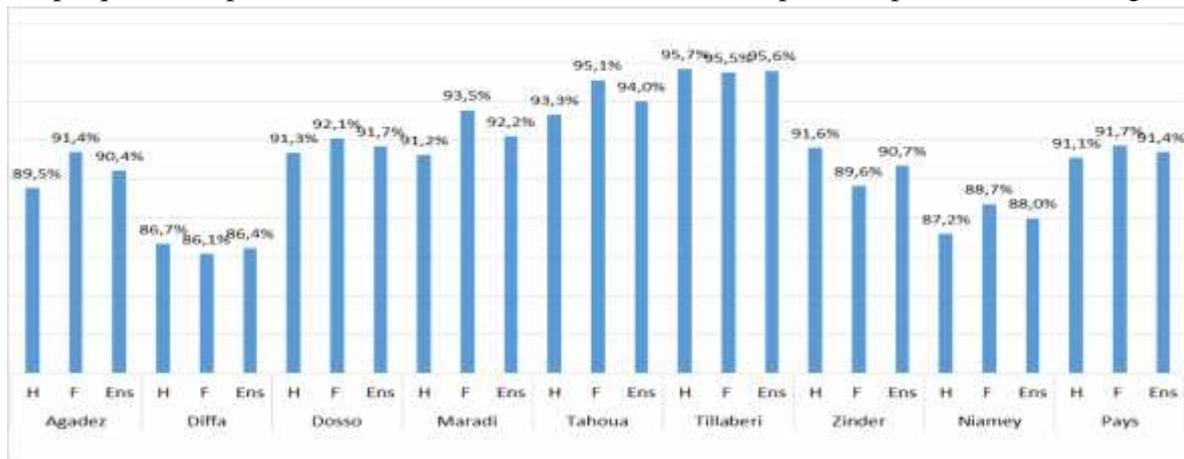
Source : Annuaire de l'éducation de base et alphabétisation, 2015-2016

➤ Rétention au primaire

Le problème lié au maintien des enfants dans le sous-système primaire reste d'actualité au Niger. En 2012, le taux net d'abandon scolaire est estimé à 91,4% sur l'ensemble du territoire. L'analyse des disparités intra région montre que ce sont les régions de Tillabéri (95,6%), de Tahoua (95,6%) et de Maradi (92,2%) qui ont des taux nets d'abandon scolaire du primaire les plus élevés. La région de Diffa enregistre le plus faible taux net d'abandon du primaire parmi les régions. Même la ville de Niamey (88,0%) a un taux net d'abandon du primaire largement supérieur à celui enregistré à Diffa (Graphique 12).

En ce qui concerne les disparités entre les filles et les garçons en matière d'abandon du cycle primaire, il s'est avéré qu'en général, les filles de 6-11 ans (91,7%) sont plus nombreuses à abandonner le primaire que les garçons de la même tranche d'âge (91,1%). Les écarts sont les plus élevés dans les régions de Maradi (2,3 points), d'Agadez (soit de 1,9point) et de Tahoua (soit de 1,8point). Notons cependant que dans les régions de Zinder et de Diffa, les pourcentages d'abandon scolaire des garçons sont bien supérieurs à celui de filles. Les écarts observés à Zinder et à Diffa sont respectivement de 2,0 points et de 0,6 point.

Graphique 12: Répartition des Taux net d'abandon scolaire du primaire par sexe selon la région



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

➤ Réussite au primaire

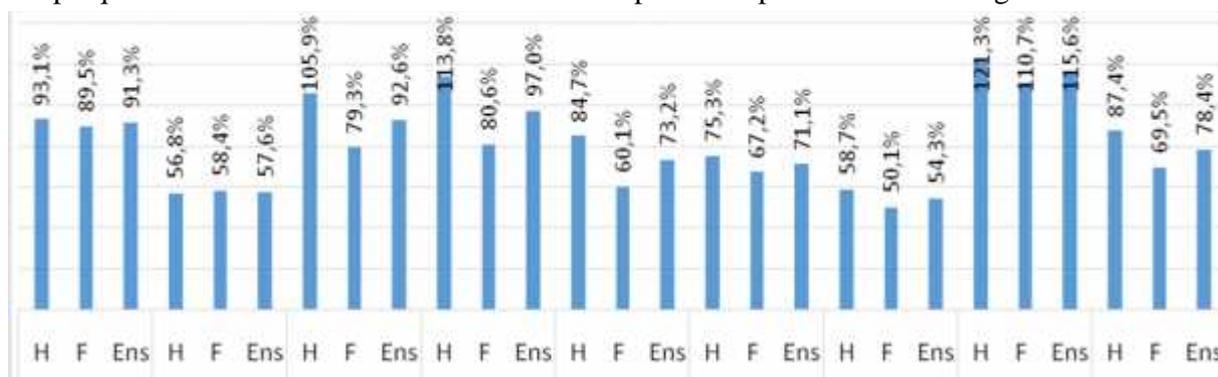
Sur le plan national, le pourcentage des élèves ayant achevé le cycle primaire est estimé à 78,4% en 2016. En plus, il ressort que la valeur actuelle du taux d'achèvement au primaire (TAP) a dépassé Les prévisions réalisées qui étaient de 71,3% pour 2020 et de 90,0% pour 2024 (PSEF 2014-2024). Malgré ces résultats positifs des politiques nationales qui agissent sur la qualité du système d'éducation primaire, l'on observe de fortes disparités inter et intra région.

S'agissant des disparités observées entre les régions, il ressort que les TAP enregistrés dans les régions de Maradi (97,0%), de Dosso (92,6%) et d'Agadez (91,3%) qui sont bien au-dessus de la moyenne nationale. Le fait de ressortir le TAP enregistré à Niamey (115,6%) permet de constater que la qualité de l'enseignement primaire reçue dans cette ville est bien meilleure que tout ce qui observé au Niger. Comme résultat inquiétant, il est noté que c'est

dans les régions de Zinder (54,3%) et de Diffa (57,6%) qu'on enregistre les plus faibles TAP des régions du Niger.

S'agissant des disparités entre garçons et filles, ce sont les garçons (87,4%) qui sont les plus nombreux à achever complètement le primaire par rapport aux filles (69,5%). L'analyse des écarts du TAP entre les sexes par région montre que c'est dans les régions de de Maradi (soit de 33,2 points), de Dosso (soit de 26,6 points) et de Tahoua (24,6%) que sont enregistrés les plus grands écarts. Notons à contrario que c'est dans les régions d'Agadez (soit de 3,6points) et de Zinder (soit de 8,6points) qu'on enregistre les faibles écarts entre garçons et filles.

Graphique 13: Taux d'achèvement dans les écoles primaires par sexe selon la région



Source : Annuaire de l'éducation de base et alphabétisation, 2015-2016

III.3. Secondaire

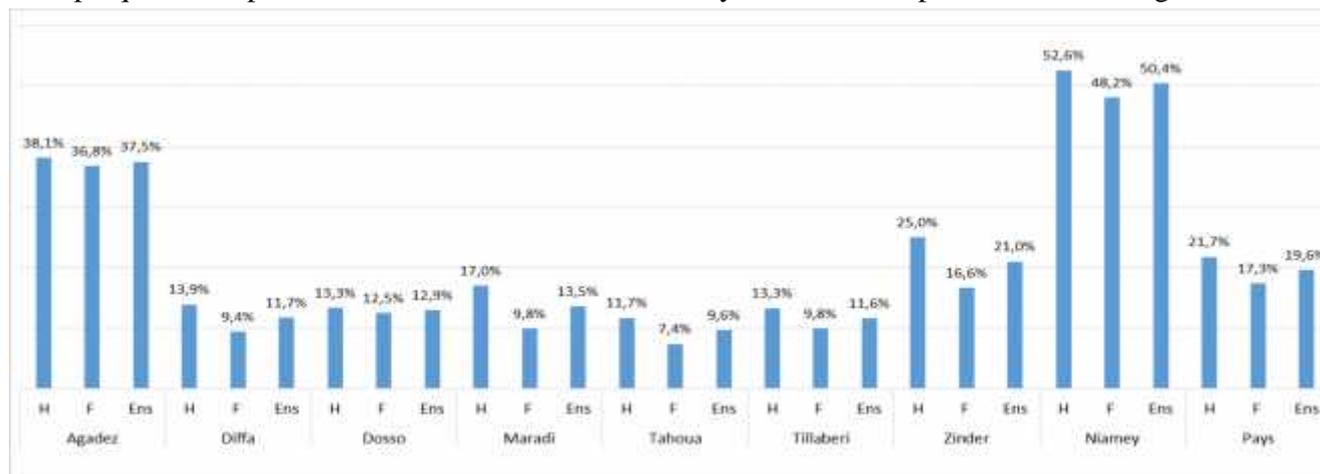
➤ Accès au secondaire

Au Niger, l'accès au cycle secondaire reste assez mitigé. En 2015, le taux net scolarisation (TNS) au secondaire est estimé à 19,6%. Ce faible accès au cycle secondaire s'accompagne de fortes disparités observées entre les régions, puis entre les garçons et les filles.

S'agissant des disparités inter régions, les résultats du graphique 14 montrent que les régions d'Agadez (37,5%) et de Zinder (21,0%) ont de meilleures performances en matière d'accès au cycle secondaire par rapport à la moyenne nationale. Néanmoins, Niamey enregistre le TNS au secondaire le plus élevé du Niger (soit de 50,4%). Notons également que c'est dans les régions de Tahoua (9,6%), de Tillabéri (11,6%), et de Diffa (11,7%) que l'on retrouve les plus faibles TNS au secondaire.

S'agissant des disparités entre les sexes, on observe que dans la tranche d'âge 6-11 ans, ce sont les garçons qui sont plus nombreux à fréquenter le secondaire que les filles. Sur le plan national, l'écart enregistré entre les TNS chez les filles et celui des garçons est de 4,4 points. Dans les régions du Niger, cet écart observé est très élevé principalement à Zinder (8,4 points) et à Maradi (7,2 points). La différence entre les TNS observés chez les filles et chez les garçons dans le cycle secondaire est relativement faible dans les régions de Dosso (0,8 point) et d'Agadez (1,3 point).

Graphique 14: Répartition du taux net scolarisation du cycle secondaire par sexe selon la région



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

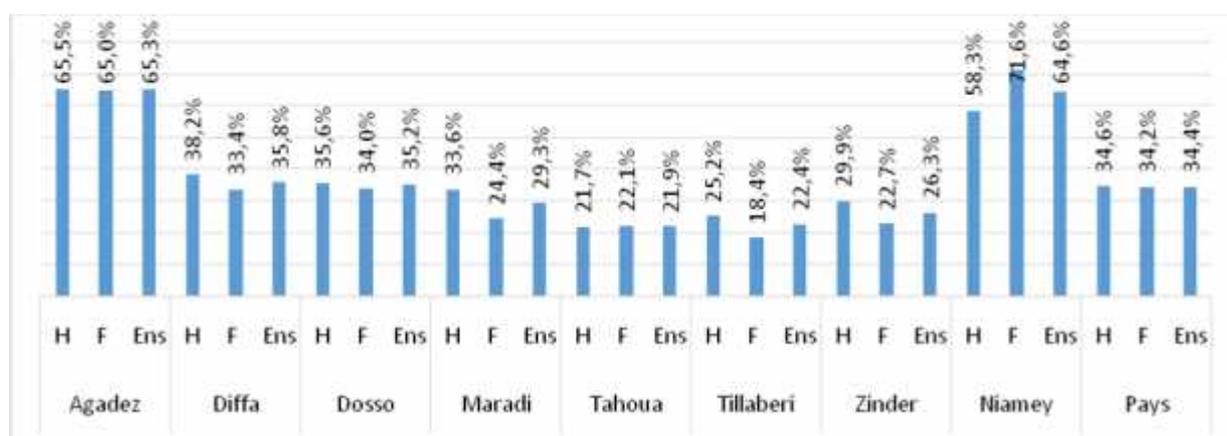
➤ Rétention au secondaire

La rétention dans l'enseignement secondaire reste assez inquiétante au Niger. Les statistiques obtenues dans le secondaire montrent que le plus grand nombre d'abandon scolaire est enregistré dans le 1^{er} cycle du secondaire par rapport à celui observé dans le 2nd cycle du secondaire. En effet, des graphiques 15 et 16, il ressort que le taux de survie du 1^{er} cycle au secondaire est évalué à 34,4% ; tandis que celui du 2nd cycle au secondaire est de 72,8%. Ce qui traduit un réel problème de qualité de l'enseignement dans le secondaire en général et dans le 1^{er} cycle du secondaire en particulier.

De l'analyse du maintien dans le 1^{er} cycle du secondaire, il s'est avéré que 34,4% des élèves appartenant à une même cohorte des inscrits en 1^{ère} année, se trouvent toujours dans le circuit scolaire en 2011. La région d'Agadez possède le plus grand taux de survie au 1^{er} cycle du secondaire (65,3%), suivi de celui obtenu dans la ville de Niamey (64,6%). Par contre, c'est respectivement dans les régions de Tahoua (21,9%) et de Tillabéri (22,4%) qu'on a les plus faibles taux de survie au 1^{er} cycle du secondaire.

Des résultats du graphique 15, l'on constate dans l'ensemble des régions du Niger, que le taux de survie des filles dans le 1^{er} cycle du secondaire, est plus ou moins élevé par rapport à celui des garçons de la même cohorte d'inscrits et se trouvant dans le 1^{er} cycle du secondaire. Ce n'est que dans la ville de Niamey que le phénomène étudié est plutôt contraire. On enregistre ici un taux de survie des garçons de 58,3% au 1^{er} cycle du secondaire, contre un taux de survie des filles de 71,6% au 1^{er} cycle du secondaire. On constate ainsi qu'à Niamey, ce sont les filles d'une même cohorte des inscrites en 1^{ère} année du 1^{er} cycle du primaire qui sont les plus nombreuses à être encore dans le circuit scolaire en 2011 par rapport aux garçons appartenant à une même cohorte et se trouvant dans la même situation scolaire que les filles : soit 71,6% chez les filles contre 58,3% chez les garçons à Niamey.

Graphique 15 : Taux de survie au secondaire 1^{er} cycle par région selon le sexe

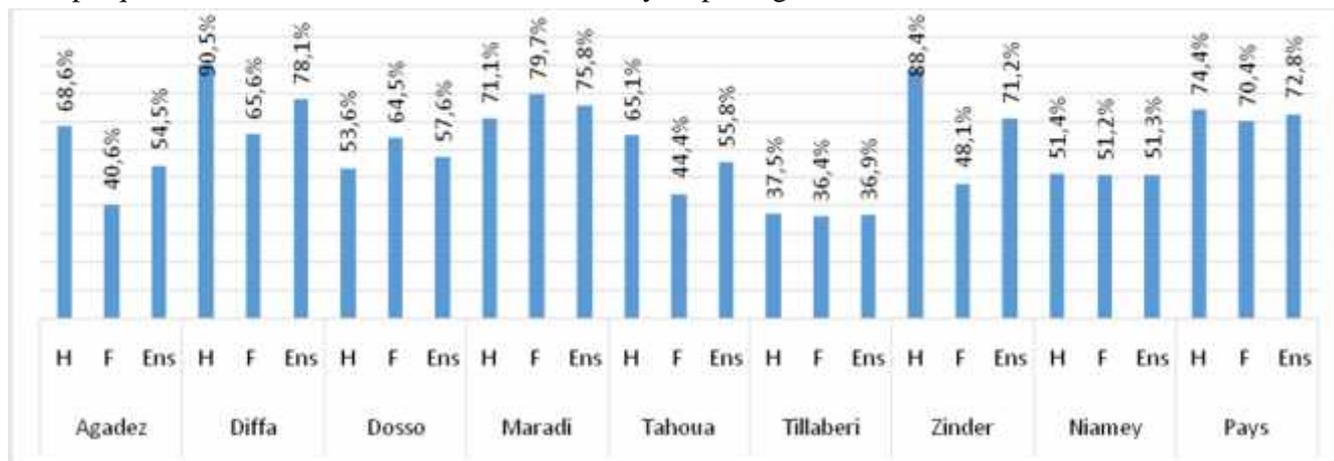


MEM/S/RS, statistiques 2010-2011

Les résultats obtenus (graphique 16) montrent qu'en général, 72,8% des élèves de la même cohorte des inscrits en 1^{ère} année au 2nd cycle du secondaire, sont encore dans le circuit scolaire en 2011. C'est dans les régions de Diffa (78,1%) et de Maradi (75,8%) qu'on enregistre des taux de survie du 2nd cycle au secondaire les plus élevés parmi ceux obtenus dans les différentes régions. Par contre, le plus faible taux de survie des élèves au 2nd cycle du secondaire ressort de la région de Tillabéri (soit 36,9%).

S'agissant des disparités observées entre les sexes, il s'est avéré que les régions d'Agadez, de Tahoua, de Diffa, de Tillabéri, de Zinder et la ville de Niamey, possèdent un plus grand effectif de garçons appartenant à une même cohorte des inscrits en 1^{ère} année au 2nd cycle du secondaire et se trouvant dans le circuit scolaire en 2011, par rapport à l'effectif des filles de la même cohorte des inscrits et se trouvant dans le circuit scolaire en 2011. Ici, l'écart entre les filles et les garçons est le plus élevé dans la région de Zinder : soit près de 40,3 points. Dans les autres régions, à savoir les régions de Dosso et de Maradi, c'est plutôt le pourcentage des garçons, appartenant à la même cohorte d'inscrits en 1^{ère} année du 2nd cycle au secondaire et se trouvant en 2011 dans le circuit scolaire, qui est plus élevé que celui enregistré chez les filles de la même cohorte des inscrits et se trouvant dans le circuit scolaire en 2011. Ici, l'écart entre les filles et les garçons est le plus élevé dans la région de Dosso : soit près de 10,9 points.

Graphique 16 : Taux de survie au secondaire 2nd cycle par région selon le sexe



MEM/S/RS, statistiques 2010-2011

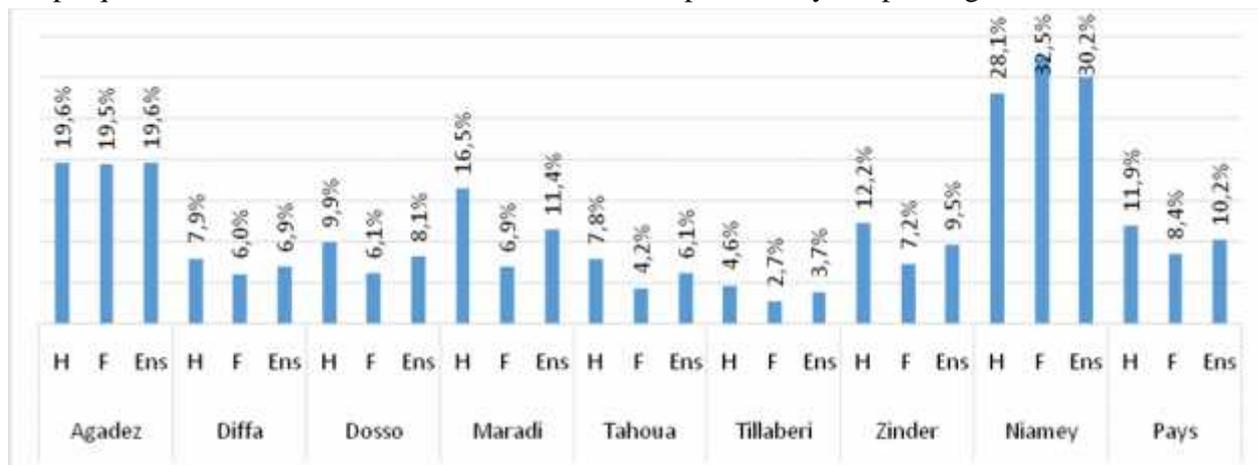
➤ Réussite au secondaire

D'après les statistiques sur l'achèvement complet des élèves dans le 1^{er} et le 2nd cycle du secondaire, il ressort qu'au Niger, peu sont les élèves qui terminent avec succès leur dernière année du 1^{er} cycle et du 2nd cycle au secondaire. Sur le plan national, on note qu'en 2011, le taux d'achèvement du 1^{er} cycle au secondaire est de 12,2% dont 11,9% pour les garçons et 8,4% pour les filles. Le graphique 17 montre également que sur le plan national, le taux d'achèvement du 2nd cycle au secondaire est de 2,9% dont 4,0% pour les garçons et 1,8% pour les filles. On constate ainsi que c'est dans le 2nd cycle du secondaire que la réussite à la dernière classe du cycle est plus faible par rapport à la réussite à la dernière classe du 1^{er} cycle du sous-système.

De l'analyse de l'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire dans les régions du Niger, il ressort que le pourcentage des élèves ayant terminé avec succès leur dernière classe du 1^{er} cycle, est le plus élevé dans la région d'Agadez (19,6%) et encore plus dans la ville de Niamey (30,2%). Par contre, le taux d'achèvement au 1^{er} cycle du secondaire enregistré dans la région de Tillabéri (3,7%) est le plus faible de toutes les régions.

En outre, il ressort qu'en matière d'achèvement complet du 1^{er} cycle du secondaire, les jeunes filles sont les moins nombreuses à terminer avec succès la dernière classe du cycle. Ceci se vérifie dans toutes les régions du Niger ; hormis la ville de Niamey où c'est plutôt les femmes (32,5%) qui sont plus nombreuses à terminer la dernière année du cycle avec succès par rapport aux hommes (28,1%) trouvées dans le même niveau scolaire.

Graphique 17: Taux d'achèvement au secondaire premier cycle par région selon le sexe

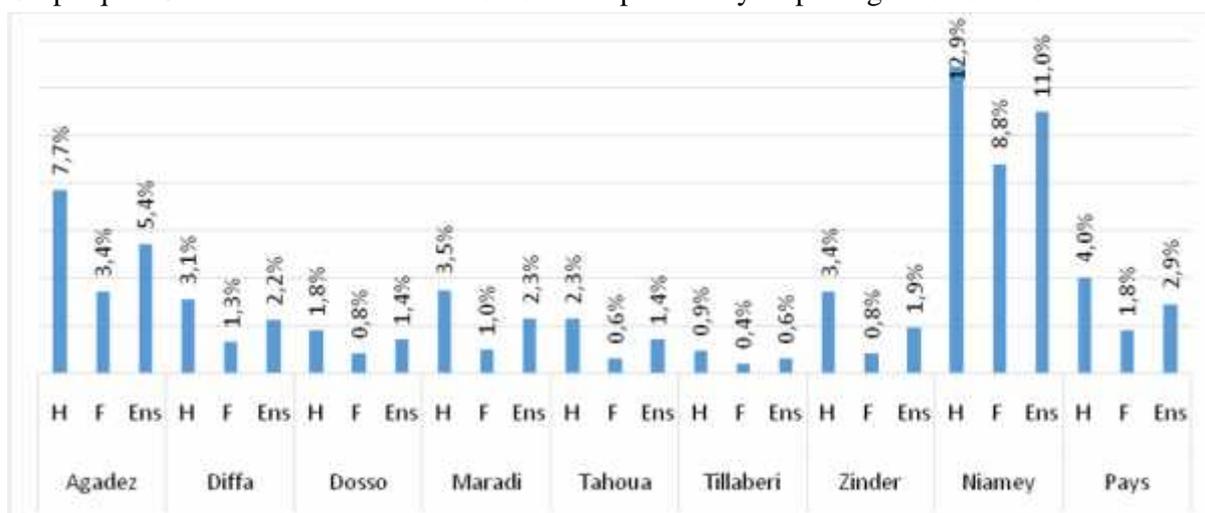


MEM/S/RS, statistiques 2010-2011

S'agissant de l'achèvement du 2nd cycle au secondaire, on constate, comme dans le 1er cycle du secondaire, que parmi les régions du Niger, c'est à Agadez qu'on enregistre le taux d'achèvement du cycle, le plus élevé. Ce classement est produit hormis la ville de Niamey qui possède le pourcentage des élèves ayant terminé avec succès leur dernière classe du cycle le plus élevé de tout le pays : soit une valeur de 11,0%. Par ailleurs, on relève que c'est à Tillabéri (0,6%) que le taux d'achèvement du 2nd cycle au secondaire est le plus faible du pays.

En outre, la comparaison de l'achèvement complet du 2nd cycle au secondaire par les filles et celui des garçons montre que ce sont les femmes qui sont les moins nombreuses à terminer la dernière année du cycle avec succès par rapport aux garçons. Et ce, tant sur le plan national (1,8% pour les filles contre 4,0% pour les garçons) que dans les différentes régions du pays. L'écart le plus grand est identifié à Agadez où l'on a 7,7% de garçons ayant terminé avec succès la dernière classe du 2nd cycle du secondaire contre seulement 3,4% chez les filles.

Graphique 18: Taux d'achèvement au secondaire premier cycle par région selon le sexe



MEM/S/RS, statistiques 2010-2011

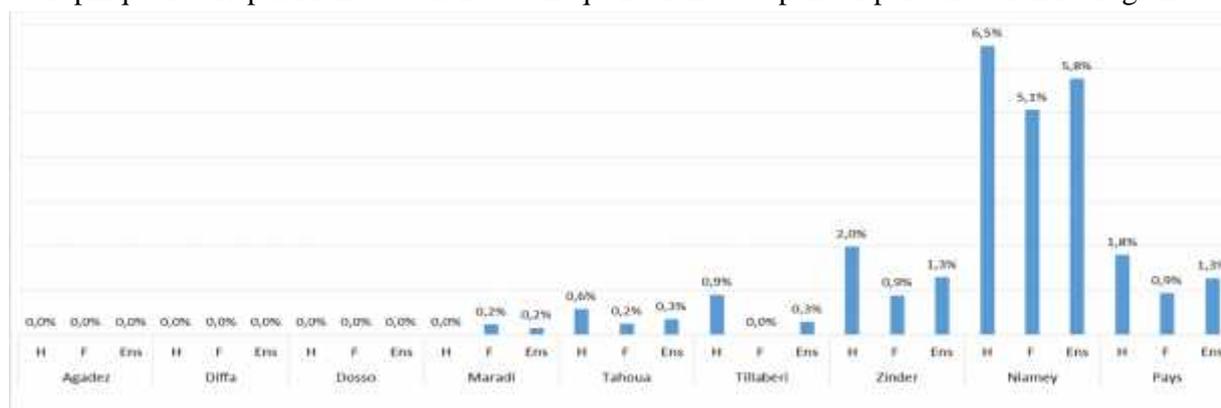
III.4. Supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur est un problème crucial dans le système éducatif du Niger. Les indicateurs de couverture du pays figurent parmi les plus faibles de toute la sous-région. En 2014, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants était de 195. Ce qui est inquiétant au regard de la projection faite pour 2024 qui est de 213 étudiants pour 100 000 habitants.

Pour ce qui est du Taux Net de fréquentation (TNF) du supérieur, le Niger enregistre une valeur moyenne de 1,3% sur l'ensemble du territoire. En menant une analyse approfondie du TNF du supérieur, on relève une quasi-absence des jeunes de 19-25 ans à l'enseignement supérieur dans les régions d'Agadez, de Diffa et de Dosso. Cependant, la ville de Niamey enregistre le TNS le plus élevé du Niger.

En plus du déséquilibre observé sur la présentation géo spatiale des jeunes scolarisés de 19-25 ans au Niger, le graphique 16 : montre que ce sont les garçons de la tranche d'âge 19-25 ans, qui sont les plus nombreux à accéder au niveau supérieur par rapport aux filles de la même tranche d'âge.

Graphique 19: Répartition du taux net de fréquentation du supérieur par sexe selon les régions



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

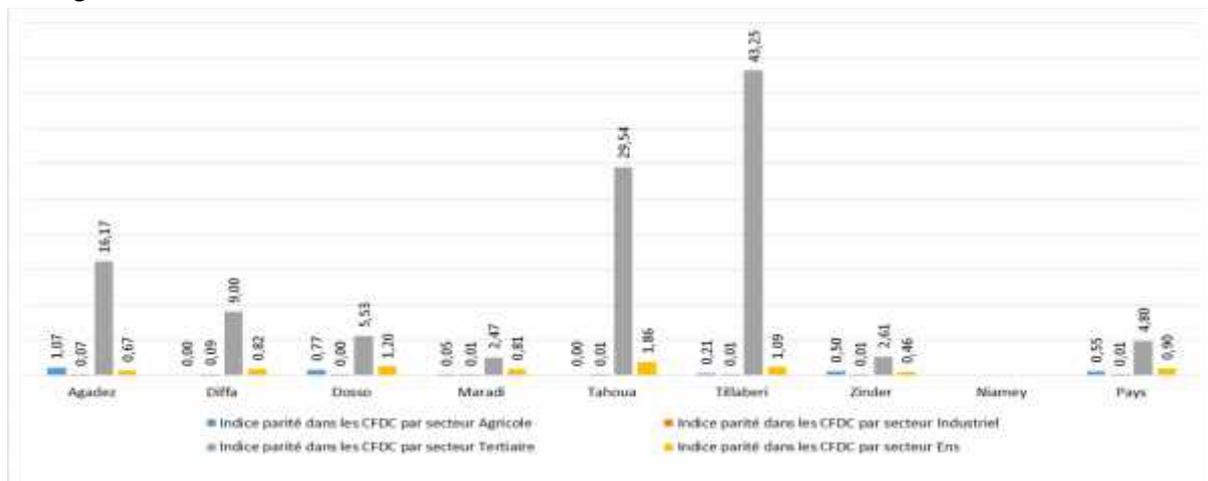
III.5. L'enseignement et formation professionnelle

Au Niger, l'enseignement et la formation professionnelle (EFPT) restent encore en état embryonnaire. En 2014, le MEPT comptabilise 103 Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC) fonctionnels, 11 Centres de Formation Professionnelle et Technique (CFPT) et 8 lycées professionnels et techniques sur l'ensemble du territoire. L'effectif global des nigériens ayant suivi une formation professionnelle ne permet pas de combler les besoins de développement gouvernementaux et communautaires. Au cours de l'année 2014, on enregistre globalement 4957 personnes en formation dans les CFDC, 2283 personnes dans les CFPT et 1974 personnes dans les lycées techniques et professionnels.

Pour ce qui est des questions de genre en matière d'EFPT, il s'avère qu'au Niger, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à accéder à un centre de formation professionnelle. Ce qui est un problème d'équité et de droit à l'éducation.

S'agissant des CFDC, les résultats statistiques montrent que les hommes sont prédominants dans l'ensemble des secteurs de formation : l'indice de parité Filles-Garçons est évalué à 0,9. En désagrégeant cette dernière par secteur de formation, on constate que sur le plan national, les hommes sont les plus nombreux à suivre une formation professionnelle dans les secteurs agricole et industriel. Soit des indices de parité Filles-Garçons estimés respectivement à 0,55 et 0,01. Par ailleurs, on constate qu'au Niger, les femmes sont plus nombreuses à se former dans les CFDC du secteur tertiaire par rapport aux hommes. L'indice de parité Filles-Garçons dans le secteur tertiaire est de 4,80. C'est principalement dans les régions de Tillabéri (43,25) de Tahoua (29,54) et d'Agadez (16,17) qu'on observe une supériorité considérable des femmes dans les CFDC du secteur tertiaire par rapport aux hommes. On pourrait également décrier la quasi-absence des femmes dans CFDC du secteur industriel. Faudrait également noter que Niamey ne possède pas de CFDC. Et ce, quel que soit le secteur de formation.

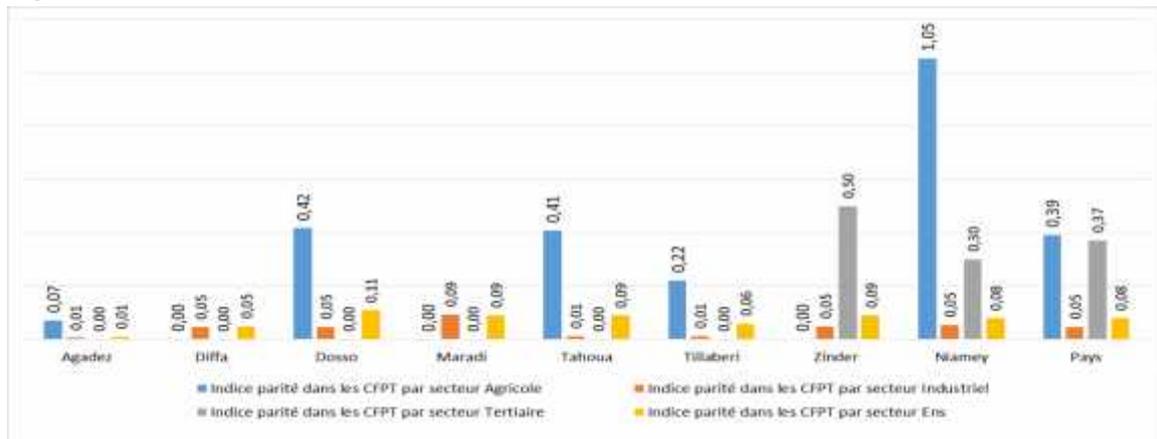
Graphique 20: Répartition des Indices de parité Filles/Garçons dans les CFDC par secteur dans les régions



Source : statistiques du MEPT, 2014

A partir des statistiques du MEPT, il ressort que ce sont les hommes qui sont les principaux bénéficiaires des programmes de formation des CFPT. En effet, on enregistre un indice de parité Filles-Garçons des inscrits dans les CFPT du Niger égal à 0,08. Cette grande supériorité numérique des hommes inscrits dans les CFPT, par rapport aux femmes se vérifie non seulement dans chacun des secteurs de formation (primaire, industrie et tertiaire) mais aussi dans les différentes régions du Niger (graphique 21). Toutefois, en observant essentiellement l'accès aux CFPT dans la ville de Niamey, on constate que les femmes sont plus nombreuses à suivre les programmes des CFPT du secteur agricole par rapport aux hommes : l'indice de de parité Filles-Garçons des inscrits dans les CFPT du secteur agricole à Niamey est estimé à 1,05 en 2014.

Graphique 21: Répartition des Indices de parité Filles/Garçons dans les CFDC par secteur et par régions

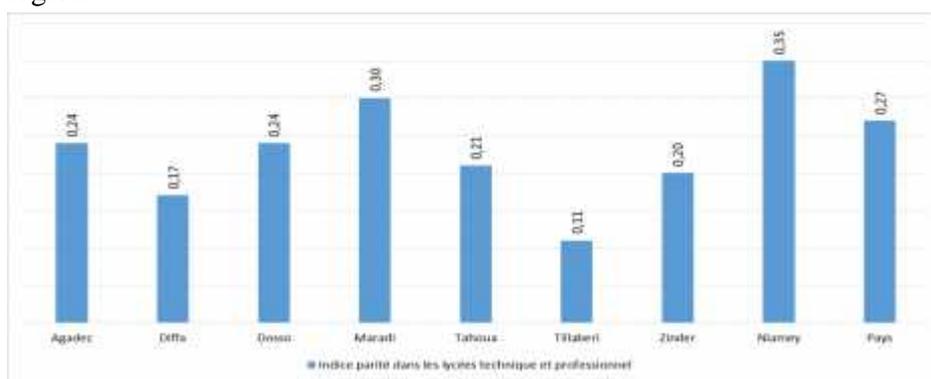


Source : statistiques du MEPT, 2014

L'accès des filles et garçons dans les lycées techniques et professionnels est assez différentiel. Très peu de filles sont inscrites dans ce type d'enseignement par rapport aux garçons. En 2014, les statistiques du MEPT estiment l'indice de parité Filles-Garçons des inscrits dans les lycées technique et professionnel à 0,3.

Menant une analyse différentielle des indices de parité Filles-Garçons parmi les inscrits dans les lycées techniques du Niger, il ressort que c'est dans les régions de Tillabéri (0,1) et de Diffa (0,2) que le nombre de garçons est très élevé par rapport aux filles. Cet écart entre les filles et garçons est le plus faible dans la région de Maradi (0,3). En ressortant uniquement l'indice de parité filles garçons de Niamey, on constate que cette ville enregistre l'indice de parité Filles-Garçons des inscrits le plus élevé du Niger.

Graphique 22: Répartition des Indices de parité Filles/Garçons dans les lycées techniques par région



Source : statistiques du MEPT, 2014

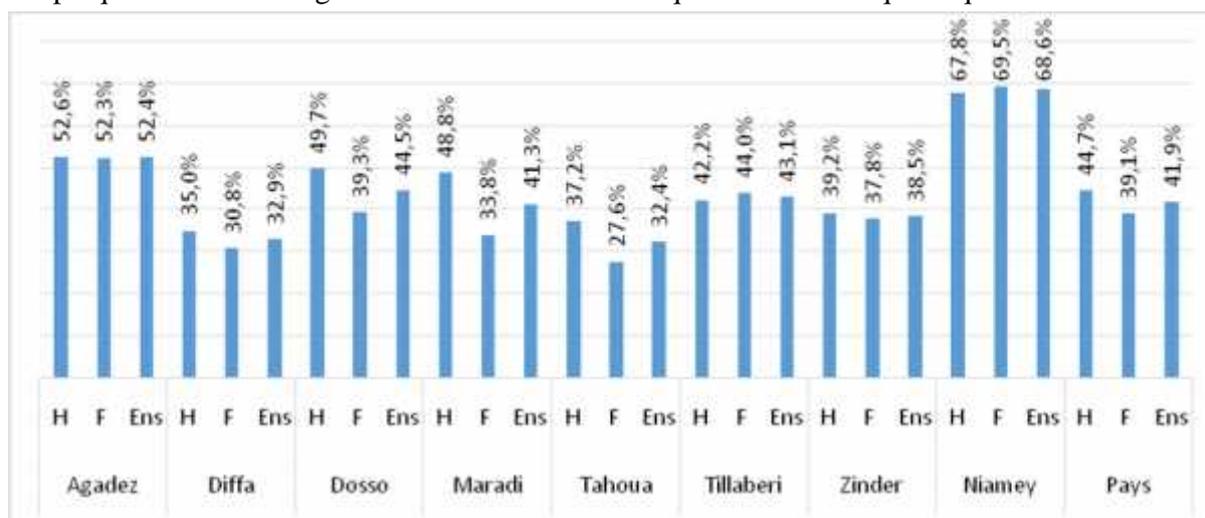
IV. GENRE, TRAVAIL DES ENFANTS ET SCOLARISATION

Il est question d'ici de ressortir, sur le plan national et dans les régions, le profil genre des enfants de 5-14 ans qui fréquentent une école et qui exercent un travail hors du ménage rémunéré ou pas.

L'analyse des données du graphique 23 montre qu'au Niger, un peu moins de la moitié des enfants de 5-14 ans (soit 41,9%) fréquentent l'école et exercent un travail en 2011. Ce qui est susceptible d'expliquer les abandons scolaires étant donné que plus l'enfant reste dans le milieu du travail, plus il va accroître son temps de travail, et ce, au détriment de celui réservé à la fréquentation scolaire. Dans les régions du Niger, on observe que c'est dans la région d'Agadez (52,4%) que le pourcentage des enfants de 5 à 14 ans, qui travaille et qui fréquente l'école, est le plus élevé. En ressortant les statistiques de Niamey, il s'avère que c'est dans cette ville qu'on a la plus forte concentration des enfants de 5 à 14 ans qui fréquentent l'école et qui exercent un travail (68,6%).

De l'analyse des disparités entre les filles et les garçons de 5-14 ans, qui travaillent et qui fréquentent l'école, il apparaît sur le plan national que, ce sont les garçons (44,7%) qui sont plus nombreux à fréquenter l'école et à exercer un travail par rapport aux filles (39,1%). Cette supériorité numérique de l'effectif des garçons qui fréquentent l'école et qui exercent un travail, est observée également dans les régions d'Agadez, de Diffa, de Dosso, de Maradi, de Tahoua Zinder. Faudrait noter que c'est dans la région de Maradi que l'écart entre l'écart entre les garçons et les filles de 5-14 ans, qui travaillent et qui fréquentent l'école, est le plus grand (soit de près de 15 points). A contrario, ce sont les filles qui sont plus nombreuses que les garçons à exercer un travail et à fréquenter l'école dans la région de Tillabéri (44,0% de filles contre 42,2% de garçons) et dans la ville de Niamey (69,5% de filles contre 67,8% de garçons).

Graphique 23: Pourcentage des enfants de 5 à 14 ans qui travaillent et qui fréquentent l'école



MEM/S/RS, statistiques 2010-2011

Au regard de tout ce qui précède, il ressort que le système éducatif conventionnel du Niger présente de nombreux goulets d'étranglements qui entravent principalement l'accès et le

maintien des filles à l'école. Ceci pourrait certainement s'expliquer, en partie, par l'influence des normes traditionnelle favorable à certaines pratiques telles que les mariages précoces, l'entrée précoce des enfants sur le marché du travail des enfants. En plus, le taux élevé d'analphabétisme au sein de la population adulte et les situations de crises récurrentes que traverse le pays avec l'avènement de la secte « Boko haram » constituent également des freins non négligeables de l'accès des enfants et surtout des filles à une éducation de qualité. L'absence de solutions durables et adaptées au contexte locale, a conduit à une féminisation de la déscolarisation et de la sous-scolarisation au Niger. Au vu de cela, le Gouvernement du Niger, avec l'appui des promoteurs privés (qui sont dominants dans le sous-secteur du préscolaire), a entrepris des actions politiques devant lever ces barrières. Il s'agit entre autre de :

- La création d'une direction de la promotion de la scolarisation des filles (DPSF) en l'an 2000 ;
- L'accentuation des campagnes de sensibilisation dans toutes les régions du pays en faveur de la scolarisation des filles et des enfants vivant dans les milieux vulnérables.

Malgré tout cela, les résultats escomptés ne sont pas encore visibles. Et ce, du fait de l'attachement des populations à leurs valeurs traditionnelles et coutumes qui ne sont pas toujours favorables à l'accès et l'équité des filles et des garçons dans le domaine de l'éducation moderne.

CHAPITRE IV : GENRE ET SANTE

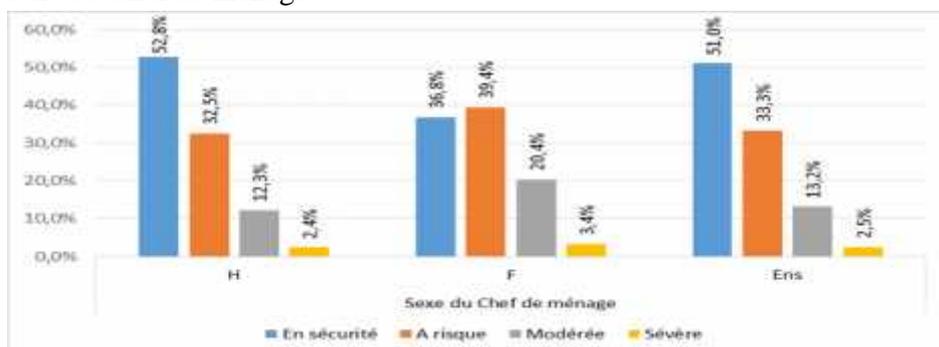
Dans ce chapitre, il est question d'étudier l'état de santé des populations du Niger de manière générale, et de faire une analyse comparative de la situation sanitaire des femmes et des hommes de manière spécifique. Et ce, sur le plan national puis dans les différentes régions du Niger.

I. GENRE ET INSECURITE ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire reste assez préoccupante au Niger. Malgré les politiques mises en place par le Gouvernement pour améliorer la capacité de production des ménages, près de la moitié de la population nigérienne se trouvent vulnérables à l'insécurité alimentaire : insuffisance des revenus, déficit d'outils et de compétence de production. En 2015, près de 49,0% des populations au Niger se trouvent en situation d'insécurité alimentaire dont 33,3% se trouvant en situation de risque d'insécurité alimentaire ; 13,2% des populations se trouvent en état d'insécurité alimentaire modérée et près de 2,9% des populations en en état d'insécurité alimentaire sévère.

La comparaison faite de la situation alimentaire des populations se trouvant dans les ménages dont le chef est un homme et celle des populations se trouvant dans les ménages dont le chef est une femme, a permis de constater que c'est dans les ménages dirigés par les hommes qu'on retrouve le plus grand nombre des membres de ménage en situation de sécurité alimentaire (soit 52,8% contre 36,8%). Par contre, c'est dans les ménages dirigés par les femmes qu'on retrouve plus les membres du ménage en situation d'insécurité alimentaire. Et ce, quel que soit le niveau d'insécurité. Le graphique 23 montre que les populations en état d'insécurité alimentaire sévère et se trouvant dans les ménages dirigés par les hommes, sont moins nombreuses que celles en état d'insécurité alimentaire sévère et se trouvant dans les ménages dirigés par les femmes (soit 2,4% contre 3,4%). Il en est de même pour les populations à risque d'insécurité alimentaire (32,5% contre 36,8%) et celles en état modérée d'insécurité alimentaire (12,3% contre 20,4%).

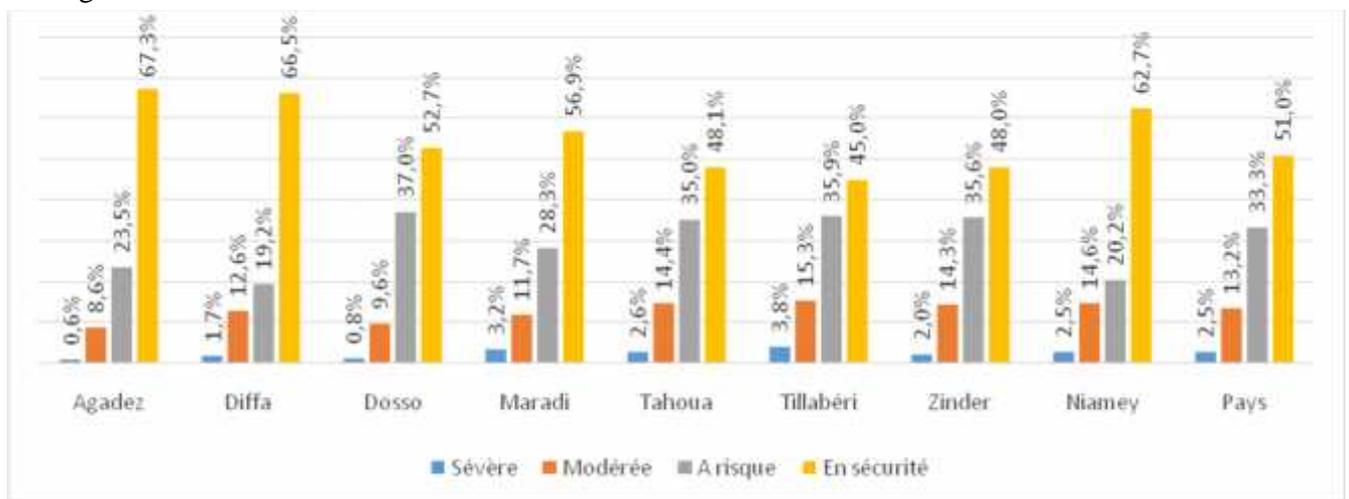
Graphique 24: Classification du niveau d'insécurité alimentaire de la population enquêtée selon le sexe du Chef de ménage



Source : Rapport d'enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages , 2014-2015

L'analyse de la situation d'insécurité alimentaire dans les régions du Niger présente les régions d'Agadez (67,3%), de Diffa (66,5%) comme étant celles dont les populations se trouvent plus en sécurité alimentaire par rapport aux populations des autres régions. Il en est de même pour Niamey où près de 62,7% de la population se trouve en sécurité alimentaire. Dans les régions qui se caractérisent par un plus grand nombre de population en situation d'insécurité alimentaire, à savoir Tillabéri (55,0%), Zinder (52%) et Tahoua (51,2%), on constate également que le pourcentage des populations selon le niveau d'insécurité alimentaire diminue au fur et à mesure que la situation devient dramatique. En plus, les populations en état d'insécurité alimentaire sévère les plus nombreux respectivement dans les régions de Tillabéri (3,8%), Tahoua (2,6%) et Zinder (2,0%).

Graphique 25: Classification du niveau d'insécurité alimentaire de la population enquêtée selon la région



Source : Rapport d'enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages , 2014-2015

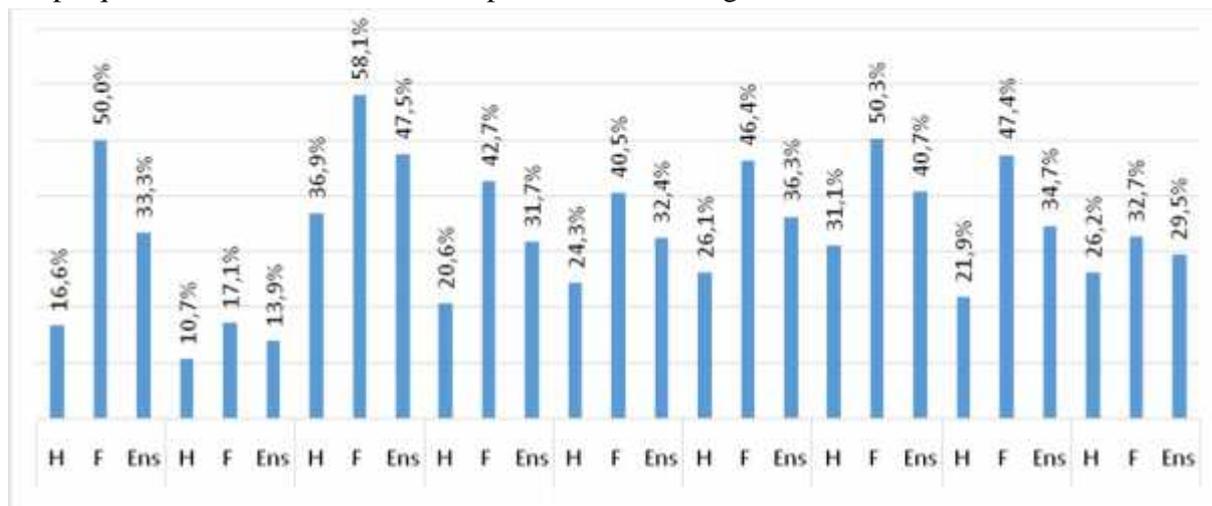
II. GENRE ET PREVALENCE DE L'ANEMIE

L'anémie est une affection caractérisée par une diminution considérable de la quantité de globule rouge et un affaiblissement de la concentration de l'hémoglobine dans le sang. Le plus souvent, cette maladie est la résultante d'une déficience alimentaire en fer. Dans ce volet l'analyse porte sur les populations âgées de 15 à 49 ans.

En 2012, le taux national de prévalence de l'anémie est estimé à 29,5%. Cette dernière est inégalement répartie entre les régions du Niger. En effet, c'est respectivement dans les régions de Dosso (47,5%) et de Zinder (40,7%) qu'on enregistre des taux de prévalence de l'anémie les plus élevés. Par contre, c'est à Diffa (13,9%) que l'effectif des populations atteintes d'anémie est le plus faible.

S'agissant des disparités de prévalence de l'anémie entre femmes et hommes, il ressort des analyses que, ce sont les femmes qui sont le plus atteintes d'anémie par rapport aux hommes. Ceci se vérifie à la fois sur le plan national, dans les différentes régions et même à Niamey. Les écarts les plus grands sont observés dans la région d'Agadez (soit de 33,4 points) puis dans la ville de Niamey (soit de 25,5 points). Par contre l'écart entre les sexes, de la prévalence de l'anémie, est la plus réduite dans la région de Diffa (soit de 6,4 points).

Graphique 26: Prévalence de l'anémie par sexe selon la région



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

III. GENRE ET VIH/SIDA

En Afrique et notamment au Niger, la transmission du VIH/SIDA se fait principalement à travers les rapports sexuels. D'où le choix d'étudier la séroprévalence des populations nigériennes d'intervalle d'âge 15-49 ans. Et ce, étant donné qu'il s'agit là de la tranche d'âge sexuellement active. 15-49 ans étant donné qu'il s'agit là de la tranche d'âge sexuellement très active.

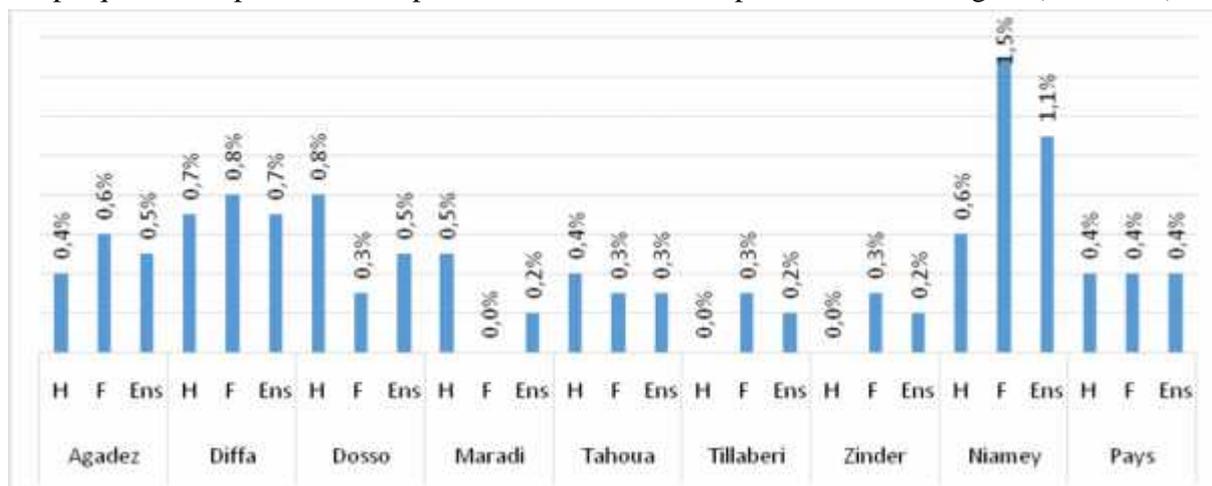
III.1. Prévalence du VIH /SIDA

Le taux de prévalence du VIH/SIDA a connu une baisse de 0,2 point ces 4 dernières années ; passant ainsi de 0,7% en 2008 (ANSITEF, 2008) à 0,4% en 2012 (EDSN-MICS, 2012) pour les populations âgées de 15 à 49 ans. Bien que cette séroprévalence soit relativement faible sur le plan national, on constate que Niamey présente le taux de séroprévalence du VIH /SIDA, le plus élevé du Niger : soit de 1,1%.

Par ailleurs, on note des inégalités plus ou moins considérables dans la séroprévalence enregistrée dans les différentes régions du Niger. C'est dans la région de Diffa (0,7%) qu'on enregistre la séroprévalence au VIH/SIDA la plus élevée parmi les régions. Par contre, c'est dans les régions de Zinder (0,2%) et de Maradi (0,2%) qu'on enregistre le plus faible taux de séroprévalence.

En outre, bien que le graphique 27 montre, sur le plan national, une équité dans la séroprévalence au VIH/SIDA enregistrée chez les hommes (0,4%) et celle enregistrée chez les femmes (0,4%), l'on constate plutôt des écarts plus ou moins considérables entre les séroprévalences enregistrées chez les femmes et chez les hommes. Et ce, dans les différentes régions du Niger. Par ailleurs, c'est dans les régions d'Agadez, de Diffa, de Tillabéri, de Zinder et même dans la ville de Niamey, que l'on enregistre un taux de séroprévalence des femmes largement supérieur à celui des hommes. Soit des écarts avoisinant les 0,2 points. Il n'y a qu'à Niamey où les écarts ont atteint approximativement 0,9 points.

Graphique 27 : Répartition de la prévalence du VIH/SIDA par sexe selon la région (15-49 ans)



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

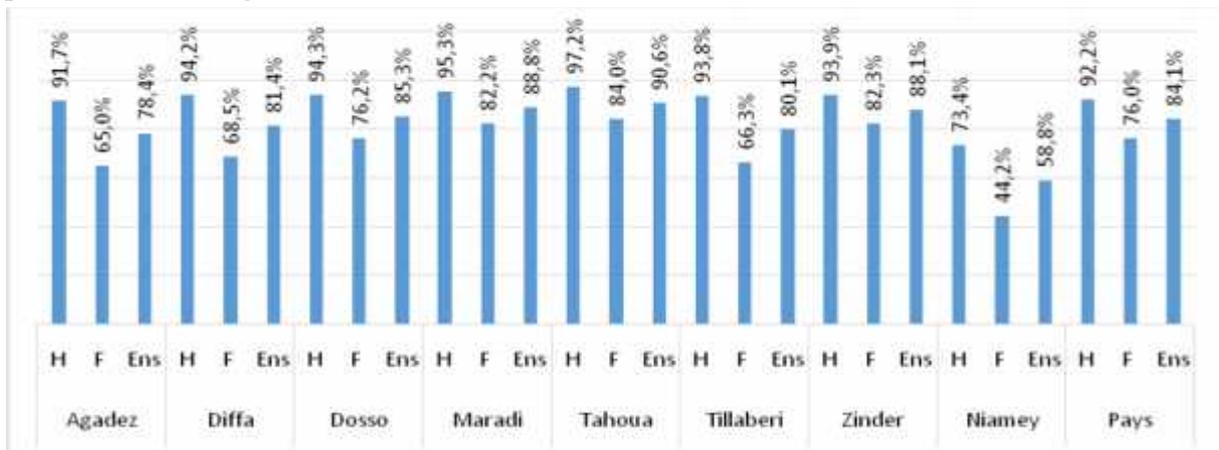
III.2. Pratique du test VIH/SIDA

Aussi surprenant que cela puisse être, moins d'un sixième de la population nigérienne (15,9%) a déjà fait un test de VIH/SIDA afin de connaître son statut sérologique. C'est dans la capitale du Niger, à savoir Niamey, qu'on observe la plus faible concentration des populations (58,8%) n'ayant jamais fait un test de VIH/SIDA. Ce qui est compréhensif au regard de la masse médiatique qui s'y trouve par rapport au reste du pays.

Pour ce qui est des régions du Niger, c'est à Agadez (78,4%), puis à Tillabéri (80,1%), qu'on observe les plus faibles pourcentages de populations n'ayant jamais fait de test de VIH/SIDA. Par contre, les régions de Tahoua (90,6%), de Maradi (88,8%) et de Zinder (88,1%) enregistrent les pourcentages les plus élevés des populations n'ayant jamais fait de test de VIH/SIDA.

En outre, il s'est avéré, tant sur le plan national que dans les différentes régions du pays, que ce sont les hommes qui sont les plus nombreux à n'avoir jamais fait de test de VIH/SIDA par rapport aux femmes. Ce qui sous-entend également qu'ils sont majoritaires à ne pas connaître leur statut sérologique. Etant donné que nous sommes dans une société patriarcale où la plupart des femmes ne participent pas à la prise de décision, et ce, même dans le cadre de leur propre sexualité, leur risque d'exposition aux maladies sexuellement transmissibles ne peut que être élevé.

Graphique 28: Pourcentage de la population enquêtée n'ayant jamais fait un test de VIH/SIDA par sexe selon la région



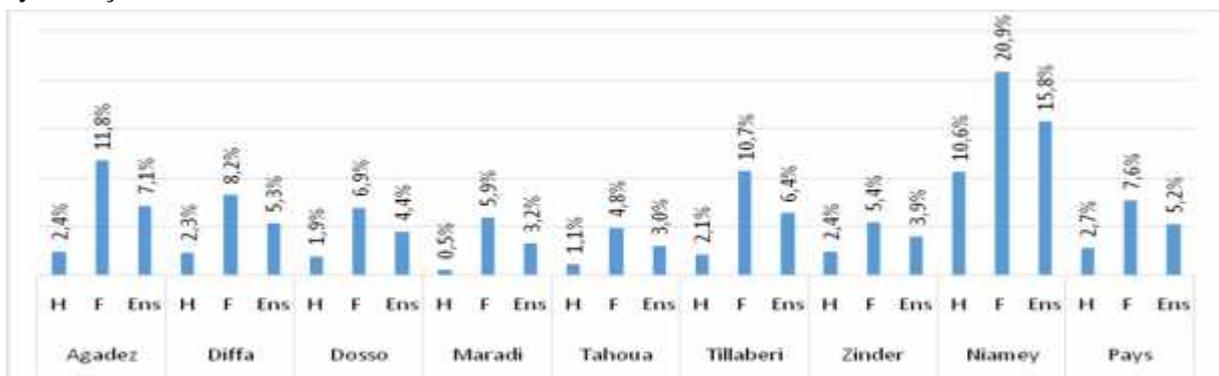
Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

Au Niger, le pourcentage des populations âgées de 15 à 24 ans ayant eu des rapports sexuels au cours des 12 derniers mois, qui ont fait un test VIH/SIDA et qui ont reçu leurs résultats, est très faible. Sur le plan national, seulement 5,2% des jeunes de 15 à 24 ans ayant eu des rapports sexuels au cours des 12 derniers mois, ont fait un test VIH/SIDA et ont récupéré les résultats. C'est dans les régions d'Agadez (7,1%) et de Tillabéri (6,4%) qu'on enregistre le plus grand nombre de jeunes qui ont fait un test VIH/SIDA et qui ont récupéré les résultats.

Notons également que c'est à Niamey qu'on enregistre le plus grand effectif de jeunes (15,8%) qui ont fait un test VIH/SIDA et qui ont récupéré le résultat au cours des 12 derniers mois. Par contre, les pourcentages les plus faibles des jeunes de 15 à 24 ans, qui ont fait un test VIH/SIDA et qui ont récupéré le résultat au cours des 12 derniers mois, sont enregistrés respectivement dans les régions de Tahoua (3,0%) et de Maradi (3,2%).

S'agissant des disparités observées entre les filles et les garçons âgés de 15 à 24 ans, on constate que ce sont les filles qui sont les plus nombreuses à avoir fait un test VIH/SIDA et à avoir récupéré les résultats au cours des 12 derniers mois. Ceci se vérifie tant sur le plan national que dans chacune des régions du Niger. Les écarts sont considérables dans la ville de Niamey (10,3 points) et respectivement dans les régions d'Agadez (9,4 points) et de Tillabérie (8,6 points).

Graphique 29 : Pourcentage de la population (15-24 ans) enquêtée ayant fait un test VIH/SIDA et ayant reçu les résultats au cours des 12 derniers mois



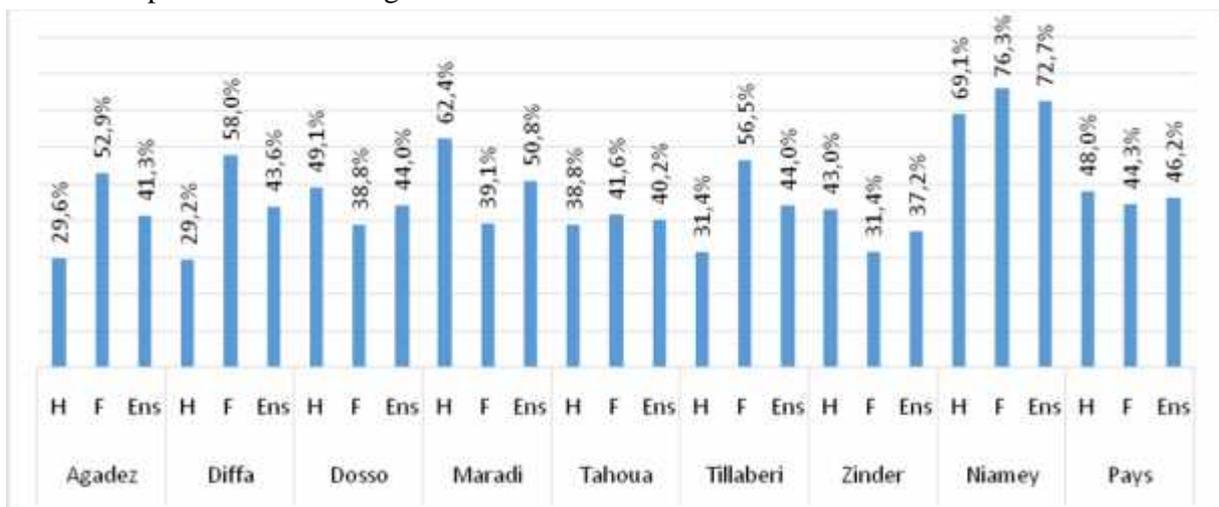
Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

L'accès de la population au test de VIH/SIDA reste assez problématique au Niger. Cette situation s'explique en partie par l'ignorance du lieu où peut se faire un test de VIH/SIDA. Sur le plan national, moins de la moitié de la population âgée de 15 à 49 ans (soit 46,2%), sait où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA.

L'analyse du phénomène dans les régions présente la population de Zinder (37,2%) comme étant celle où l'on enregistre le plus faible pourcentage de la population ayant connaissance du lieu où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA. Par contre, l'effectif de la population le plus élevé, qui connait où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA se trouve dans la région de Maradi (50,8%). Et ce, hormis la ville de Niamey où la majorité de la population (72,7%) connaît mieux, où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA.

L'analyse des disparités entre les sexes montre, sur le plan national, une supériorité de l'effectif des hommes de 15-49 ans (48,0%) qui connaît où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA par rapport à celui des femmes (44,3%). Pour ce qui est des régions, il ne se dégage pas une tendance globale en matière de supériorité numérique des hommes ou des femmes à ce sujet. En effet, c'est dans les régions de Dosso (49,1% contre 38,8%), de Maradi (62,4% contre 39,1%) et de Zinder (43,0% contre 31,4%) qu'on note un plus grand nombre d'hommes ayant connaissance d'un lieu où faire un test VIH/SIDA par rapport au nombre de femmes. Tandis que dans les régions d'Agadez (52,9% contre 29,6%), Diffa (58,0% contre 43,6%), Tahoua (41,6% contre 38,8%), Tillabéri (56,5% contre 31,4%), c'est plutôt les femmes qui connaissent mieux où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA par rapport aux hommes. Il en est de même dans la ville de Niamey où les femmes (76,3%) sont plus nombreuses à savoir où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA, par rapport à l'effectif des hommes (69,1%).

Graphique 30: Pourcentage de la population enquêtée sachant où se rendre pour faire un test de VIH/SIDA par sexe selon la région



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

IV. GENRE ET INTERVALLE INTER GENESIQUE

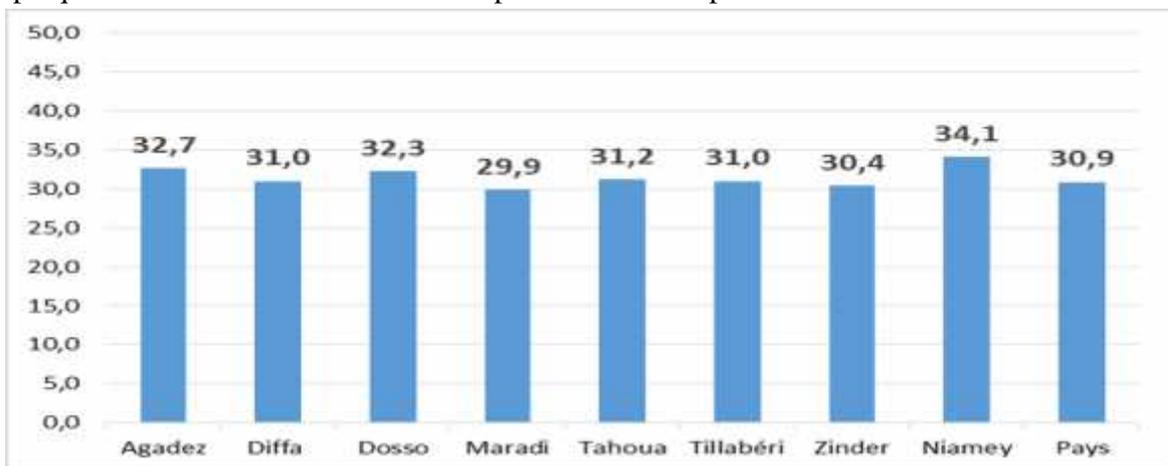
L'analyse de l'intervalle intergénésique au Niger est très importante dans la mesure où elle permet d'évaluer les programmes de santé de la reproduction de manière globale, et de

planification familiale de manière spécifique. Notons par ailleurs les naissances trop rapprochées (inférieur à 24 mois) exposent un peu plus la mère et l'enfant à des risques de morbidité et de mortalité.

Au Niger, le nombre médian de mois depuis la dernière naissance enregistrée par une femme de 15-49 ans est de 30,9 mois. Autrement dit, la moitié de naissances enregistrées depuis la naissance précédente, s'est faite sur une durée moyenne de deux et demi (soit 30,9 mois).

L'analyse de l'espacement des naissances dans les différentes régions du Niger montre que c'est dans la région de Maradi qu'on enregistre le plus faible intervalle intergénéral parmi les régions du Niger : soit moins de 2 ans et demi (29,9 mois). C'est dans les régions d'Agadez (32,7 mois) et Dosso (32,3 mois) qu'on a les durées médianes les plus longues entre les naissances : soit à près de 2 ans 7 mois. Par ailleurs, c'est dans la capitale Niamey que les espacements des naissances est le plus élevé du Niger. En effet, le nombre de mois écoulé depuis la dernière naissance est de 34,1 mois (soit près de 2 ans et 8 mois) pour les femmes de 15-49 ans localisées dans la capitale Niamey.

Graphique 31: Nombre de mois écoulés depuis la naissance précédente



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

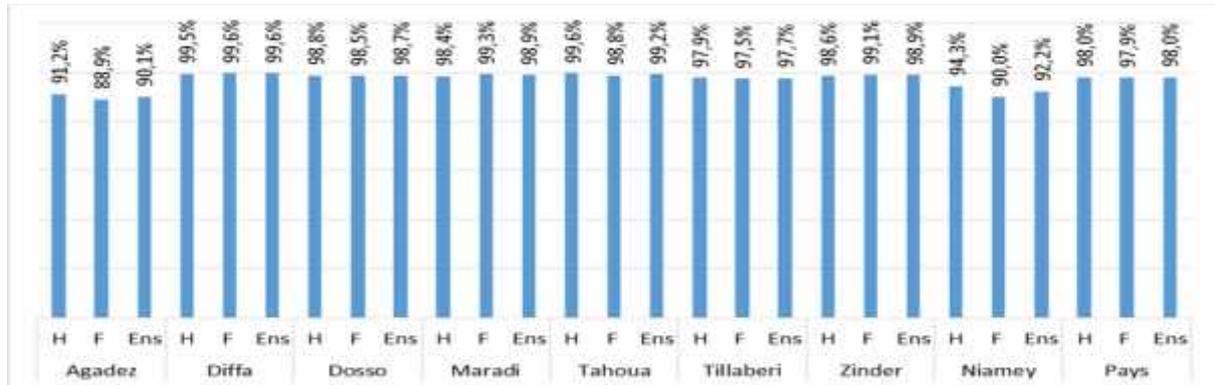
V. GENRE ET MUTUELLES DE SANTE

Au Niger, non seulement le système d'assurance maladie est assez embryonnaire, mais aussi les populations n'accordent aucun intérêt aux mutuelles de santé existantes. Sur le plan national, la quasi-totalité de la population (98,0%) n'a pas souscrit à une mutuelle de santé. Le faible pourcentage des populations ayant souscrit à une assurance maladie se trouve essentiellement dans la région d'Agadez (soit près de 10,0% de sa population) et dans la ville de Niamey (soit près de 7,8% de sa population).

En outre, les statistiques du graphique 32 montrent qu'il n'existe pratiquement pas des écarts considérables entre les effectifs des hommes et des femmes qui n'ont pas souscrit à une mutuelle de santé dans toutes les régions du Niger. L'exception est faite ici de la région d'Agadez et de la ville de Niamey où on constate que ce sont les hommes qui sont les plus nombreux à n'avoir souscrit à aucune mutuelle de santé par rapport aux femmes : soit 91,2% contre 88,9% à Agadez ; et 94,3% contre 90,0% à Niamey.

Cette situation déplorable est certainement liée d'une part à l'ignorance des populations sur les avantages que peuvent bénéficier les populations d'une assurance maladie ; et d'autre part du manque de confiance manifeste des populations au système d'assurance maladie en place.

Graphique 32: Répartition de la population n'ayant souscrit à aucune assurance médicale par sexe selon la région



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV

En somme, il est établi que l'état de santé des populations, notamment des femmes, reste un problème majeur au Niger. Il existe un réel problème d'insécurité alimentaire, d'anémie. Ce qui expose principalement les femmes et les enfants aux maladies diarrhéiques. L'étude montre entre autres que ce sont les ménages dirigés par les femmes qui sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. En outre, bien que le système sanitaire du pays ait entrepris des réformes en vue d'augmenter la couverture sanitaire du pays, on constate que les résultats escomptés sont loin d'être atteints. Bien que l'accès aux centres de santé soit très faible, ce sont les femmes qui s'y rendent le plus par rapport aux hommes. Elles sont aussi plus nombreuses à souscrire à une assurance maladie.

CHAPITRE V : GENRE ET ECONOMIE

Etant envisagé dans ce chapitre de décrire la situation économique du Niger, les analyses vont mettre en relief les disparités de genre dans plusieurs domaines, notamment celui de l'activité économique.

I. GENRE ET VIE DE MENAGE

Au Niger en 2012, il y a près de 2 419 836 ménages ordinaires, dont 89,1% sont dirigés par des hommes et 10,9% sont dirigés par des femmes. De plus, les hommes dirigent majoritairement des ménages non familiaux (78,9% des ménages non familiaux), les ménages unipersonnels (57,6% des ménages unipersonnels), les ménages nucléaires (99,6% des ménages nucléaires simples et 99,5% des ménages nucléaires élargies) et les ménages polygames élargies. Les femmes dirigent alors en majorité les ménages monoparentaux simples (81,9% des ménages monoparentaux simples), les ménages monoparentaux étendus ou composites (65,9%) et les ménages élargies (68,6%). Notons que les types de ménages dirigés par les femmes que sont les ménages monoparentaux simples, les ménages monoparentaux étendus et les ménages élargis sont très peu présents dans l'ensemble des ménages du Niger. En effet, les ménages monoparentaux simples représentent 4,3% des ménages ordinaires du Niger, les ménages monoparentaux étendus représentent 5,2% des ménages ordinaires du Niger et les ménages élargies représentent 3,6% des ménages ordinaires du Niger

Les hommes chefs de ménages sont plus enclins à diriger des ménages nucléaires simples. En effet, 40,1% de ménages dirigés par un homme sont des ménages nucléaires simples, et 32,1% des ménages dirigés par un homme sont des ménages élargis.

Les femmes chefs de ménages sont plus présentes dans les ménages monoparentaux simples. En effet, 32,7% des ménages dirigés par des femmes sont des ménages monoparentaux simples, et 31,8% des ménages dirigés par une femme sont des ménages monoparentaux étendus ou composite, et 22,7% des ménages dirigés par une femme sont des ménages élargis.

Ainsi en 2012, dès qu'on est en présence d'un ménage dans lequel il y'a un seul parent, alors la probabilité qu'il soit dirigé par une femme est très grande.

Tableau 8 : Typologie de ménage ordinaire selon le sexe du chef de ménage

Typologie de ménage	Sexe du Chef de Ménage								
	Masculin	Féminin	Total	% Col. Masculin	% Col. Féminin	% Col. Total	% Ligne Masculin	% Ligne Féminin	% Lig. Total
Non Familiaux	4384	1172	5556	0,2	0,4	0,2	78,9	21,1	100
Ménage Unipersonnel	33689	24802	58491	1,6	9,4	2,4	57,6	42,4	100
Nucléaire simple	864511	3450	867961	40,1	1,3	35,9	99,6	0,4	100
Nucléaire Polygame	186283	71	186354	8,6	*	7,7	100	*	100
Monoparental Simple	18992	86077	105069	0,9	32,7	4,3	18,1	81,9	100
Nucléaire Elargie	693162	3625	696787	32,1	1,4	28,8	99,5	0,5	100
Monoparental Etendue ou Composite	43228	83710	126938	2	31,8	5,2	34,1	65,9	100
Polygame élargie	285160	384	285544	13,2	0,1	11,8	99,9	0,1	100
Ménage Elargie	27359	59777	87136	1,3	22,7	3,6	31,4	68,6	100
Total	2156768	263068	2419836	100	100	100	89,1	10,9	100

Source: Données RGPH-2012

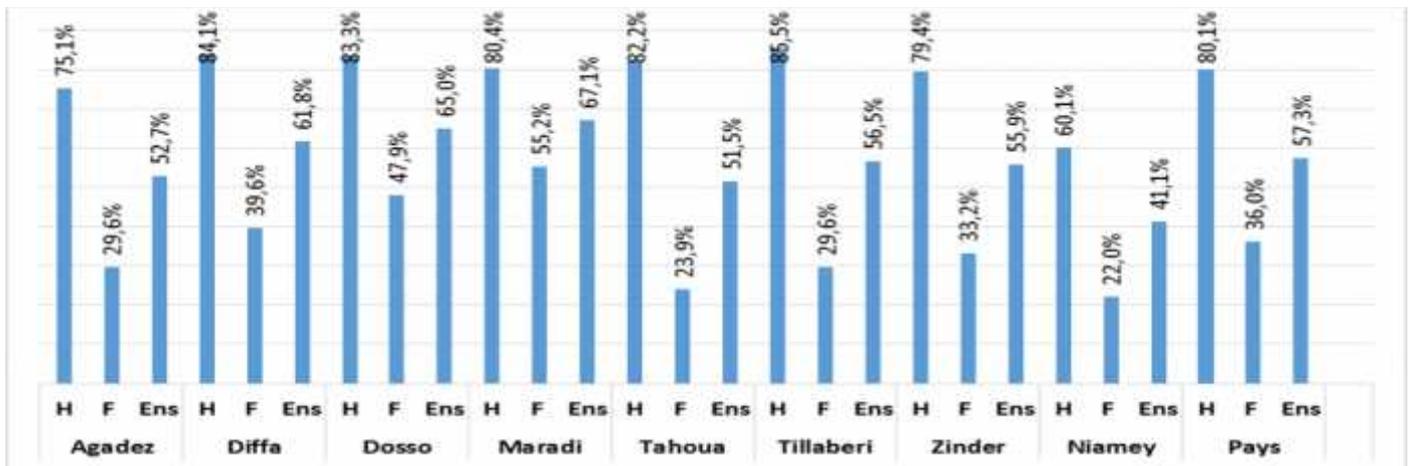
II. GENRE ET EMPLOI

La population active comprend toutes les personnes des deux sexes ayant dépassé un âge spécifié (en général 15-64 ans) qui fournissent la main d'œuvre pour la production des biens et services telle que définie dans les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations Unies. Pour déterminer la population active du Niger, le RGPH-2012 a considéré une période de référence qui est de 6 mois et durant laquelle l'individu aura soit effectivement travaillé, soit cherché un emploi. C'est donc l'ensemble des personnes des deux sexes (hommes ou femmes) âgées de 15 à 64 ans qui aurait pour situation d'activité, la modalité occupé, chômeur ou cherche premier emploi.

Le taux d'occupation ou d'emploi représente le rapport entre la population pourvue d'un emploi dans une économie donnée (population active occupée) et la population en âge de travailler. Il est donc le complément à 1 du taux de chômage.

Dans l'ensemble au Niger en 2012, le taux d'occupation ou d'emploi est de 57,3%, et il est de 80,1% chez les hommes contre 36,0% chez les femmes. C'est à Tillabéri qu'est observé le plus grand taux d'occupation 85,5%, suivi de Diffa 84,1% chez les hommes. Chez les femmes, le plus fort taux d'occupation est observé à Maradi avec 55,2%, suivi de Dosso avec 47,9% et la région de Diffa vient à la troisième place avec 39,6%.

Graphique 33 : Répartition du taux d'occupation des population de 15-64 ans par région et selon le sexe



Source: Données RGPH-2012

L'analyse de la population active selon l'occupation principale et le sexe (Tableau 9) montre que c'est l'agriculture qui occupe la grande partie de la population active du Niger en 2012 avec près 75,6%, suivis des emplois indépendants et du commerce avec 6,3% de la population active occupée, puis du groupe constitué de la pêche, chasse et élevage avec 4,3% et des emplois d'artisans et ouvriers avec 4,1%.

Cette prédominance de l'agriculture reste valable aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En effet, 77,6% des hommes actifs occupés pratiquent l'agriculture contre 71,5% des femmes actives occupées. De plus quels que soit l'emploi considéré, il y'a une prédominance de la junte masculine, et ceci souvent avec de larges écarts par rapport aux femmes. Le plus grand écart se situe au niveau des membres du culte religieux avec 82,5% de différence par rapport aux hommes, suivis des activités d'emploi hors commerce 70% de différence par rapport aux hommes. L'autre grande inégalité de genre est les activités de type Professions intellectuelles et scientifiques libérales, où les hommes représentent 83,1% de la population active occupée alors que les femmes ne représentent que 16,9%.L'autre grand écart est au niveau des cadres supérieurs de la fonction publique et des communes où les hommes représentent 81,7% de la population active occupée et les femmes 18,3%.

Tableau 9 : Répartition de la population active occupée par situation d'activité principale et selon le sexe

Activité Principale	Masculin	Féminin	Total	% Col. Masculin	% Col. Féminin	% Col. Total
Agriculture	2 317 750	1 027 330	3 345 080	77,6	71,5	75,6
Elevage, pêche, chasse	146 134	44 821	190 955	4,9	3,1	4,3
Membres de l'exécutif et du corps législatif	1 153	261	1 414	0,0	0,0	0,0
Autres autorités administratives	2 566	614	3 180	0,1	0,0	0,1
Dirigeants et état-major d'entreprises	3 075	951	4 026	0,1	0,1	0,1
Membres du culte religieux	12 131	1 165	13 296	0,4	0,1	0,3
Professions intellectuelles et scientifiques libérales	6 096	1 240	7 336	0,2	0,1	0,2
Cadres supérieurs dans les entreprises	1 836	478	2 314	0,1	0,0	0,1
Cadres supérieurs de la fonction publique et des communes	3 977	888	4 865	0,1	0,1	0,1
Cadres supérieurs (Fonction publique et entreprise)	12 377	3 435	15 812	0,4	0,2	0,4
Cadres moyens et techniciens dans les entreprises	2 267	889	3 156	0,1	0,1	0,1
Cadres moyens et techniciens de la fonction publique et des communes	4 670	2 246	6 916	0,2	0,2	0,2
Cadres moyens et techniciens (Fonction publique et entreprise)	43 948	38 547	82 495	1,5	2,7	1,9
Employés du commerce	46 030	25 954	71 984	1,5	1,8	1,6
Indépendants du commerce	123 255	155 233	278 488	4,1	10,8	6,3
Employés hors commerce	103 534	18 270	121 804	3,5	1,3	2,8
Artisans et ouvriers de l'industrie	120 180	62 639	182 819	4,0	4,4	4,1
Artisans et ouvriers des services	22 275	48 927	71 202	0,7	3,4	1,6
ND	14 659	2 155	16 814	0,5	0,2	0,4
Total	2 987 913	1 436 043	4 423 956	100,0	100,0	100,0

Source: Données RGPH-2012

Tableau 10 : Répartition de la proportion de la population active occupée par situation d'activité principale et selon le sexe

Activité Principale	% Ligne Masculin	% Ligne Féminin	% Lig. Total	Ecart
Agriculture	69,3	30,7	100	38,6
Elevage, pêche, chasse	76,5	23,5	100	53,1
Membres de l'exécutif et du corps législatif	81,5	18,5	100	63,1
Autres autorités administratives	80,7	19,3	100	61,4
Dirigeants et état-major d'entreprises	76,4	23,6	100	52,8
Membres du culte religieux	91,2	8,8	100	82,5
Professions intellectuelles et scientifiques libérales	83,1	16,9	100	66,2
Cadres supérieurs dans les entreprises	79,3	20,7	100	58,7
Cadres supérieurs de la fonction publique et des communes	81,7	18,3	100	63,5
Cadres supérieurs (Fonction publique et entreprise)	78,3	21,7	100	56,6
Cadres moyens et techniciens dans les entreprises	71,8	28,2	100	43,7
Cadres moyens et techniciens de la fonction publique et des communes	67,5	32,5	100	35,0
Cadres moyens et techniciens (Fonction publique et entreprise)	53,3	46,7	100	6,5
Employés du commerce	63,9	36,1	100	27,9
Indépendants du commerce	44,3	55,7	100	-11,5
Employés hors commerce	85,0	15,0	100	70,0
Artisans et ouvriers de l'industrie	65,7	34,3	100	31,5
Artisans et ouvriers des services	31,3	68,7	100	-37,4
ND	87,2	12,8	100	74,4
Total	67,5	32,5	100	35,1

Source: Données RGPH-2012

Le taux de chômage au Niger en 2012 est de 2,4% de la population active, avec une valeur élevée à Niamey qui est de 8,9%, suivi d'Agadez avec 5,8% et Diffa 3,5%. Le chômage touche aussi bien les hommes

Tableau 11 : Répartition de la population des chômeurs du Niger en 2012 et du taux de chômage par région et selon le sexe

Région	Effectif			Taux de chômage		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Niger	89772	20841	110613	2,9	1,4	2,4
Agadez	6759	945	7704	6,9	2,7	5,8
Diffa	5264	458	5722	4,6	0,9	3,5
Dosso	3845	1301	5146	1,0	0,6	0,8
Maradi	9395	3209	12604	1,7	0,8	1,3
Tahoua	26093	2232	28325	4,3	1,2	3,6
Tillabéri	5797	1768	7565	1,1	0,9	1,1
Zinder	15288	5452	20740	2,5	2,0	2,3
Niamey	17331	5476	22807	9,2	8,1	8,9

Source: Données RGPH-2012

Toutefois, il serait absurde d'admettre que le cas du Niger peut s'apparenter à celui du plein emploi, à la seule lecture de son taux de chômage. En effet, l'économie nationale est dominée par le secteur agricole à dominante pluviale (3 mois au cours de l'année) et, aussi, un secteur informel tertiaire (commerce) démesuré à côté d'un secteur secondaire peu développé. De plus, la période de référence de 6 mois à partir de la date du RGPH coïncide aussi avec la campagne hivernale, d'où une forte mobilisation des populations dans les travaux champêtres. Les emplois qui en résultent ne pourraient être aussi, que précaires, saisonniers et très peu rentables. Il est en général recommander d'associer, à l'analyse du chômage, celles du sous-emploi et des emplois décents. Mais les données du RGPH ne permettent pas de saisir ces dimensions de l'insertion sur le marché du travail.

Tableau 12 : Répartition de la population active occupée du Niger en 2012 par situation dans l'emploi et selon le sexe

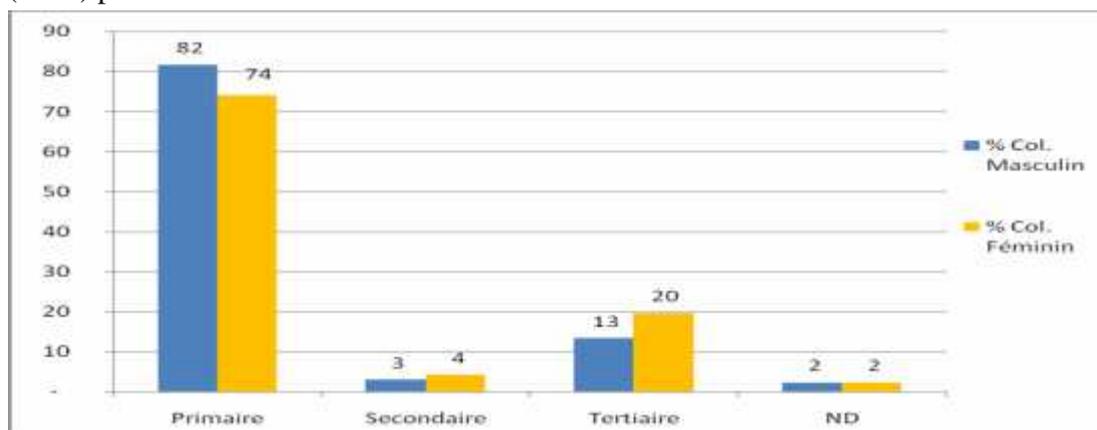
Situation dans l'emploi	Masculin	Féminin	Total	% Col. Masculin	% Col. Féminin	% Col. Total	% Ligne Masculin	% Ligne Féminin	% Lig. Total
Employeur	25737	7389	33126	0,9	0,5	0,7	77,7	22,3	100
Salarié du public	81279	40839	122118	2,7	2,8	2,8	66,6	33,4	100
Salarié parapublic	9 231	2213	11444	0,3	0,2	0,3	80,7	19,3	100
Salarié du privé	51437	11115	62552	1,7	0,8	1,4	82,2	17,8	100
Service civique (ASCN)	1954	1164	3118	0,1	0,1	0,1	62,7	37,3	100
Indépendant	1812338	740963	2553301	60,7	51,6	57,7	71	29	100
Aide familial	791626	557094	1348720	26,5	38,8	30,5	58,7	41,3	100
Travailleur à la tâche	42618	8310	50928	1,4	0,6	1,2	83,7	16,3	100
Apprenti/Stagiaire	16519	4666	21185	0,6	0,3	0,5	78	22	100
Membre coopérative	3405	2605	6010	0,1	0,2	0,1	56,7	43,3	100
ND	151769	59685	211454	5,1	4,2	4,8	71,8	28,2	100
Total	2987913	1436043	4423956	100	100	100	67,5	32,5	100

Source: Données RGPH-2012

L'analyse de la population active occupée selon la situation dans l'emploi permet de dégager certains emplois considérés comme précaires à cause des risques négatifs sur la santé et leurs très faibles rentabilités pour les populations.

Ainsi, les emplois comme Aide familial, travailleur à la tâche, Apprenti/Stagiaire, Membre de coopérative et les non déclarés peuvent être classés comme des emplois de type précaire et représentent près de 33,7% de la population active occupée. Dans ces emplois précaires, les aides familiaux représentent 30,5% de la population active occupée du Niger en 2012. De plus, les hommes représentent 61,4% de la population occupant ces emplois précaires contre 38,6% pour les femmes. On trouve une forte proportion de femmes dans les emplois d'aides familiaux 41,3% contre 58,7% pour les hommes, comme membre de coopérative avec 43,3% contre 56,7% pour les hommes et comme apprentis-stagiaire avec 22% contre 78% pour les hommes.

Graphique 34: Répartition de la proportion de la population active occupée par branches d'activité (en %) par sexe



Source: Données RGPH-2012

L'analyse de la population active occupée selon le secteur d'activité montre une domination du secteur primaire à employer la grande partie de la population active du Niger avec près de 79%, suivi du secteur tertiaire avec 15% de la population active occupée du Niger en 2012. Au sein de ce secteur Primaire, les hommes représentent 70% et les femmes 30%, dans le secteur tertiaire, les hommes représentent 58,5% contre 41,5% pour les femmes.

Dans la population active occupée masculine, 82% travaillent dans le secteur primaire, 13% dans le secteur tertiaire et 3% dans le secteur secondaire. Dans la population active occupée féminine, 74% travaillent dans le secteur primaire, 20% dans le secteur tertiaire et 4% dans le secteur secondaire. Le secteur secondaire est celui dans lequel la proportion des femmes est la plus grande en comparaison à la proportion des hommes (4% contre 3%).

III. GENRE ET ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION

III.1. Accès au crédit et à l'épargne

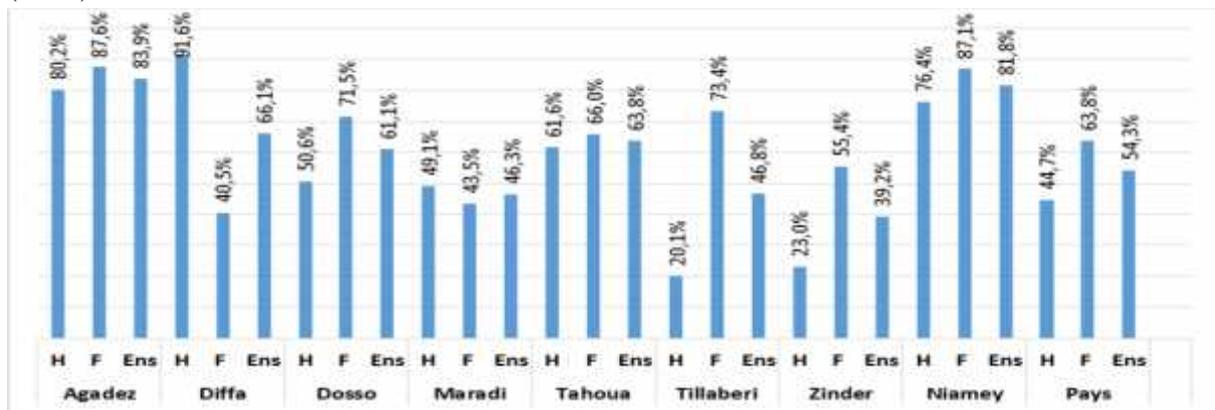
Le faible accès de femmes au crédit et à l'épargne constitue l'une des causes fondamentales de la féminisation de la pauvreté au Niger. En effet, c'est dans le secteur informel qu'on retrouve le plus grand nombre de femmes qui mènent de petits commerces pour la plupart. De ce fait, le nonaccès de la majorité d'entre elles aux crédits et à l'épargne réduit considérablement leur investissement. Ce qui a une incidence sur le capital humain et par ricochet sur la création de richesse. Cette vulnérabilité économique de la femme nigérienne la maintient ainsi dans un cercle vicieux de petit investissement qui va la maintenir dans la pauvreté.

En dehors des familles et des mécanismes traditionnels de solidarité et d'entraide, les mécanismes publics de protection sociale sont pour la plupart mis en place par les ONG et les partenaires techniques et financiers (PTF). Ces interventions sont souvent à une échelle limitée, mais en pratique plusieurs mécanismes existants s'appuient mutuellement : tontines, réseaux de mutuelles d'épargne et de crédit

III.2. Accès à la terre

La non possession d’au moins une parcelle de terre peut indirectement donner des informations sur la possession des parcelles de terre. Ainsi, il ressort du graphique 35 que les femmes sont le plus les personnes ne possédant pas les terres. Dans l’ensemble, 63,8% de femmes contre 44,7% d’hommes ne possèdent aucune parcelle de terre. Ces proportions sont respectivement de 91,6% de femmes contre 40,5% d’hommes dans la région de Diffa. Par complémentarité à 1, on obtient respectivement 8,4% de femmes et 59,5% d’hommes possédant au moins une parcelle de terre à Diffa.

Graphique 35: Répartition selon le sexe de la non possession d’au moins une parcelle de terres (en %)



Source : Rapport RGPH Niger, 2012

IV. GENRE ET MILIEU DU TRAVAIL

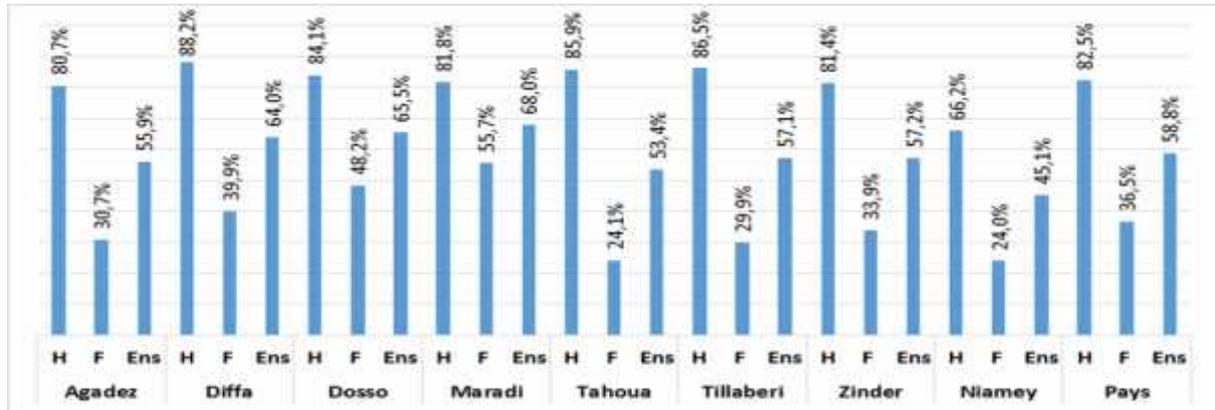
□ Analyse du taux d’activité selon le genre

Le taux d’activité se définit comme le rapport entre la population active (chômeurs et occupés) sur la population en âge de travailler. Le taux d’activité indique dans un pays donné, le niveau général de participation au monde du travail de la population en âge de travailler et l’importance relative de la main d’œuvre disponible pour la production de biens et de services dans l’économie. Toutefois, cette définition du taux de travail a des limites étant donné qu’elle ne considère pas le travail domestique comme un travail. En plus, il est très difficile de capter les activités du secteur informel dans nos pays d’Afrique. Ce qui constitue un biais.

Au Niger, 58,8% de la population active est constitué de chômeurs et des personnes occupées. Autrement dit, moins de la moitié des populations âgées de 15 à 64 ans (soit 41,2%) ne travaille pas et ne sont pas à la recherche du travail. C’est la région de Maradi (68,0%), suivie de celle de Dosso (65,5%), qui enregistrent le taux d’activité les plus élevés. Tandis que la région de Tahoua (53,4%) enregistre le faible taux d’activité parmi les régions du Niger. Cependant, on constate qu’à Niamey, le taux d’activité est le plus bas de tout le pays : soit près de 45,1%. Ce qui sous-entend qu’à Niamey plus de la moitié des populations de 15-64 ans ne fait partie du marché du travail.

En outre, l'analyse des disparités entre hommes et femmes montre que ce sont les femmes de 15-64 ans, qui sont les plus nombreuses à ne pas intégrer le marché du travail par rapport aux hommes. Et ce, tant sur le plan national où l'on enregistre un écart de 46 points, que dans les différentes régions du pays. Notons par ailleurs que c'est respectivement à Tahoua (61,8 points), Tillabéri (56,6 points) et à Agadez (50 points) qu'on enregistre le plus grand écart entre les hommes et les femmes.

Graphique 36: Répartition du taux d'activité par région selon le genre



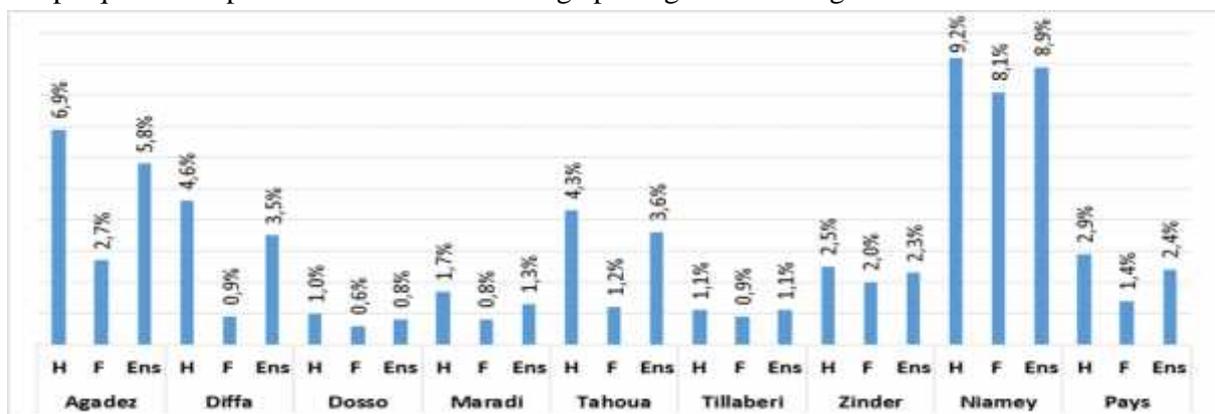
Source : Rapport RGPH Niger, 2012

□ Analyse du taux de chômage selon le genre

Au Niger, les populations en âge de travailler et en situation de chômage sont très faibles. En 2012, moins de 3% de la population âgée de 15 à 64 ans se trouve au chômage. La région d'Agadez (5,8%) possède le taux de chômage le plus élevé ; tandis que celle de Dosso (0,8%) est quasi-nul. La capitale Niamey possède le taux de chômage le plus élevé du Niger : 8,9%.

En plus, il s'est avéré que les hommes sont plus nombreux que les femmes à se trouver en situation de chômage sur l'ensemble du territoire. Les écarts sont très grands dans les régions d'Agadez (4,2 points) et de Diffa (3,7 points).

Graphique 37: Répartition du taux de chômage par région selon le genre



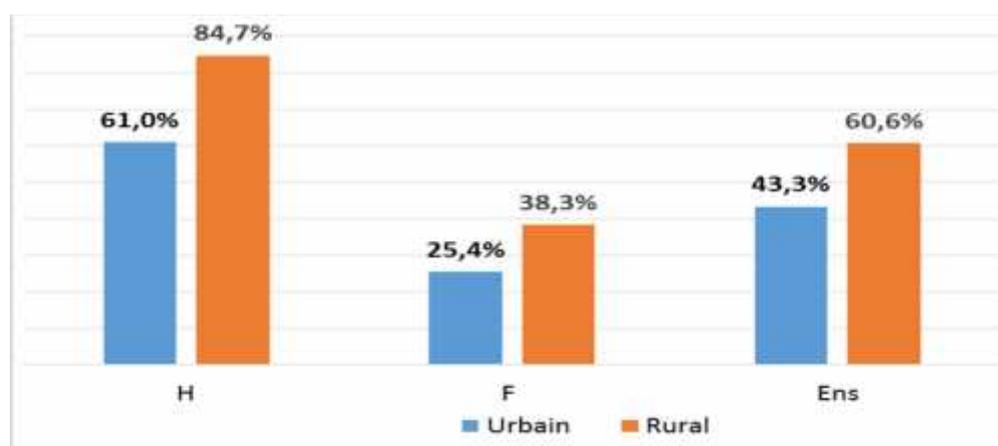
Source : Rapport RGPH Niger, 2012

□ Analyse du pourcentage des actifs occupés selon le genre

Il s'agit ici de toutes les personnes insérées dans le système de production des biens et services, y compris celles qui occupent normalement un emploi mais qui en sont absentes pour d'autres raisons.

L'analyse du pourcentage des actifs occupés montre que c'est en milieu rural (60,6%) qu'on enregistre le plus grand effectif des populations actives occupées par rapport au milieu urbain (43,3%). En plus, il ressort que dans chacun de ces milieux de résidence, ce sont les femmes occupées âgées de 15 à 64 ans qui sont moins nombreuses par rapport aux hommes. On pourrait ainsi dire que les villes du Niger sont économiquement moins attractives par rapport aux campagnes (villages). Ce qui sous-entend également que c'est le secteur primaire qui emploie la majorité des populations actives occupées au détriment des secteurs industriel et tertiaire qui sont les plus récurrents en milieu urbain.

Graphique 38: Répartition du pourcentage des actifs occupés de la population (15-64 ans) par milieu de résidence selon le sexe



Source : Rapport RGPH Niger, 2012

CHAPITRE IV : GENRE ET JUSTICE

Ce chapitre identifie les disparités entre hommes et femmes observées dans le domaine de la justice. Dans un premier temps, nous verrons l'évolution selon le sexe du personnel de la justice, puis celle des personnes en conflit avec la loi.

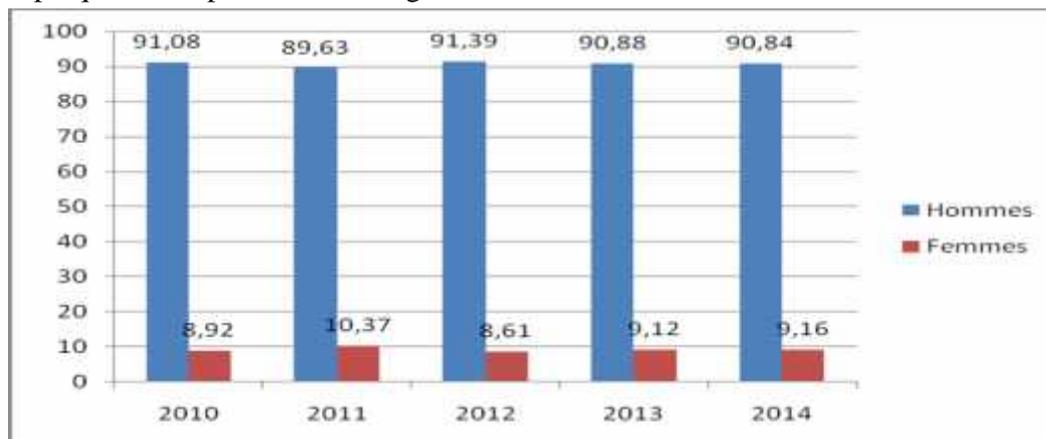
I. EVOLUTION PAR SEXE DU PERSONNEL JUDICIAIRE.

Dans un Etat comme le Niger qui se veut moderne, (puisque'il a ratifié la plupart des instruments internationaux sur les droits de l'Homme), la fonction juridictionnelle est devenue l'une des principales attributions de l'Etat moderne, car les lois empêchent que chaque individu se fasse justice et prenne « sa raison par ses mains ». Le personnel de justice étant un maillon important de la chaîne du système judiciaire d'un pays, la prise en compte du genre pourrait facilement être appliqué, si du moins les deux sexes sont plus ou moins équitablement représentés au sein dudit personnel. Il s'avère donc important d'étudier l'évolution de certains types de personnels, notamment les magistrats et les greffiers, qui sont appelés à rendre justice, celle des avocats, des huissiers et des notaires, qui sont aussi des auxiliaires de justice.

II. EVOLUTION DE LA PROPORTION DES MAGISTRATS SELON LE SEXE

Comme l'illustre les graphique 39 ci-après, l'évolution des magistrats au Niger montre une prépondérance des magistrats de sexe masculin. Car entre 2010 et 2014, on compte au Niger neuf (09) magistrats de sexe masculin sur dix. L'on constate donc une quasi-stagnation de la proportion de magistrats de chacun des deux sexes sur cette période. Il paraît donc évident que cette faible proportion de magistrats de sexe féminin n'est pas de nature à faciliter les mise en application du genre dans la société nigérienne. Pour la simple raison qu'à notre avis, les magistrats de sexe féminin seraient mieux placer que leurs collègues masculins, pour défendre les droits des femmes. Dans le cadre de nos entretiens semi-directifs, une question a été posée dans ce sens. Celle de savoir : si oui, s'il existe des inégalités entre hommes et femmes selon la loi, dans quels domaine la loi mérite-t-elle d'être modifiée pour éradiquer ces inégalités ? La réponse ci-après, donnée par une dame, semble conforter notre position : « *la constitution du Niger est sensible au genre, mais les hommes qui l'appliquent ne sont pas sensibles* ».

Graphique 39: Répartition des magistrats selon le sexe



Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

Même si sa réponse n'est pas très explicite, en parlant « des hommes qui l'appliquent », elle met en relief ici, la sur-représentativité du sexe masculin dans le pouvoir judiciaire. Si nous faisons l'hypothèse que la prise de conscience sur la promotion du genre au Niger a pris son envol dès la ratification par l'Etat des principaux instruments internationaux sur les droits de l'Homme en général, et sur le genre en particulier, l'on est en droit de penser eu égard au graphique 39, que la proportion de magistrats femmes était davantage très faible, voire nulle dans un passé récent. Preuve que le pouvoir judiciaire, incarné ici par les hommes qui appliquent la loi, n'était composé que de personnes de sexe masculin.

III. EVOLUTION DES GREFFIERS ENTRE 2010 ET 2014

Il ressort du graphique 40 qu'au Niger, la proportion des greffiers de sexe féminin était moins élevée de celle de leurs homologues masculins de 2010 jusqu'en 2012. On note des écarts de 8,5, de 6,54 et de 11,56 points de pourcentage entre les deux sexes, respectivement en 2010, 2011 et 2012. Pour les années 2013 et 2014, ce sont les femmes qui sont majoritairement représentées parmi les greffiers au Niger.

Graphique 40 : Evolution des greffiers par sexe

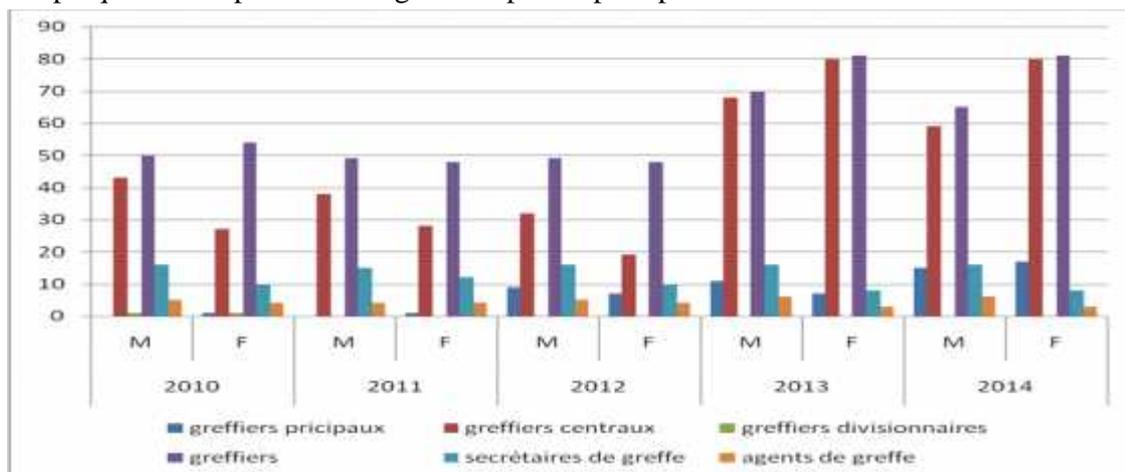


Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

Cette augmentation de greffiers de sexe féminin entre 2010 et 2014, pourrait très probablement être le fruit de la politique de promotion de l'équité et de l'égalité de genre au Niger. Si tel est le cas, ce serait une avancée en matière de genre dans le domaine de la justice nigérienne, mais, il serait souhaitable d'enregistrer une telle évolution parmi les magistrats, qui influent plus que les greffiers dans les décisions de justice. Cela est d'ailleurs confirmé par cette autre réponse d'un très haut cadre du ministère de la justice (de sexe masculin), à la question de savoir pour quelles fonctions dans la très haute administration nigérienne de nos jours, la représentativité des femmes mérite-t-elle d'être améliorée ? Sa réponse a été : « magistrature, santé (gynécologie) ». Cette réponse de ce très haut cadre du ministère de la justice est révélatrice que la mise en application de la promotion du genre au Niger, nécessite l'augmentation de la proportion des magistrats de sexe féminin.

Il nous paraît intéressant de savoir le type de poste qu'occupent les femmes et les hommes parmi les greffiers. Car cette hausse des greffiers femmes peut s'avérer ne pas être une véritable avancée du genre comme nous l'avons pensé, dans le cas où les femmes occupent majoritairement les postes moins qualifiés, et moins importants.

Graphique 41 : Répartition des greffiers par corps et par sexe



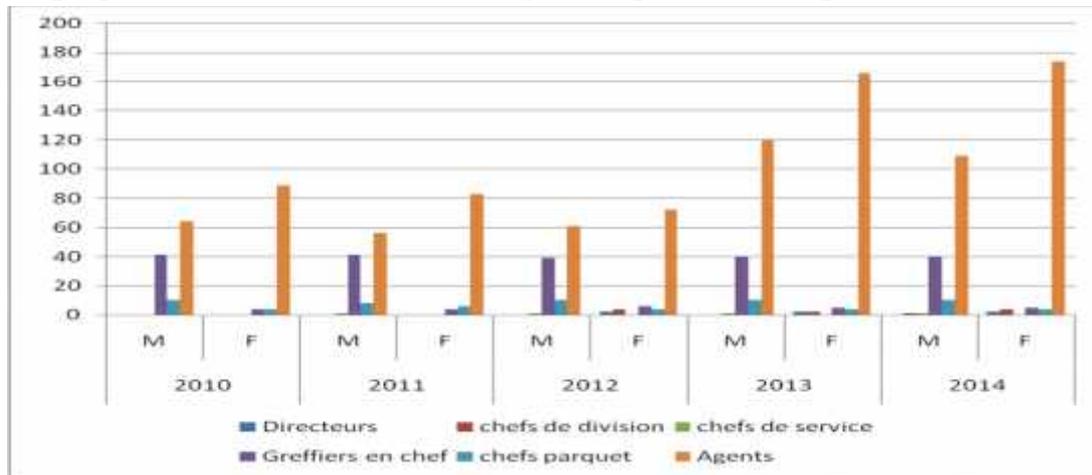
Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

Il ressort du graphique 42 qu'indépendamment de l'année, les femmes sont majoritairement présentes dans le corps des greffiers. S'agissant du corps des greffiers centraux, les hommes y sont plus nombreux de 2010 à 2012, et les femmes le sont de 2013 à 2014. Les hommes sont plus nombreux et ce, indépendamment de l'année respectivement dans le corps des secrétaires de greffe et dans celui des agents de greffe. Le corps des greffiers divisionnaires semble être en voie de disparition au Niger.

Les statistiques (graphique 42) montrent que les femmes occupent majoritairement les fonctions les moins qualifiées. Ce graphique illustre qu'indépendamment de l'année, les femmes sont plus nombreuses parmi les agents, tandis que les hommes le sont parmi les greffiers en chef et les chefs de parquet. On note en revanche que seules les femmes occupent la fonction de Directeurs, qui cependant est marginale. Il ressort donc que la très forte progression de la proportion des femmes parmi les greffiers entre 2010 et 2014 est imputable

à la fonction d'agents ; ce qui n'est véritablement pas une avancée de la promotion du genre.

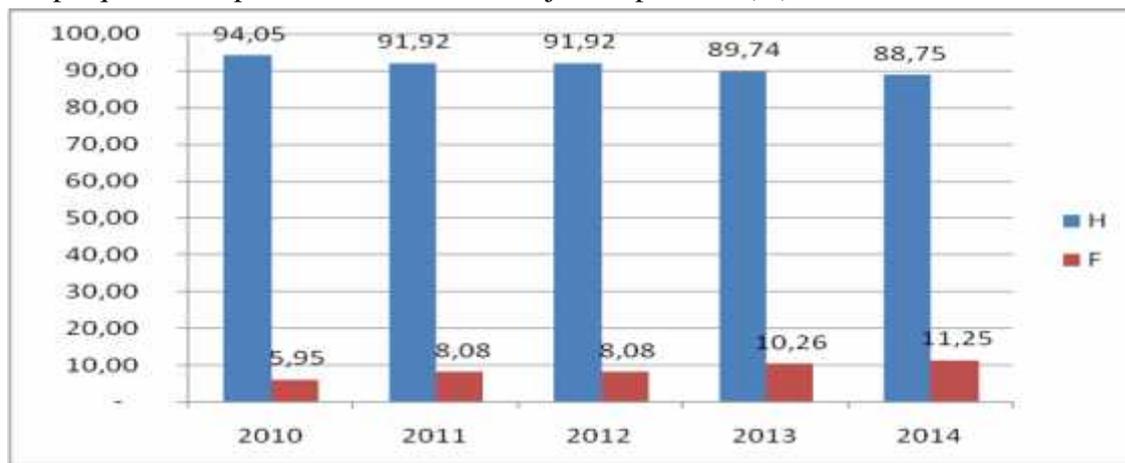
Graphique 42: Evolution de l'effectif des greffiers par fonction et par sexe



Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

Comme le révèle le graphique 43 ci-dessous, les hommes sont surreprésentés parmi les huissiers de justice au Niger. En fait, on compte indépendamment de l'année, environ neuf (09) huissiers de sexe masculin sur dix. Il est tout de même à noter que les proportions des deux sexes évoluent en sens contraire, c'est-à-dire que tandis qu'on observe une hausse progressive mais faible de la proportion des femmes parmi les huissiers, celle des hommes chute aussi lentement sans discontinuer. La proportion des femmes varie alors de 5,95% à 11,25% entre 2010 et 2014, en passant respectivement par 8,08 et 10,26% en 2011 et 2013, alors que celle des hommes varie plutôt de 94,05% à 88,75% sur la même période. Le fait que ces autres auxiliaires de justice soient encore majoritairement des hommes, peut freiner la vitesse de la mise en application des décisions de justice visant à promouvoir le genre en général, et les droits des femmes en particulier. Ces variations en sens contraire des proportions des deux sexes pourraient être le reflet non seulement de la prise en compte du genre, mais surtout de son application parmi les huissiers de justice.

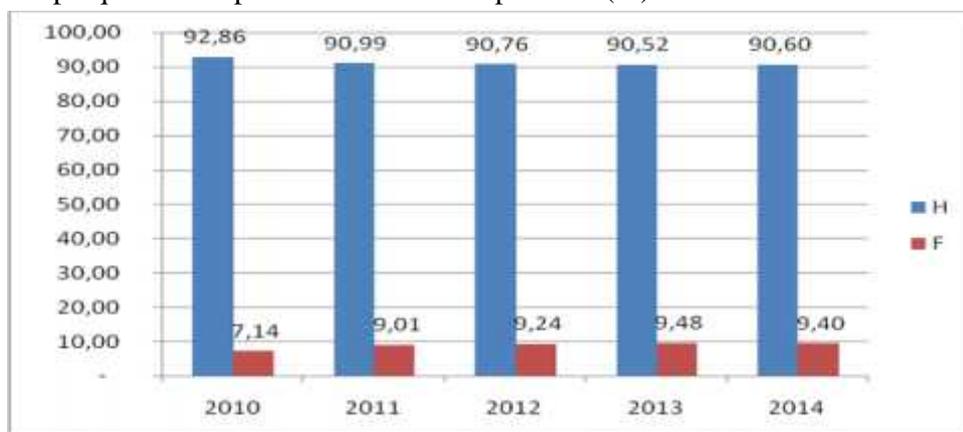
Graphique 43 : Répartition des huissiers de justice par sexe (%)



Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

Le graphique 44 ci-dessous montre qu'au Niger, la profession d'avocat est essentiellement masculine. Car indépendamment de l'année, sur dix avocats, on compte au moins neuf (09) de sexe masculin contre au plus un de sexe féminin. Il importe de noter une quasi-stagnation des proportions des deux sexes. Les avocats étant une pièce maîtresse du système judiciaire, le fait qu'il y ait davantage de femmes dans cette profession, serait à coup sûr très favorable pour la mise en application de la promotion de l'équité et de l'égalité des droits en hommes et femmes au Niger. Car, ces femmes avocates pourront mieux conseiller les femmes, en vue de les conscientiser davantage non seulement sur leurs droits, mais surtout sur les procédures judiciaires.

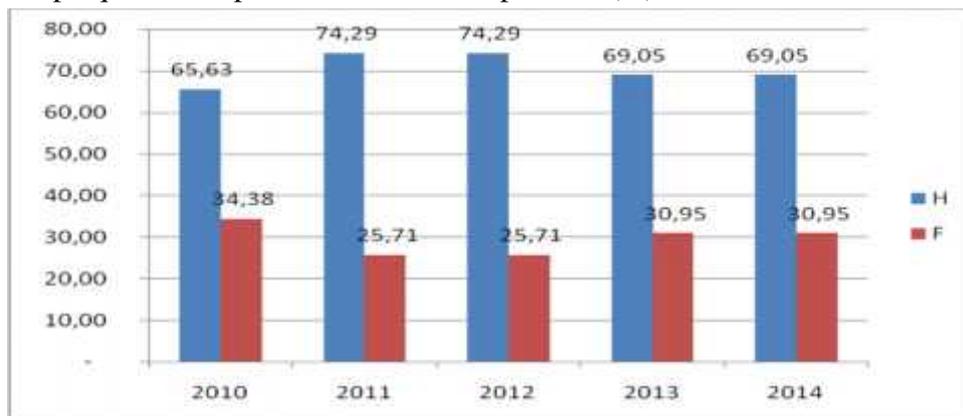
Graphique 44 : Répartition des avocats par sexe (%)



Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

Quant au graphique 45 ci-dessous, il ressort que contrairement aux avocats et aux huissiers, les écarts de proportion entre les deux sexes chez les notaires sont moins importants. En effet, sur dix notaires, sept (07) au plus sont de sexe masculin, contre trois de sexe féminin, et ce, indépendamment de l'année considérée.

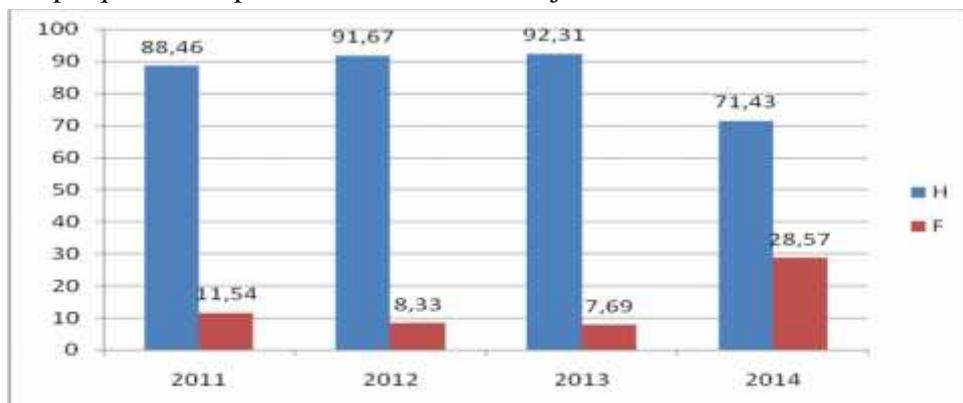
Graphique 45 : Répartition des notaires par sexe (%)



Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

Comme l'illustre le graphique 45, la formation des auditeurs de justice au Niger semble faire partie des domaines où la prise en compte du genre est soit pas effective, soit alors très récemment effective. On constate qu'entre 2011 et 2013, alors que la proportion des hommes formés augmente de 88,46% à 92,31%, celle des femmes chute de 11,54% à 7,69%. Ce n'est qu'en 2014 qu'il est enregistré une augmentation de plus de vingt (20) points de pourcentage par rapport à la valeur de 2013 de la proportion des auditeurs de sexe féminin. Raison pour laquelle nous pensons que cette forte augmentation subite pourrait traduire cette volonté de mettre en application la promotion de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Graphique 46 : Répartition des auditeurs de justice formés



Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

Il ressort du graphique 46 que dans l'ensemble, les personnes déférées quelle que soit la nature sont majoritairement de sexe masculin et ce, indépendamment du sexe. Il est important de noter que les infractions telles que le viol, le détournement de mineur semblent n'être que des infractions masculines, puisque quasiment la totalité des personnes déférées pour ces raisons sont des hommes. Bien que le sexe des victimes du détournement de mineur et celles du viol n'ait pas été précisé, il serait très probable que les victimes de ces deux infractions soient des filles et des femmes. Et si tel est le cas, ce serait une preuve supplémentaire s'il en était encore besoin, de la nécessité urgente de protéger les filles et les femmes de leurs bourreaux à travers la mise en application de la promotion de l'équité, de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

CHAPITRE VII : GENRE, ACCES A L'INFORMATION ET PARTICIPATION AU PROCESSUS DE PRISE DE DECISION

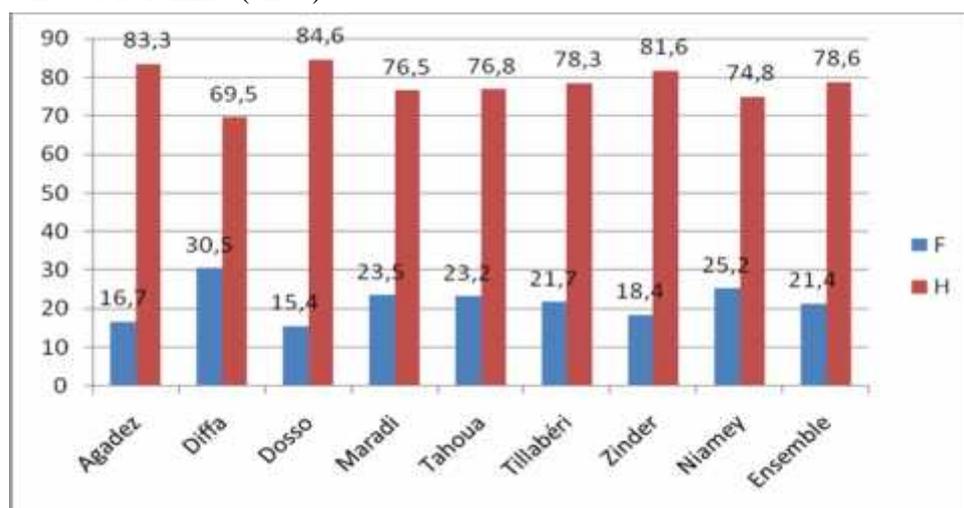
La participation à la prise de décision dans les sphères domestique et publique fait partie des domaines clés, où l'opérationnalisation de la Politique Nationale de Genre du Niger qui vise à corriger les iniquités et les inégalités de genre au sein de la société nigérienne, doit être rapidement effective, en vue de faciliter son extension dans tous les autres domaines. Ce chapitre se donne pour objectif d'étudier la mise en application du genre du point de vue de la participation et la prise de décision dans les sphères domestiques et publique. Dans un premier temps, nous ferons une analyse de la situation concernant la participation, ensuite, suivra celle de la prise de décision dans les sphères domestique et publique.

I. PRISE DE DECISION DANS LE MENAGE

□ Santé

Les résultats présentés dans le graphique 47 montrent que sur l'ensemble du pays, la décision finale du ménage revient majoritairement à l'homme. Et ce, indépendamment de la région de résidence. Alors que partout dans le pays, l'homme décide finalement dans un peu plus de trois cas sur quatre (75%), la région de Diffa, avec 30,5% de cas où la décision finale a été prise par la femme, est la région où la décision de la femme semble le plus prise en compte.

Graphique 47: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage concernant les soins de santé de la femme (en %)

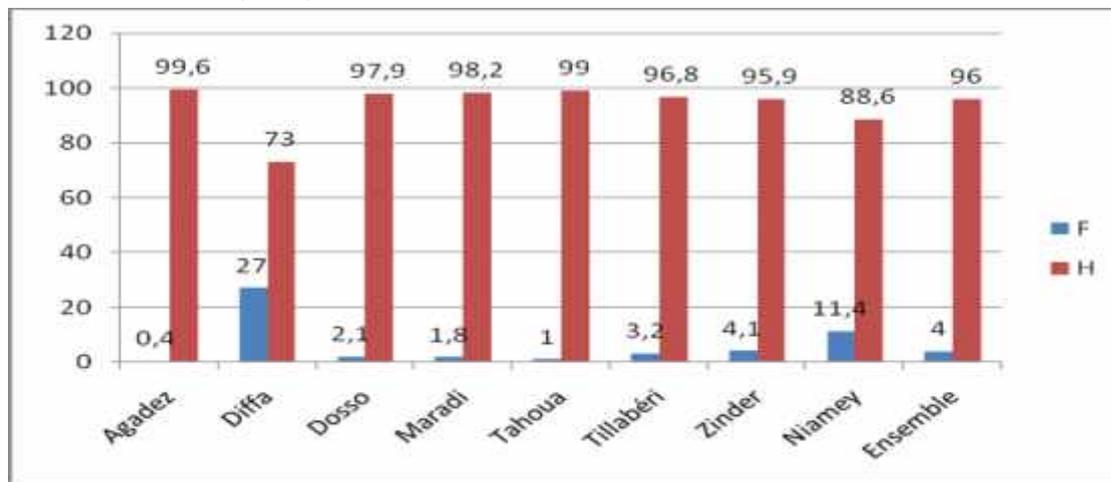


Source : EDSN-MICS 2012

En outre, il ressort du graphique 48 que la décision dans le ménage, concernant les soins sanitaires, incombe principalement à l'homme. Alors que dans l'ensemble, la décision est

prédominante dans quasiment neuf cas sur dix, la région de Diffa encore, semble particulière. Car c'est dans cette région qu'on enregistre la proportion la plus élevée des femmes ayant pris part à la décision du ménage, sur les questions de santé.

Graphique 48: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage s'agissant des soins de santé de l'homme (en %)



Source : EDSN-MICS 2012

□ Fécondité et planification familiale

A partir des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude, il s'est avéré, d'après les plus des trois quart des personnes interviewées, que la femme a son mot à dire sur le nombre d'enfants que le couple doit avoir. Cela pourrait implicitement indiquer que dans la société nigérienne actuelle, le point de vue de la femme sur la fécondité du couple, est de plus en plus pris en compte.

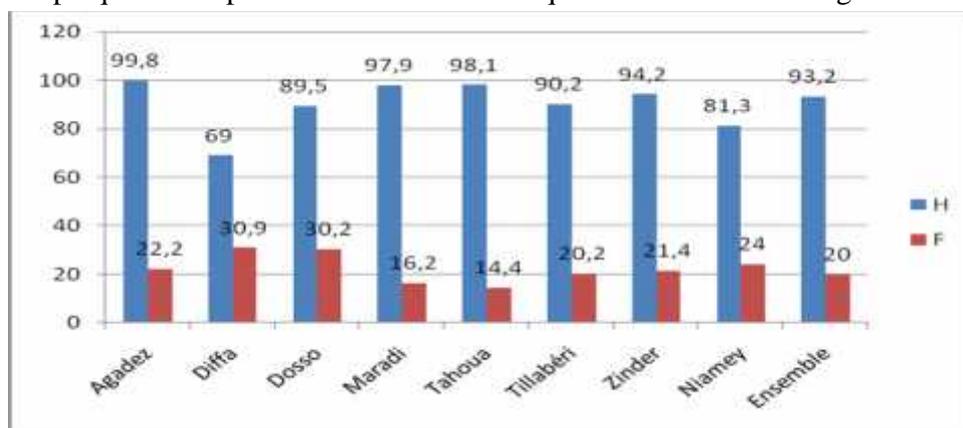
Les enquêtés ont ensuite été amenés à répondre en choisissant entre « 1=oui, cela dépend des deux conjoints », « 2=non, cela dépend uniquement de l'homme », et « 3=ne sait pas », à la question ci-après : selon vous, la décision d'utiliser la contraception moderne en vue d'espacer les naissances doit-elle être prise de manière consensuelle dans le couple ? A notre grande surprise, tous les enquêtés sans exception ont répondu à cette question par « oui, cela dépend des deux conjoints ». Nous sommes un peu surpris, car nous nous serions attendus que les personnes ayant répondu à la question précédente sur le mot à dire de la femme relativement au nombre d'enfants du ménage par « non, cela dépend uniquement de l'homme », choisissent une autre réponse que « oui, cela dépend des deux conjoints ». Ce plébiscite du « oui, cela dépend des deux conjoints » semble clairement révéler que le point de vue de la femme concernant la planification familiale doit être pris en compte. Ce devoir de tenir compte du point de vue de la femme relativement à la planification familiale semble être corroboré par l'autre plébiscite du « 1=oui, cela dépend des deux conjoints », réponse donnée par l'ensemble des enquêtés à la question ci-après : « selon vous, la décision d'utiliser la contraception moderne, en vue de limiter les naissances, doit-elle être prise de manière consensuelle dans le couple ? Et les modalités proposées étaient les suivantes : « 1= oui, cela dépend des deux conjoints » ; « 2=non, cela dépend uniquement de l'homme » et « 3=ne sait pas ».

pas ». En résumé, il s'avère que la société nigérienne reconnaît que le point de vue de la femme doit être pris en compte, relativement à la fécondité et à la planification familiale.

□ Autres domaines

S'agissant des achats importants du ménage, il ressort du graphique 49 que dans l'ensemble et indépendamment de la région considérée, la décision finale incombe plus à l'homme (93,2%) qu'à la femme (20%). La région de Diffa s'identifie encore avec la plus forte proportion de femme (30,9%) décidant des importants achats du ménage. Cela semble bien confirmer l'hypothèse d'une forte migration des hommes, ayant involontairement accordé le pouvoir de décision aux femmes, restées avec leurs ménages à Diffa.

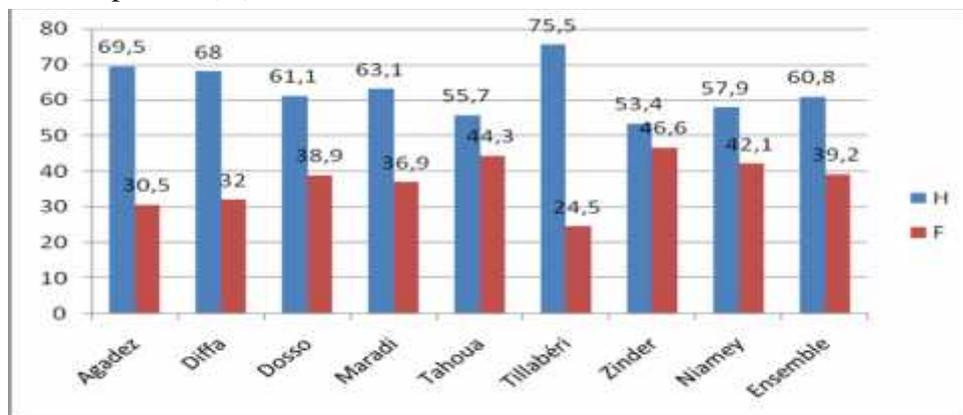
Graphique 49: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage des achats importants (%)



Source : EDSN-MICS 2012

Le graphique 50 confirme la prédominance de la décision de l'homme dans le ménage, pour ce qui est de la visite à la famille ou aux deux parents. Dans l'ensemble, dans un peu plus de six cas sur dix (60,8%), c'est l'homme qui prend cette décision dans le ménage, contre près de quatre cas sur dix (39,2%) pour la femme. La région de Diffa n'affiche pas une particularité s'agissant des visites de la famille.

Graphique 50: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage de la visite à la famille ou au deux parents (%)



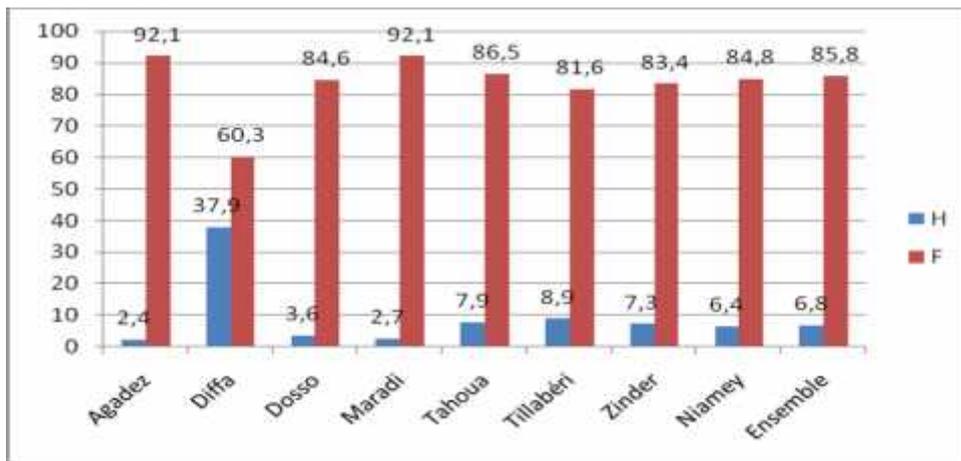
Source : EDSN-MICS 2012

□ Sur le revenu du ménage

Il ressort du graphique 51 ci-dessus qu'au Niger, c'est majoritairement à la femme que revient la décision finale sur l'utilisation de ses revenus. Car, dans l'ensemble, dans 85,8% de cas, c'est la femme qui décide de l'utilisation de ses gains, contre 6,8% de cas où c'est l'homme qui décide. Ce constat qui traduit le désintérêt de l'homme relatif aux revenus de la femme, est une pratique qui semble tirer son origine dans la religion (l'islam), selon laquelle, un véritable homme est le principal pourvoyeur de besoins de son ménage. Il n'a donc pas à s'intéresser des revenus de sa femme. Il y a donc un écart d'au moins 29 points de pourcentage, entre la proportion des hommes décidant sur l'utilisation des revenus de leurs femmes à Diffa, et celles des autres régions.

Dans la région de Diffa, la proportion d'hommes qui s'intéressent aux revenus de la femme semble plus élevée qu'ailleurs. Car, on observe que la décision sur l'utilisation des revenus de la femme revient à cette dernière dans six cas sur dix (60%) contre près de quatre cas sur dix (37,9%).

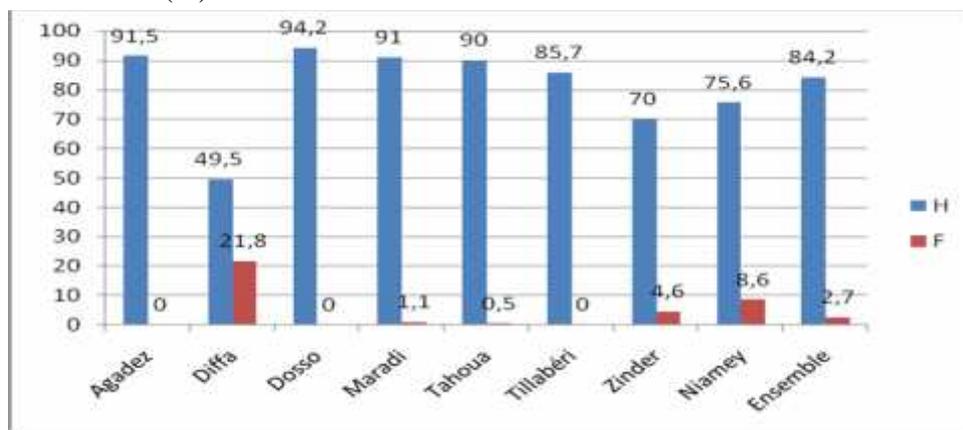
Graphique 51: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage de l'utilisation des gains de la femme (%)



Source : EDSN-MICS 2012

Comme on peut le constater, la décision dans le ménage de l'utilisation des revenus de l'homme dépend en grande majorité de l'homme. Car, dans l'ensemble, cette décision incombe à l'homme dans 84,2% de cas, contre 2,7% à la femme. Une fois de plus, la région de Diffa se distingue des autres, puisque ces proportions sont respectivement de 49,5% pour les hommes et 21,8 % pour les femmes. Cette forte prise de décision des femmes de l'utilisation des revenus de l'homme peut s'expliquer par la forte migration des hommes, due à l'insécurité régnant dans la région de Diffa. Très probablement, ces hommes ont quitté Diffa en quête d'un emploi pour subvenir aux besoins de leurs ménages restés à Diffa. Et dans ces ménages restés à Diffa, la femme peut très facilement se retrouver chef de ménage, et par conséquent décide de l'utilisation des revenus du mari, transférés aux ménages à Diffa.

Graphique 52: Répartition selon le sexe de qui décide dans le ménage de l'utilisation des revenus de l'homme (%)



Source : EDSN-MICS 2012

II. PARTICIPATION A LA VIE PUBLIQUE

II.1. Instances décisionnelles nationales

Dans le cadre de nos entretiens, nous avons posé une série de questions sur la participation et la prise de décision des femmes dans la sphère publique. Premièrement, il était demandé aux enquêtés : d'après vous, est-ce qu'au Niger, les femmes devraient accéder comme les hommes aux hautes fonctions de décision de l'Etat ? Les modalités proposées en guise de réponses étaient les suivantes : 1= oui ; 2= non ; 3= ne sait pas. Mis à part deux enquêtés qui ont répondu par non, on a enregistré une écrasante majorité ayant répondu à cette question par oui. Cela laisse penser que pour une frange importante de nigériens, les femmes au même titre que les hommes, devraient accéder aux très hautes fonctions de décision de l'Etat. La question suivante était ensuite posée. D'après vous, dans la très haute administration nigérienne de nos jours, la représentativité des femmes dans les hautes fonctions de décision est-elle satisfaisante ? La réponse à cette question consistait à choisir entre les modalités ci-après : 1=oui, 2= oui, mais peut faire mieux ; 3= non, et enfin 4= ne sait pas. Il ressort que sur environ une trentaine de personnes enquêtées, neuf (09) ont sèchement répondu par la négative, quatre (04) par l'affirmative, et enfin le reste soit dix-sept (17) a choisi la réponse « oui, mais peut mieux faire ». Donc si une minorité de nigériens estime que la représentativité des femmes dans les très hautes fonctions de l'Etat est satisfaisante, la grande majorité de cadres pense que la représentativité actuelle des femmes est soit insatisfaisante, soit peut être améliorée.

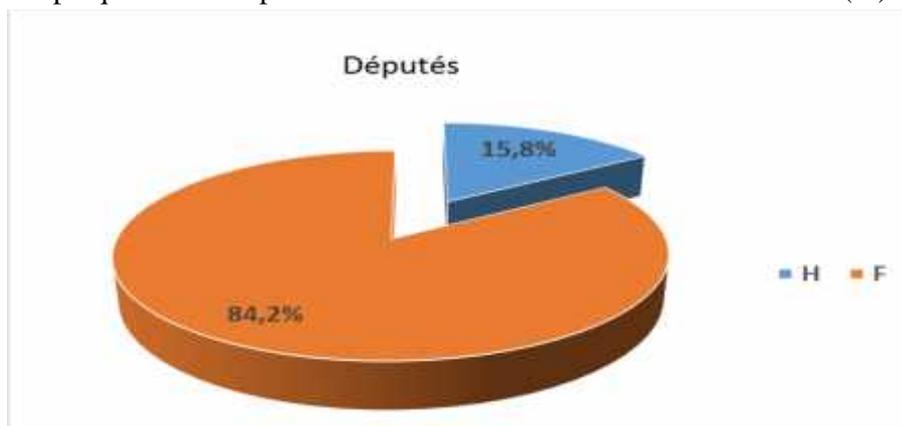
Les enquêtés ayant trouvé que ladite représentativité des femmes dans la très haute administration nigérienne était insatisfaisante, ont été amenés à répondre ensuite à la question ci-après : sinon, pour quelles fonctions par exemple la représentativité des femmes mérite-t-elle d'être améliorée ? Les réponses données par cette catégorie d'enquêtés ont été les suivantes : « *Il n'y a qu'avoir chaque fois les associations de femmes parlent de la question des quotas* » ; « *pratiquement dans presque tous les domaines, administrations publiques et privées, la société civile et les hautes places au sein de l'Etat* » ; « *au niveau de toutes les hautes fonctions, car la loi sur les quotas est mal appliquée, elle ne s'applique qu'aux*

femmes négativement (le plus faible est systématiquement pour » ; « pour les postes de chefs, les différents quotas pour les portefeuilles ministériels et autres » ; « les cadres de commandement, les responsables des sociétés publiques, les responsables dans l'armée » ; « au niveau des postes ministériels, à l'assemblée nationale et au niveau des régions (gouverneurs) » ; « les secrétaires généraux, les directeurs généraux » ; « au niveau du gouvernement, des hauts postes de responsabilité » ; « partout, là où la loi le prévoit, respecter la loi sur les quotas ».

Considérant ces réponses données par les enquêtés, il ressort globalement que la loi sur les quotas n'est pas respectée, que certains postes à l'instar des directeurs généraux, gouverneurs, secrétaires généraux, etc..., ne sont pas accessibles aux femmes. D'après les statistiques sur la représentativité des femmes mises à notre disposition par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE), il semble se confirmer que certains hauts postes de décision au Niger ne sont pas accessibles aux femmes.

Comme l'illustre le graphique 52, l'assemblée nationale nigérienne est composée à 84,2% d'hommes et 15,8% de femmes. Cette faible représentativité des femmes pourrait en partie expliquer les faibles avancées concernant la mise en application de la promotion de l'équité ou de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société nigérienne. Puisque c'est à l'assemblée nationale que les lois sont votées. Même si les propos d'une dame que nous avons enquêté semblent aller dans le sens contraire. Elle a déclaré que pour elle, la non prise en compte du genre ne serait pas due à la sous-représentativité des femmes à l'assemblée nationale. Car, la promotion du genre au Niger n'a presque pas changé, alors que le quota des femmes à l'assemblée nationale a augmenté ces dernières années. C'est comme si ces femmes qui accèdent à la mandature de députés, ne se souciaient plus de la situation des autres femmes qui les ont pourtant élues.

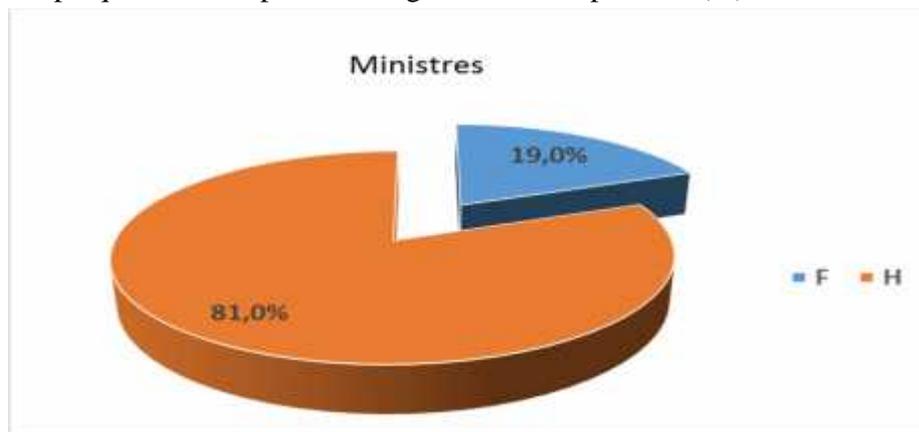
Graphique 53 : Composition de l'assemblée nationale selon le sexe (%)



Source : MPFPE

Le graphique 54 semble corroborer que les postes ministériels au Niger restent encore entièrement masculins. En effet, 81% de ministres sont des hommes contre seulement 19% de femmes. Le gouvernement étant chargé de la mise en œuvre la politique de l'Etat, une augmentation de la représentativité des femmes en son sein, pourrait contribuer à promouvoir l'équité et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Graphique 54 : Composition du gouvernement par sexe (%)



Source : MPFPE

Comme le montre le graphique 55, les postes de secrétaires généraux des ministères sont majoritairement occupés par des hommes. On compte 92,85% d'hommes à ce poste contre seulement 7,15% de femmes, soit un écart de plus 85 points de pourcentage.

Graphique 55 : Occupation du poste de SG de ministères selon le sexe (%)



Source : MPFPE

II.2. Instances décisionnelles régionale et locale

Selon les chiffres figurant dans le tableau 13, les femmes sont minoritairement représentées dans les différentes fonctions administratives et électives. Pour illustration, il n'y a quasiment pas de femme occupant la fonction de préfet. S'agissant des fonctions électives sur lesquelles la loi 2000-008 du 7 juin 2000, dont la révision du 5 novembre 2014 modifie et complète la précédente en augmentant le quota des postes électifs de 10 à 15%, n'est pas respectée. Raison pour laquelle d'après les réponses données par les enquêtés, le gouvernement gagnerait à appliquer ladite loi sur les quotas.

Tableau 13 : Composition par sexe de certaines fonctions administratives et électives (%)

Fonction	Femmes	Hommes	total	
Préfets	0%	100%	100%	63
Maires	2,96%	97,0%	100%	270
Conseillers régionaux	13,8%	86,2%	100%	260
Conseillers municipaux et d'arrondissement	15,8%	84,2%	100%	3676
Conseillers de ville	16,3%	83,7%	100%	104

Source : MPFPE

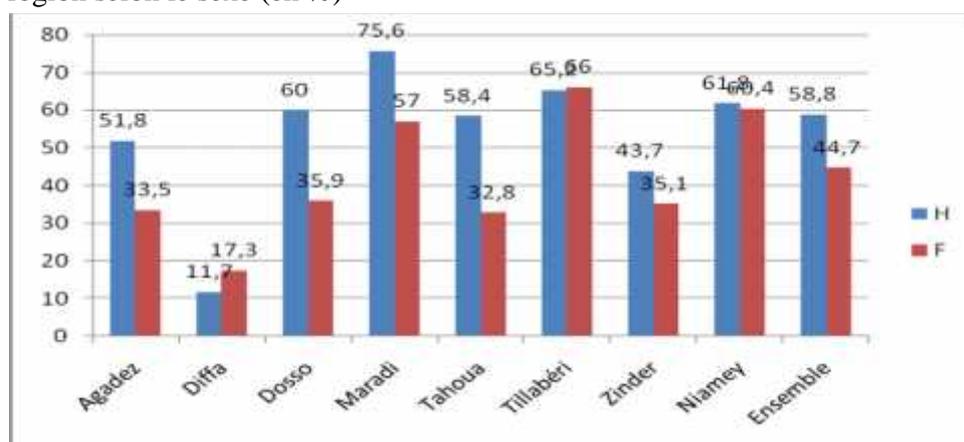
Il ressort par exemple que les femmes représentent moins de 3% des maires, près de 14% de conseillers régionaux, près de 16% de conseillers municipaux et d'arrondissement, et enfin un peu plus de 16% de conseillers de ville. Toutes ces statistiques corroborent qu'il y a encore beaucoup à faire, concernant la participation des femmes dans la prise de décision dans la sphère publique.

III. GENRE ET ACCES A L'INFORMATION

III.1. Accès aux médias

De manière globale, il ressort que les femmes (44,7%) sont moins exposées que les hommes (58,8%) aux messages de PF véhiculés par la radio. C'est respectivement dans les régions de Dosso (24,1 points), Maradi (18,6 points) et d'Agadez (18,3 points) qu'on observe le plus grand écart entre hommes et femmes. Tandis que c'est dans la région de Tillabéri (0,5 point) qu'on a le plus faible écart. Notons par ailleurs que, contrairement à toutes les régions du Niger, l'effectif des femmes de Diffa qui sont exposées aux messages de la PF est plus grand que celui des hommes.

Graphique 56: Répartition du taux d'exposition à la radio des messages de planing familiale par région selon le sexe (en %)

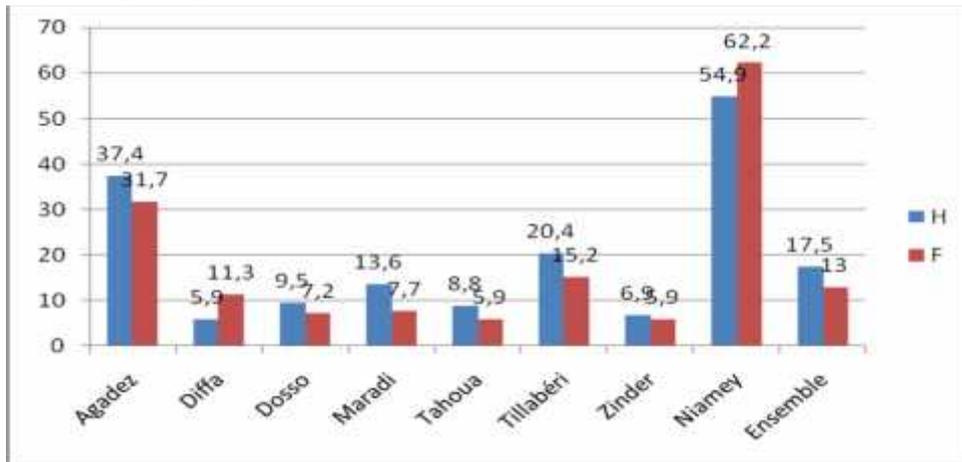


Source : EDSN-MICS 2012

S'agissant de l'exposition aux messages sur la planification familiale à travers la télé, les hommes ont encore été les plus nombreux dans l'ensemble du pays, à avoir suivi un message sur la planification familiale à la télé. Il ressort donc que 17,5% d'hommes contre 13% de

femmes ont suivi des messages concernant la planification familiale à la télé. Selon la région, les deux régions que sont Niamey et Diffa, sont les seules où la proportion des femmes ayant suivi des messages sur le planification familiale à la télé, est plus élevée que celle des hommes ayant aussi suivi les messages sur la PF par ce canal d'informations. On a donc (5,9% d'hommes contre 11,3% de femmes) à Diffa, et (54,9% d'hommes contre 62,6% de femmes) à Niamey.

Graphique 57 : Répartition du taux d'exposition à la télévision des messages sur la planification familiale par région selon le sexe (en %)



Source : EDSN-MICS 2012

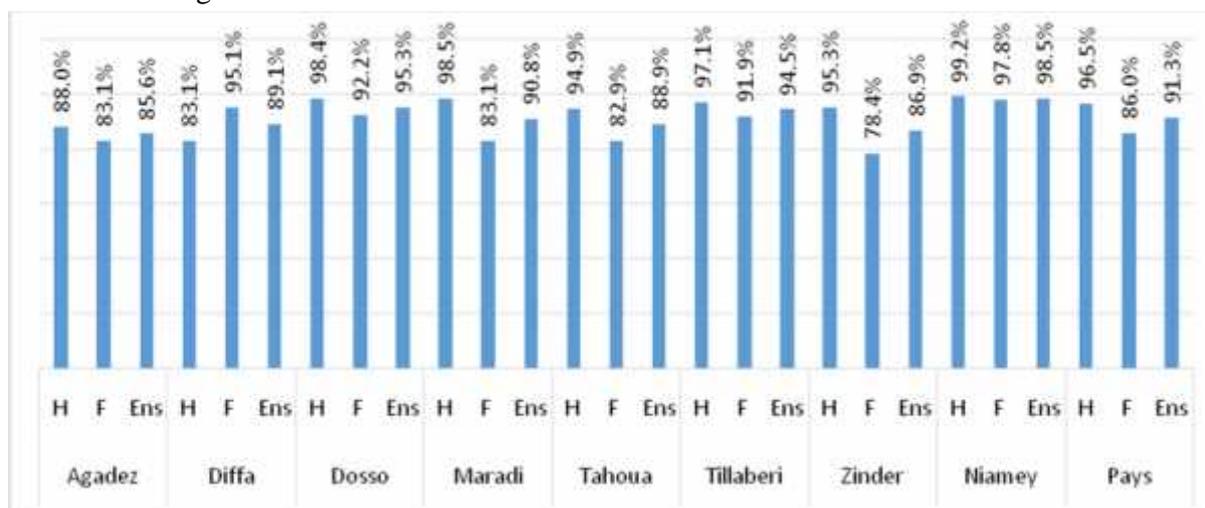
III.2. Connaissance du VIH/SIDA

Les attitudes et pratiques qu'ont les populations nigériennes par rapport au VIH/SIDA, sont principalement influencées par leur niveau de connaissance de la maladie. Sur le plan national, près de 91,3% des populations ont déjà entendu parler du VIH/SIDA. Ce qui pourrait justifier le faible taux de séroprévalence enregistré sur le plan national. En plus, on observe que ce sont les femmes (86,0%) qui sont les moins nombreuses à avoir entendu parler du VIH/SIDA par rapport aux hommes (96,5%).

S'agissant des disparités observées dans les régions sur le niveau de connaissance du VIH/SIDA par les population, il s'est avéré que c'est dans les régions de Dosso (95,3%), de Tillabéri (94,5%) qu'on enregistre le plus élevé des pourcentages de populations ayant entendu parler du VIH/SIDA. A Niamey, la quasi-totalité de la population (98,5%) a déjà entendu parler du VIH/SIDA. C'est dans les régions de Diffa (14,4%) et de Zinder (13,1%) qu'on a le plus grand effectifs des populations n'ayant jamais entendu parler du VIH/SIDA.

S'agissant des disparités entre hommes et femmes, il ressort que ce sont les hommes qui sont les plus nombreux à avoir déjà entendu parler du SIDA dans les régions du Niger (y exclu Diffa où on enregistre 95,1% des femmes ayant connaissance du SIDA contre 83,1% d'hommes). Toutefois, il existe des écarts plus ou moins grands, entre hommes et femmes, dans les régions du Niger. En effet, les écarts sont les plus élevés dans les régions de Zinder (soit de 16,9 points), de Maradi (15,4 points) et de Tahoua (soit de 12 points).

Graphique 58: Pourcentage de la population enquêtée ayant entendu parler du VIH/SIDA par sexe selon la région

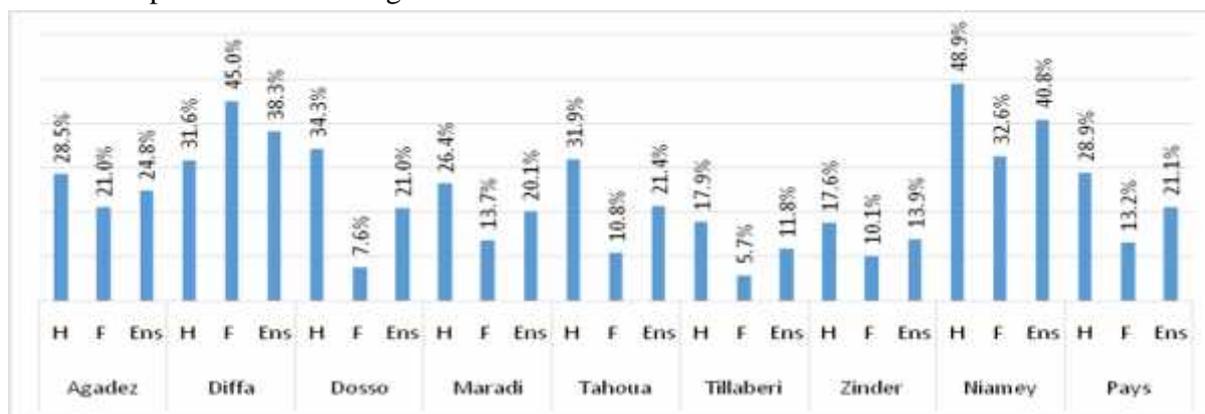


Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

Au Niger, ils sont très peu les populations qui ont une connaissance approfondie du VIH/SIDA. Sur le plan national, près de 21,1% de la population a une très bonne connaissance du VIH/SIDA. Les résultats obtenus parmi les régions du Niger nous présentent les régions de Tillabéri (11,8%) et de Zinder (13,9%) comme étant les deux régions du Niger où l'on enregistre le plus faible pourcentage de la population ayant une connaissance approfondie du VIH/SIDA. Par ailleurs, c'est dans la région de Diffa (38,3%) qu'on a le plus grand effectif de la population qui a une connaissance approfondie du VIH/SIDA. Notons en plus que la ville de Niamey (40,8%) enregistre le pourcentage le plus élevé de tout le Niger en matière de connaissance approfondie du VIH/SIDA. Ce qui est certainement dû à la masse des médias présente dans cette agglomération.

Cependant, il ressort que les femmes sont très peu à avoir une connaissance approfondie du VIH/SIDA par rapport aux hommes. Sur le plan national, on note près de 13,2% des femmes ayant une connaissance approfondie du VIH/SIDA contre 28,9% d'hommes. Cette tendance se vérifie également dans les régions, hors mis la région de Diffa où le pourcentage des femmes ayant une bonne connaissance du VIH/SIDA est plus élevé que celui des hommes (soit 45,0% contre 31,6%). En plus, il importe de signaler que les femmes des régions de Tillabéri (5,7%) et de Dosso (7,6%) sont classées parmi les femmes ayant les plus faibles connaissances approfondies du Niger en matière de VIH/SIDA.

Graphique 59: Pourcentage de la population enquêtée ayant une connaissance approfondie du VIH/SIDA par sexe selon la région

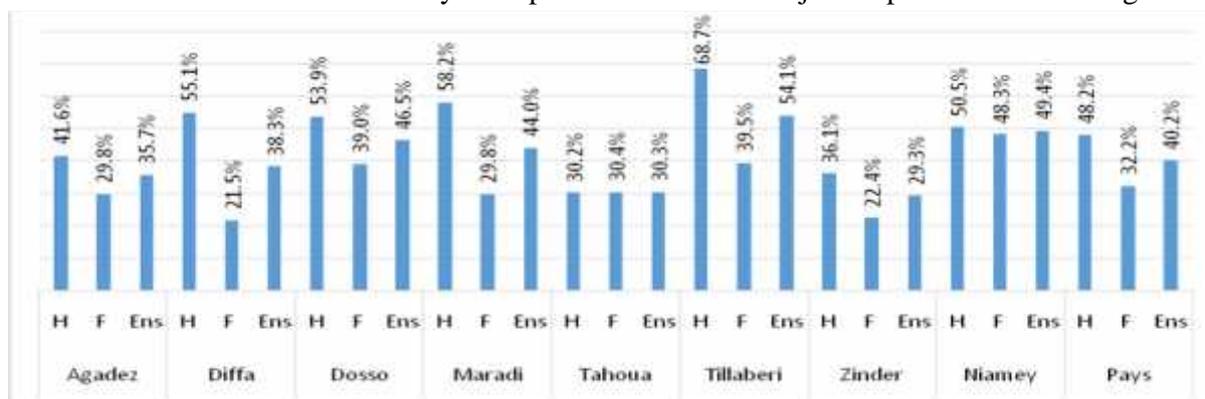


Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

Dans l'ensemble du pays, les deux cinquièmes (40,2%) des adultes sont d'accord du fait que les jeunes doivent être formés sur l'utilisation du condom comme moyen de prévention contre le VIH/SIDA. C'est dans la région de Tillabéri (54,1%), puis de Dosso (46,5%) que les adultes sont plus favorables à l'enseignement de l'utilisation de condom aux jeunes. Notons en plus que la ville de Niamey enregistre un pourcentage des adultes favorable à l'enseignement de l'utilisation de condom aux jeunes très élevé (soit 49,4%) par rapport à la moyenne nationale. Les régions dont les adultes sont les moins favorables à l'enseignement de l'utilisation de condom aux jeunes sont respectivement Zinder (29,3%) et Tahoua (30,3%).

En outre, il s'est avéré, sur le plan national et dans les différentes régions du pays, que les femmes adultes n'encouragent pas beaucoup l'enseignement de l'utilisation de condom aux jeunes par rapport aux hommes. Dans l'ensemble du Niger, on enregistre un écart de 16 points. Par ailleurs, le graphique 58 présente des écarts considérables entre les adultes hommes et ceux femmes, favorables à l'utilisation de condom aux jeunes, respectivement dans les régions de Diffa (33,6 points), de Tillabéri (29,2 points) et de Maradi (28,4 points). Par contre, il n'existe pas de différence significative entre les adultes hommes et femmes, favorables à l'enseignement de l'utilisation du condom aux jeunes, principalement dans la région de Tahoua (0,2 point) et dans la ville de Niamey (2,2 points).

Graphique 60: Pourcentage des adultes enquêtés (18-49 ans) favorables à l'enseignement de l'utilisation du condom comme moyen de prévention SIDA aux jeunes par sexe selon la région



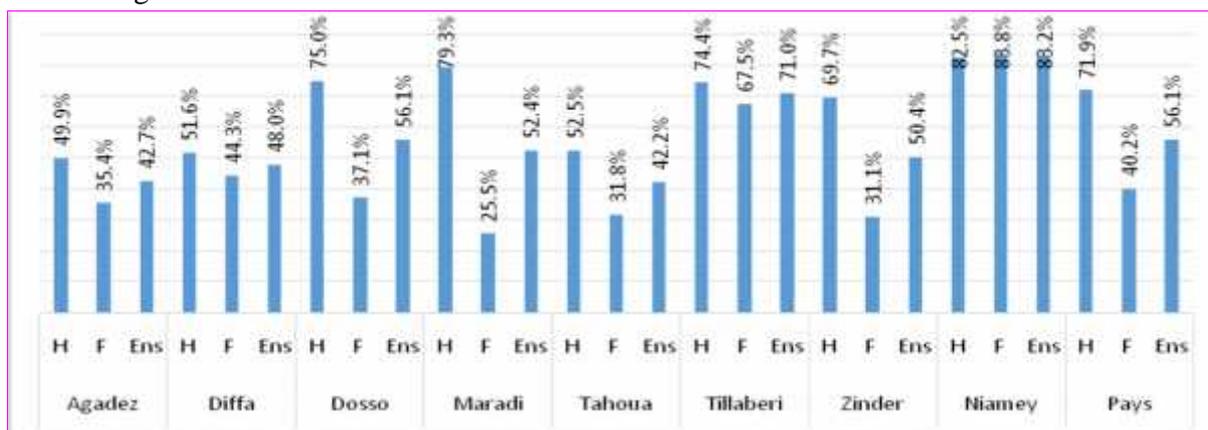
Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

III.1.1. Genre et perception de l'excision des filles

Considérée comme étant une mutilation génitale féminine, l'excision est une pratique propre à certaines cultures africaines et dont la visé est de préserver la fille de sa virginité ou de contrôler sa sexualité. Ce sont les jeunes filles qui sont essentiellement victimes de cette pratique. Il est question ici d'étudier les connaissances des populations âgées (de 15 à 49 ans) sur l'excision des jeunes filles.

Au Niger, plus de la moitié de la population âgée de 15 à 49 ans (soit près de 56,1%) a déjà entendu parlé de l'excision. En désagrégeant la valeur de cet indicateur par région, il ressort que c'est dans la région de Tillabéri (71,0%) qu'on a le pourcentage le plus élevé des populations ayant entendu parler de l'excision parmi les différentes régions. Par ailleurs, c'est à Niamey qu'on observe le plus grand effectif des populations ayant entendu parler de l'excision. A contrario, c'est respectivement dans les régions de Tahoua (42,2%) et d'Agadez (42,7%) qu'on observe la plus faible proportion des populations qui ont entendu parlé de l'excision de la jeune fille.

Graphique 61: Pourcentage de la population enquêtée ayant entendu parler de l'excision par sexe selon la région

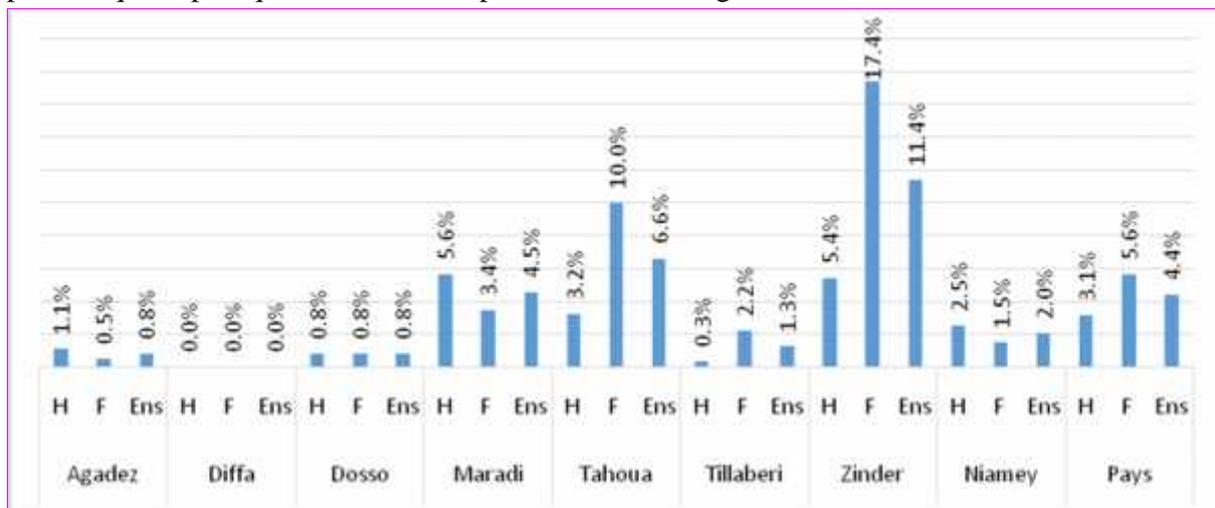


Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

Du graphique 62 présentant les effectifs des nigériens qui ont déjà entendu parler de l'excision et qui sont favorables à l'excision des jeunes filles, on constate que moins de 5% d'entre eux se trouvent sur le plan national. Ce qui traduit l'efficacité des politiques de sensibilisation et de reconversions des exciseuses sur le plan national. Toutefois, on constate que les régions de Zinder (11,4%) et de Tahoua (6,6%) enregistrent des pourcentages des populations favorables à l'excision des jeunes filles, supérieur à la moyenne national. Pourtant, il n'existe pratiquement plus de personnes favorables à l'excision des jeunes filles à Diffa.

S'agissant des disparités entre les hommes et les femmes par rapport à leur opinion sur la continuité ou non de la pratique de l'excision de la jeune fille, il s'est avéré que ce sont les femmes qui sont le plus favorables à cette pratique que les hommes dans les régions de Zinder (17,4% contre 5,4%) et de Tahoua (10,0% contre 3,2%). Par contre, les hommes sont plus nombreux à être favorables à l'excision des jeunes filles principalement dans la région de Maradi (5,6% contre 3,4%).

Graphique 62: Pourcentage de la population enquêtée ayant entendu parlé de l'excision et qui pensent que la pratique doit continuer par sexe selon la région



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

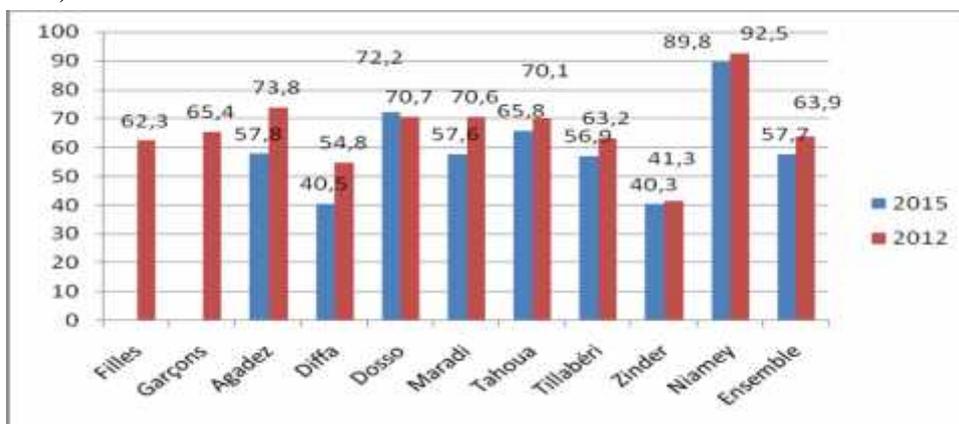
CHAPITRE VIII : GENRE ET PROTECTION

Ce chapitre analyse les disparités de genre observées dans le domaine de la protection. Il sera tour à tour développer les paragraphes sur le genre et état civil, sur genre, violence et insécurité, genre et infraction, genre et mise au travail des enfants.

I. GENRE ET ETAT CIVIL

Au Niger, les tendances de l'enregistrement des naissances (graphique 62), entre 2012 et 2015, sont pratiquement les mêmes. D'après les données de 2012, parmi les enfants âgés de moins de 5 ans, les naissances des filles (62,3%) seraient moins enregistrées que celles des garçons (65,4%). Dans l'ensemble du pays, respectivement 63,9% (2012) et 57,7% (2015) de naissances des enfants de moins de 5 ans étaient enregistrées à l'état civil. La région de Diffa, quelle que soit l'année considérée, avec (54,8% et 40,5%) de naissances enregistrées, est l'avant dernière sur le classement par ordre décroissant de la proportion des naissances enregistrées à l'état civil. Cela peut être dû à la situation d'insécurité qui règne dans cette région. D'après l'ENISED-2015, les naissances seraient plus déclarées lorsque le chef de ménage est de sexe féminin (61,5% contre 57,3).

Graphique 63: Répartition des naissances enregistrées à l'état civil des enfants de moins de 5 ans (en %)



Source : EDSN-MICS, 2012 ; ENISED ,2015

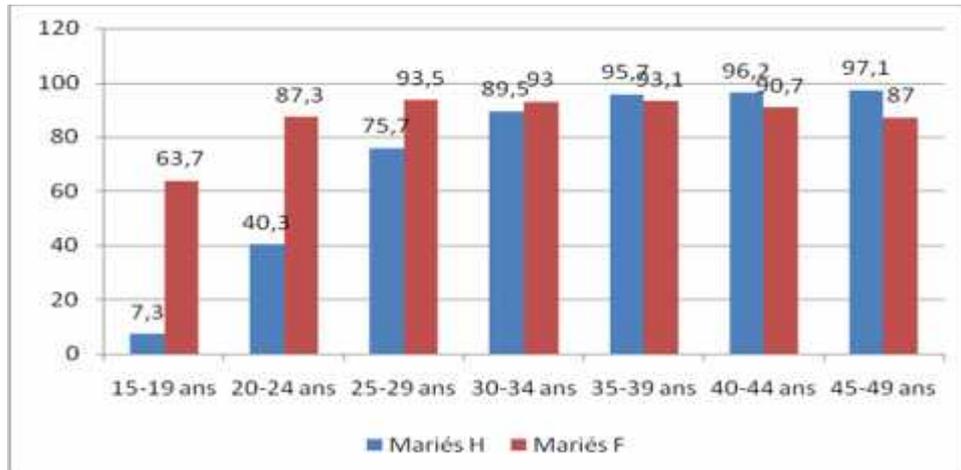
II. GENRE, VIOLENCE ET INSECURITE

II.1. Mariage précoce ou Mariage forcé

La proportion des personnes mariées évolue de manière croissante selon l'âge, et indépendamment du sexe. S'agissant des femmes, avant 20 ans, 63,7% sont déjà mariées, contre seulement 7,3% chez les hommes. Cela est révélateur de la précocité du mariage des filles au Niger. Peut être considéré de mariage précoce, le mariage d'une personne n'ayant pas encore atteint la majorité d'après la loi, c'est-à-dire 18 ans. Au Niger, l'âge légal au mariage est de 15 ans pour les filles et de 18 ans pour les garçons. En cohérence à cette définition, il semble donc évident que la loi paraît discriminante vis-à-vis de la jeune fille,

puisqu'elle est légalement autorisée à se marier avant sa majorité (18 ans). Chacune de ces deux proportions augmente jusqu'à atteindre entre 45-49 ans, 87% et 97,1%, respectivement chez les femmes et chez les hommes. Cela confirme que le mariage ou la vie en union est capitale dans le modèle nigérien, puisque selon la même étude (ENISED 2016), 98,4% d'hommes et 95,8% de femmes âgés de 15-49 ans sont soit célibataires, soit mariés.

Graphique 64 : Répartition des mariés selon l'âge et le sexe (%)



Source : INS (ENISED 2015)

Tableau 14: Répartition des femmes en union par âge selon l'âge exact d'entrée en première union

Groupes d'âges	Pourcentage de femmes en union avant l'âge exact de :						Pourcentage de célibataires	effectifs	Age médian à la 1 ^{ère} union
	15	18	20	22	25	30			
15-19 ans	35,5	95,4	-	-	-	-	30	1223	-
20-24 ans	28	80,3	93,8	98,9	-	-	8,2	1395	15
25-29 ans	25,9	75,7	87,4	94,2	98,6	-	2,5	1543	16
30-34 ans	22,2	73,1	86,3	93,4	96	99,1	1,6	1202	16
35-39 ans	19,2	70,3	83,6	92,7	95,6	97,8	0,3	1025	16
40-44 ans	17,3	70,4	82,9	93,5	96,1	98,5	0,6	678	16
45-49 ans	19,8	73,7	83,7	90,5	94,6	97,9	0,5	450	16
									15
20-49 ans	23,1	74,5	87,1	94,4	97,3	99,1	2,9	6291	
25-49 ans	21,8	73	85,4	93,3	96,6	98,1	1,4	4897	16
									16
15-49 ans	24,6	77,1	88,7	95,1	97,7	99,3	7,3	7514	15

Source : Enquête ENISED 2015

Il ressort du tableau 14 qu'avant d'atteindre 20 ans, sept filles sur dix (70%) sont déjà en union, et parmi elles (femmes âgées de 15-19 ans en union), plus d'une femme sur trois (35,5%) est en union avant l'âge exact de 15 ans, et plus de neuf femmes sur dix (95,4%) sont en union avant l'âge de 18 ans.

Parmi les femmes âgées de 20-24 ans, 91,8 % vivent en union, et la moitié d'entre elles se sont mises pour la première fois en union avant d'atteindre 15 ans. Plus précisément, 28 %

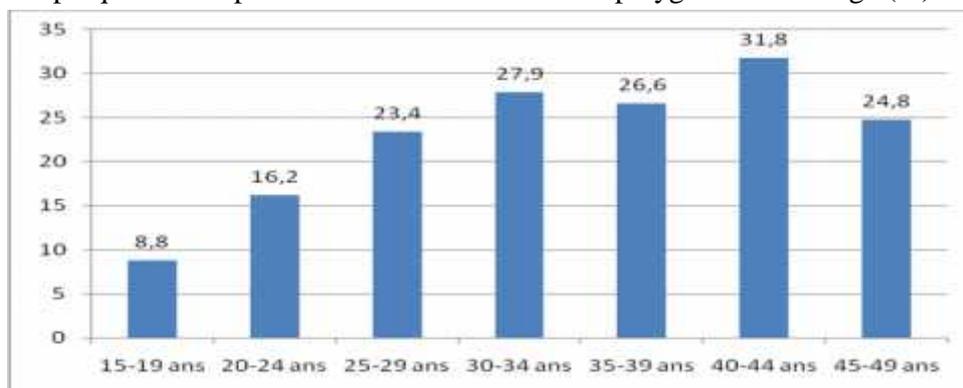
des femmes de 20-24 ans en union, l'ont été avant leurs 15 ans, 80,3% avant leurs 18 ans, 93,8% avant leurs 20 ans et enfin 98,9% avant 22 ans.

Le phénomène de mariage précoce semble prendre de l'ampleur au fil des générations, malgré les campagnes de sensibilisation menées pour l'éradiquer. Car, pour les plus anciennes générations de femmes (celles âgées de 45-49 ans et 40-44 ans), elles enregistrent par rapport aux récentes générations (celles âgées de 20-24 ans et 15-19 ans), les plus faibles pourcentage de femmes en union respectivement avant exactement 15 ans, 18 ans, etc...

D'après l'ENISED 2015, les régions de Diffa, Zinder et Tahoua sont celles où l'entrée en union est plus précoce, puisque la moitié des femmes en union, âgées de 20-49 ans dans ces régions respectivement, l'a été avant 16 ans. Eu égard à la précocité de l'entrée en union des femmes par rapport à celle des hommes, cela laisse-t-il entrevoir une forte prévalence de la polygamie dans la société nigérienne ?

Le mariage étant donc important dans la société nigérienne, il semble beaucoup plus reposer sur la culture (la religion, les coutumes) que sur la loi. Des études sur ce type d'unions réalisées en Afrique subsaharienne ont montré que ce type d'union n'est pas de nature à promouvoir le plein épanouissement de la femme. Car, la mauvaise application par l'homme des préceptes religieux, contribue à accroître la vulnérabilité de la femme dans le ménage. Par exemple, le fait que la polygamie soit recommandée par la religion, prédispose toute femme à accepter ce type d'union contre son gré. Nous nous souvenons de cette dame, cadre dans un ministère au Niger, et deuxième épouse, qui nous a avoué ceci dans le cadre de nos entretiens: « aucune femme n'aimerait partager son mari, mais si Dieu l'autorise, pourquoi une femme qui est un être humain s'opposerait à la volonté de Dieu ? ». D'après cette réponse, les femmes ploient sous le poids de la religion qui apparaît comme une épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes, les obligeant à accepter la polygamie. Toutefois, il s'avère que ce n'est pas tant la polygynie qui fait problème, mais plutôt sa mauvaise application par les hommes, relativement à la recommandation de la religion. Et cela ressort de la suite des propos de la même dame : « Si les hommes appliquaient ce que prescrit la religion sur la polygynie, il n'y aurait pas de problème. Les femmes supporteraient volontiers cette situation. Mais, c'est le fait que les hommes ne font pas comme Allah a dit, que ça dérange ».

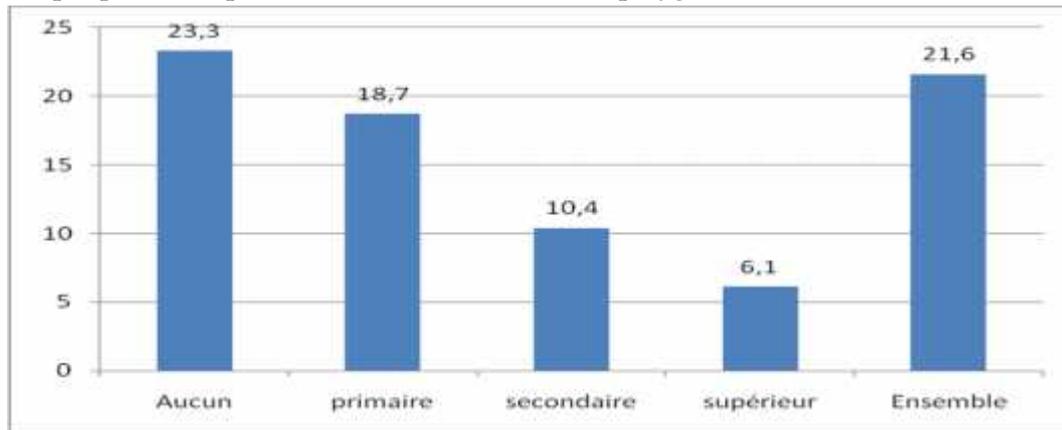
Graphique 65 : Répartition des femmes en union polygame selon l'âge (%)



Source : INS (ENISED 2015)

La polygamie est un type d'union qui est toujours courant au Niger, car, 21,6% de femmes vivant en union (soit un peu plus d'une femme sur cinq) vivent dans ce type d'union. La prévalence de ce phénomène augmente avec l'âge de la femme, et c'est un phénomène très marqué en milieu rural comparativement au milieu urbain. Globalement, la polygamie a régressé au Niger entre 2012 et 2015, variant de 36,1% à 21,6% de femmes en union, soit un recul de près de 15 points de pourcentage en seulement trois ans. Comme le montre la figure 17 ci-dessus, le phénomène de polygamie varie avec l'âge de la femme

Graphique 66: Répartition des femmes en unions polygames selon le niveau d'instruction (%)



Source : INS (ENISED 2016)

Le graphique 66 ci-dessus montre bien que la polygamie chute avec le niveau d'instruction de la femme. Car respectivement, 23,3%, 18,7%, 10,4% et enfin 6,1% des femmes en union polygame ont respectivement aucun niveau, le niveau primaire, le niveau secondaire et le niveau supérieur.

III- Les violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre constituent un frein dans l'atteinte des objectifs d'équité, de développement et de paix. Dans toutes les sociétés au monde, les femmes ou les filles sont sujettes aux abus physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques d'une manière ou d'une autre.

Une autre forme de violence subie par les femmes est la violence conjugale. Le tableau suivant donne la perception des femmes de 15-49 ans sur le fait d'être battu par le mari pour une des raisons quelconques citées. Ainsi, ce 60% des femmes de 15-49 ans qui trouvent normales d'être battues pour une des raisons suivantes: "bruler la nourriture" ou "argumenter avec le mari", ou "sortir sans lui dire", ou "négliger les enfants", ou "refuser d'avoir des rapports sexuels avec lui". A Diffa, ce sont 33,7% des femmes de 15-49 ans qui trouvent normal d'être battues au moins pour une de ces raisons citées.

Tableau 15: Perception des Femmes sur les violences physiques subies par types et selon les zones

Zones	Opinion des Femmes de 15-49 ans, Il est justifié qu'un mari batte sa femme quand elle : en %					
	Brûle la nourriture	Argumente avec lui	Sort sans lui dire	Néglige les enfants	Refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui	Pourcentage d'accord avec, au moins, une des raisons citées
Urbain	17,7	36,2	26,7	24,8	33,2	48,6
Rural	38,5	53,7	46,4	46	54	62,1
Niger	34,6	50,4	42,7	42	50,1	59,6
Diffa	7,3	28,6	12	6,6	11	33,7

Source: EDSN-MICS IV

Chez les hommes de 15-49 ans le constat est tout autre, malgré que ce sont les hommes qui battent les femmes, il y'a seulement 26,8% des hommes de 15-49 ans qui trouvent que c'est normal de battre la femme pour une des raisons citées. Les femmes semblent accepter plus cette "fatalité" d'être battue que les hommes de battre leurs conjointes.

II.2. Genre et infractions

Tableau 16: Répartition des mineurs en conflit avec la loi par Tribunal de Grande instance, par sexe et par année judiciaire

Tribunaux de GI	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Agadez	78	2	1	-	46	5
Arlit	21	2	27	13	17	6	18	16
Diffa	25	7	29	1	44	1	44	1	47	4
Dosso	22	1	74	-	43	0	28	2
Konni	19	3	10	2	6	2	17	2	48	11
Maradi	37	3	55	3	74	18	86	4	53	-
Niamey	183	21	90	17	93	27	137	32	28	19
Tahoua	19	7	53	4	129	10	10	4	10	4
Tillabéry	45	3	2	-	5	0	5	0
Zinder	91	7	23	2	62	2
Total	540	56	311	27	375	71	383	51	345	63

Source : Annuaire statistique du ministère de la justice (2015)

D'après les données figurant dans le tableau 16, les garçons sont plus nombreux que les filles parmi les jeunes mineurs en conflit avec la loi et ce, indépendamment de l'année et de la région considérées.

II.3. Genre et mise au travail des enfants

Il ressort du tableau 17 que dans l'ensemble, 4,8 % et 25,6% d'enfants âgés de 5-11 ans ont exercé respectivement payé et non payé en dehors de leurs ménages. Parmi les enfants âgés de 12-14 ans, ces proportions sont respectivement de 7,1% et de 31,8%. Selon le sexe, il n'y a pas un écart significatif dans chaque groupe d'âges, entre les proportions des filles et celles des garçons ayant exercé une activité rémunérée ou non. En revanche, concernant les travaux

domestiques, il y a des disparités importantes selon le sexe, puisque les écarts entre les proportions des deux sexes sont respectivement de 8 points et de 13 points de pourcentage, respectivement dans les groupes d'âges 5-11 ans et 12-14 ans. Cela semble confirmer la répartition traditionnelle des tâches domestiques, qui sont accomplies en grande partie par les filles.

L'analyse selon les régions révèle que la région de Diffa est celle où indépendamment de la tranche d'âge, la proportion des enfants ayant exercé un travail non rémunéré hors du ménage est la plus élevée (47,6% chez les 5-11 ans, et 52,8% chez les 12-14 ans).

Tableau 17 : Travail des enfants

caractéristiques	Enfants de 5-11 ans ayant exercé			Enfants de 12-14 ans ayant exercé		
	Travail en dehors du ménage		Travail domestique pour moins de 28 h	Travail en dehors du ménage		Travail domestique pour moins de 28 h
	payé	Non payé		payé	Non payé	
Féminin	4,3	25,1	62,9	5,3	31,4	82,5
Masculin	5,3	26	54,9	8,9	32,2	69,4
Agadez	8,8	20,6	56,2	12,1	15,2	75,6
Diffa	2,3	47,6	35,1	3,7	52,8	54,5
Dosso	0,8	17,9	58,6	2,1	23,9	84,5
Maradi	7,7	27,4	69	10	30,3	71,1
Tahoua	3,6	23,4	53,5	6,3	32	73,6
Tillabéri	1,6	35	71,7	4,8	42,9	88,3
Zinder	6,9	21	52,1	10,4	30	76,4
Niamey	4,8	28,3	48,9	6,5	31,9	67,6
Ensemble	4,8	25,6	58,9	7,1	31,8	75,6

Source : EDSN-MICS 2012

VI- Genre et situation familiale des enfants

Les chiffres figurant dans le tableau 18 montrent que dans l'ensemble, 74,1% des enfants âgés de 0-17 ans vivent avec leurs deux parents, moins d'un enfant sur dix (9,6%) ne vit qu'avec la mère, bien que le père soit en vie. Inversement, très peu d'enfants (1,2 %) vivent seulement avec leurs pères, les mères étant en vie. L'analyse selon le sexe révèle que la proportion de filles (72,2%) vivant avec leurs deux parents est moins élevée que celle des garçons (75,8%) étant dans la même situation. La proportion d'enfants vivant avec leurs deux parents est élevée à Diffa, car, quatre enfants sur cinq (80,2%) sont dans cette situation. Seule la région Maradi (81%) enregistre une proportion d'enfants vivant avec leurs deux parents supérieure de moins d'un point de pourcentage à celle de Diffa.

Tableau 18: Situation familiale des enfants (en %)

Groupes d'âges	Vit avec les 2 parents	Vit avec la mère, mais le père est en vie	Vit avec le père, mais la mère est en vie
0-4 ans	79,6	12,2	1,4
< 2 ans	83,2	14,2	0,4
2-4 ans	77,2	10,9	2,1
5-9 ans	74,6	9,1	3,6
10-14 ans	71	7,7	4
15-17 ans	54,4	5,1	4,2
Féminin	72,2	9,6	2,4
Masculin	75,8	9,5	3,5
Agadez	71	13,1	1,9
Diffa	80,2	5,1	1,7
Dosso	70,3	13,9	2,4
Maradi	81	4,2	2,9
Tahoua	70,4	14,6	3,6
Tillabéri	79,1	7,6	2,2
Zinder	70,3	9,3	3,4
Niamey	68,9	8,9	2,9
Ensemble	74,1	9,6	1,2

Source : EDSN-MICS 2012

II.4. Genre et accès à l'héritage

Le recours aux données qualitatives permet d'avoir une idée sur l'approche genre en ce qui concerne l'héritage. Dans le cadre des entretiens qualitatifs, il a été posé aux enquêtés la question suivante : « selon vous, une fille devrait-elle hériter de ses parents au même titre que le garçon, d'une parcelle de terrain ? ». Et les modalités de réponses proposées étaient respectivement « 1= oui », « 2= non » et « 3= ne sait pas ». Il ressort que la majorité (18 sur 33) des enquêtés a répondu à cette question par « oui », 12 personnes ont répondu par « non », et trois ont choisi « ne sait pas ». Il importe de noter que certains enquêtés ont trouvé cette question ambiguë, car elle laisse sous-entendre que la fille hérite à la même proportion que le garçon. Par rapport à cela, il s'avère que parmi certains ayant répondu par la négative, ils pensaient à l'égale proportionnalité de l'héritage entre le garçon et la fille. Il semble donc qu'ils seraient d'accord que la fille hérite une parcelle de terre de ses parents, mais pas à parts égales que le garçon. Soulignons d'ailleurs que certaines femmes enquêtées approuvent cette disproportion concernant l'héritage. Nous pensons que cela découlerait de l'influence de la religion (l'islam) qui, stipulerait que la fille hérite du tiers de l'héritage du garçon.

CHAPITRE IX: GENRE, ACCES A L'EAU, A L'HYGIENE ET A L'ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau et aux services d'assainissement demeure un problème réel au Niger. D'où la prévalence élevée des maladies liées à l'insécurité alimentaire et à l'état malsain de l'environnement immédiat des ménages. Ce chapitre vise essentiellement à ressortir les problèmes de genres observés dans les ménages en matière d'accès à l'eau et d'assainissement.

I. GENRE ET ACCES A L'EAU

I.1. Approvisionnement en eau des ménages

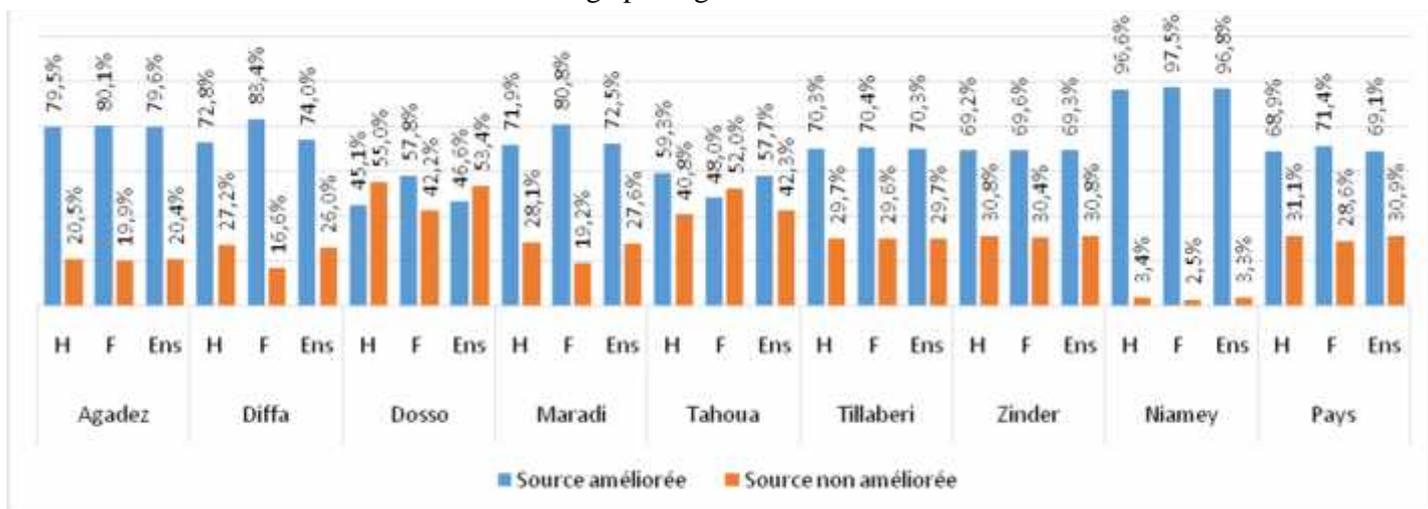
L'approvisionnement en eau des ménages a connu une nette amélioration ces dernières années. Les statistiques montrent que le taux de couverture des besoins en eau potable est passé de 54,2% en 2001 (DSRP, 2013) pour atteindre 69,1 % en 2012 (EDSN-MICS IV) Soit une augmentation de près de 14,9 points en 11 ans. Malgré les efforts gouvernementaux visant à satisfaire les besoins des ménages en source améliorée³, on constate qu'ils sont encore nombreux, les ménages dont la provenance de l'eau est assez douteuse.

Sur le plan national, près de 30,9% des ménages s'approvisionnent en eau dans des sources non améliorées. C'est dans les régions de Dosso (53,4%) et de Tahoua (42,3%) qu'on enregistre le plus grand pourcentage des ménages qui s'approvisionnent en eau dans les sources non améliorées. Par contre, hors mis la ville de Niamey où l'approvisionnement en eau des ménages en source non améliorés est moins de 5%, c'est dans la région d'Agadez (20,4%) qu'on trouve le plus faible pourcentage des ménages qui s'approvisionnent en eau dans les sources non améliorées.

En outre, les statistiques présentées dans le graphique 67 montrent que c'est globalement dans les ménages dirigés par les hommes que l'approvisionnement en eau du ménage en source non améliorée est le plus élevée. Sur le plan national, 31,1% des ménages dirigés par les hommes s'approvisionnent en eau dans les sources non améliorés ; tandis que ceux des ménages dirigés par les femmes qui s'approvisionnent en eau dans les sources non améliorés est de 28,6%. Soit un écart de près de 2,5 points. C'est dans les régions de Diffa (10,6 points) et de Maradi (8,9 points) qu'on enregistre les plus grands écarts. Par contre, c'est à Tillabéri (0,1 point) et à Zinder (0,4 point) qu'on obtient les plus faibles écarts. Faudrait noter en plus que la région de Tahoua est la seule région du Niger où le pourcentage des ménages dirigés par les femmes, et dont l'approvisionnement en eau se fait dans les sources non améliorées, est supérieur à celui des ménages dirigés par les hommes et dont l'approvisionnement en eau se fait aussi dans les sources non améliorés : soit 48,0% contre 40,8%.

³ Il s'agit de l'eau provenant des robinets (publics ou privés), des puits creusés protégés ou des puits à pompe/forage.

Graphique 67: Répartition de la population enquêtée selon le type de source d’approvisionnement en eau et selon le sexe du chef de ménage par région



Source : traitement de l’EDSN-MICS IV, 2012

I.2. Temps consacré pour l’approvisionnement du ménage en eau

Au Niger, c’est à la femme que revient principalement la tâche d’approvisionnement en eau du ménage. Les distances entre le ménage et le point d’eau sont plus ou moins longues. D’où le temps énorme que consacrent les personnes en charge d’approvisionner le ménage en eau.

Sur le plan national, il ressort que 18,0% des personnes en charge d’approvisionner leur ménage en eau puisent surplace cette eau. Par contre 37,7% et 44,3% des personnes en charge d’approvisionner leur ménage en eau consacrent respectivement moins de 30 mn et au moins 30 mn pour réaliser cette tâche domestique. Vu le niveau d’urbanisation de Niamey, on peut comprendre le fait que soit cette agglomération enregistre le plus grand pourcentage des ménages ayant un point d’approvisionnement en eau surplace (69,3%). Parmi les régions, c’est à Agadez qu’on retrouve le plus des ménages avec le point d’approvisionnement en eau surplace ; tandis que Tillabéri enregistre le plus faible pourcentage des ménages avec point d’eau (6,2%).

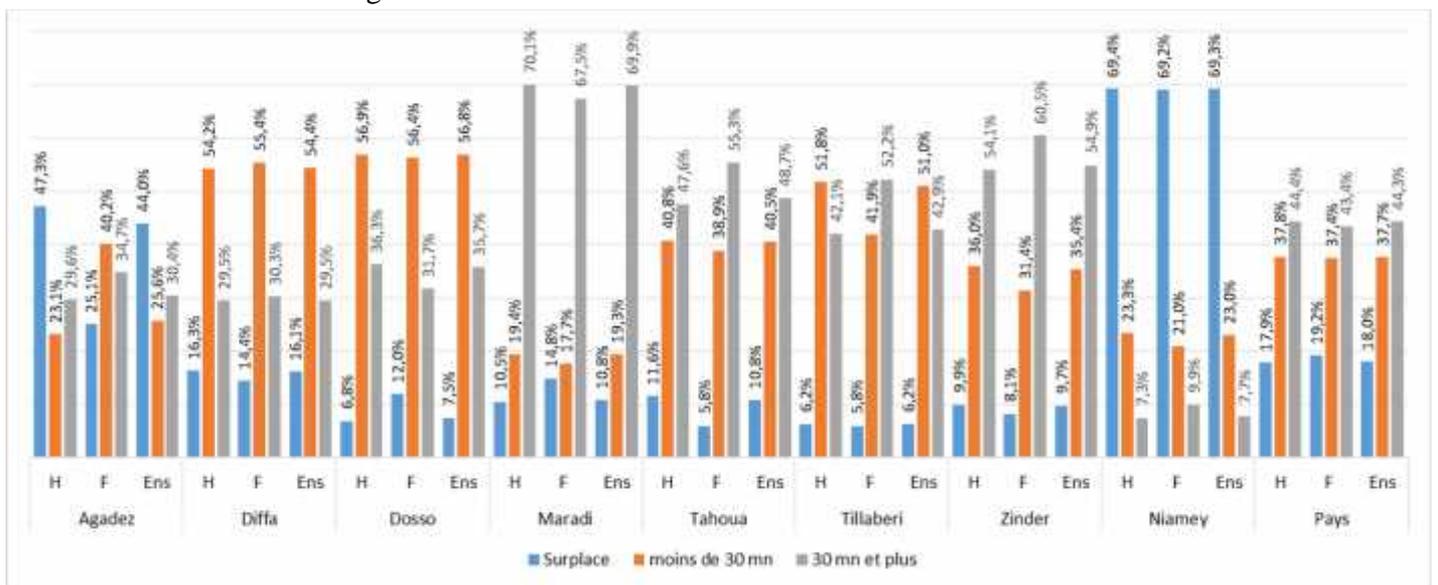
En outre, les personnes qui consacrent moins de 30 mn pour approvisionner leur ménage en eau se trouvent plus concentrées dans les régions de Dosso (56,8%), de Diffa (54,4%) et de Tillabéri (51,0%). Tandis que, les personnes qui consacrent au moins 30 mn pour approvisionner leur ménage en eau se trouvent plus nombreux dans les régions de Maradi (69,9%) et à Zinder (54,9%).

L’analyse du temps consacré à l’approvisionnement du ménage en eau montre que c’est dans les ménages dirigés par les femmes qu’on retrouve le plus faible pourcentage des personnes qui consacrent beaucoup de temps à cette tâche domestique par rapport à celui enregistré dans les ménages dont le chef est un homme.

Le graphique 68 montre que 19,2% des personnes chargées de puiser l’eau dans les ménages dirigés par les femmes s’approvisionnent surplace ; tandis que 17,9% des personnes chargées

de puiser l'eau dans les ménages dirigés par les hommes s'approvisionnent surplace. Pour ce qui est des personnes qui consacrent plus de 30 mn pour approvisionner leur ménage en eau, on enregistre près de 44,4% d'entre eux dans les ménages dont le chef est un homme et 43,4% d'entre eux dans les ménages dont le chef est une femme. Cette tendance se vérifie dans toutes les régions du Niger, y exclu la région d'Agadez. Dans cette dernière, c'est plutôt dans les ménages dont le chef est une femme que l'on retrouve le plus grand pourcentage des personnes en charge d'approvisionner le ménage en eau, qui consacre plus de temps à cette tâche, par rapport à ceux qui se trouvent dans les ménages dirigés par les hommes (Graphique 68).

Graphique 68: Répartition du temps pour approvisionner en eau le ménage par région selon le sexe du chef de ménage



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

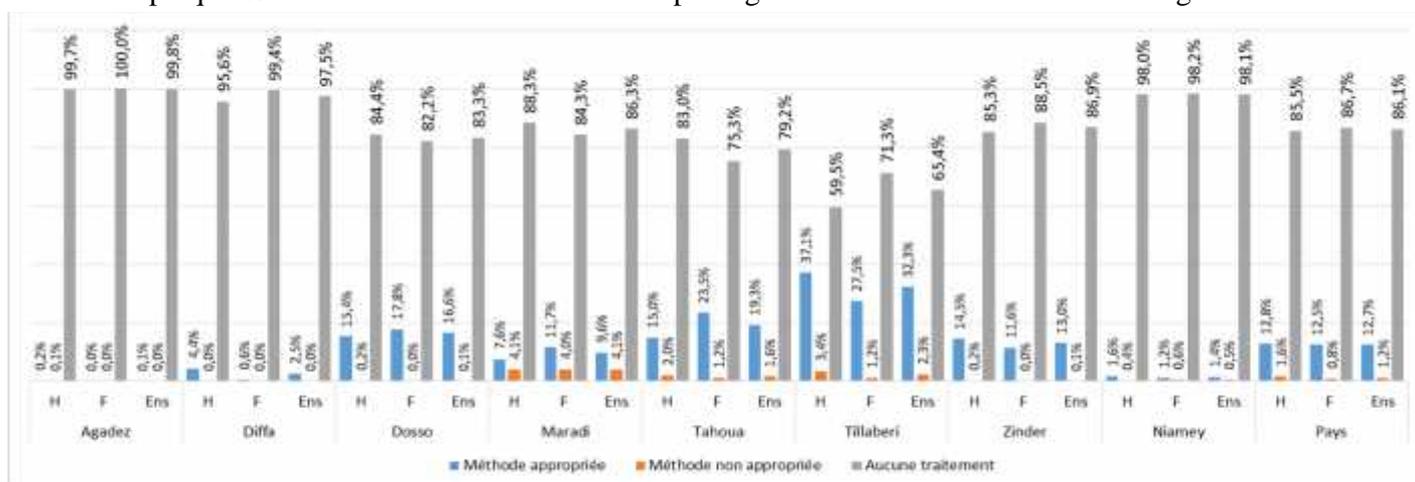
I.3. Traitement de l'eau à domicile

Au Niger, la quasi-totalité des ménages consomme l'eau de boisson sans aucun traitement au préalable. Ce qui justifie en partie la récurrence des maladies diarrhéiques dans la population. Sur le plan national, près de 85,7% des ménages consomment l'eau de boisson sans la traiter au préalable. Cette mauvaise pratique, à savoir le non traitement de l'eau de boisson, dépasse les 97% des ménages dans les régions d'Agadez (99,8%) et de Diffa (97,5%). Même dans la capitale Niamey, la quasi-totalité des membres de ménages ne traitent pas l'eau de boisson. Notons néanmoins qu'il existe des régions où le pourcentage des ménages qui utilisent une méthode appropriée de traitement de l'eau de boisson mérite d'être soulevé. Il s'agit principalement des régions de Tillabéri (32,3%), de Tahoua (19,3%) et Dosso (16,6%).

En outre, les résultats obtenus montrent que c'est surtout dans les ménages dirigés par les femmes qu'on ne traite pas l'eau de boisson. Sur le plan national, 86,7% des ménages dirigés par les femmes consomment l'eau de boisson sans aucun traitement au préalable ; contre près de 85,5% dans ceux dirigés par les hommes. L'écart est considérable dans la région de

Tillabéri où 71,3% des ménages dirigés par les femmes consomment l'eau de boisson sans aucun traitement au préalable ; contre près de 59,5% dans ceux dirigés par les hommes.

Graphique 69: Traitement de l'eau à domicile par région selon le sexe du chef de ménage



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

II. GENRE, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

Dans ce volet, il est analysé le type de toilette utilisées dans le ménage et le mode d'évacuation des déchets et l'état de l'environnement immédiat dans les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes.

II.1. Type de toilette

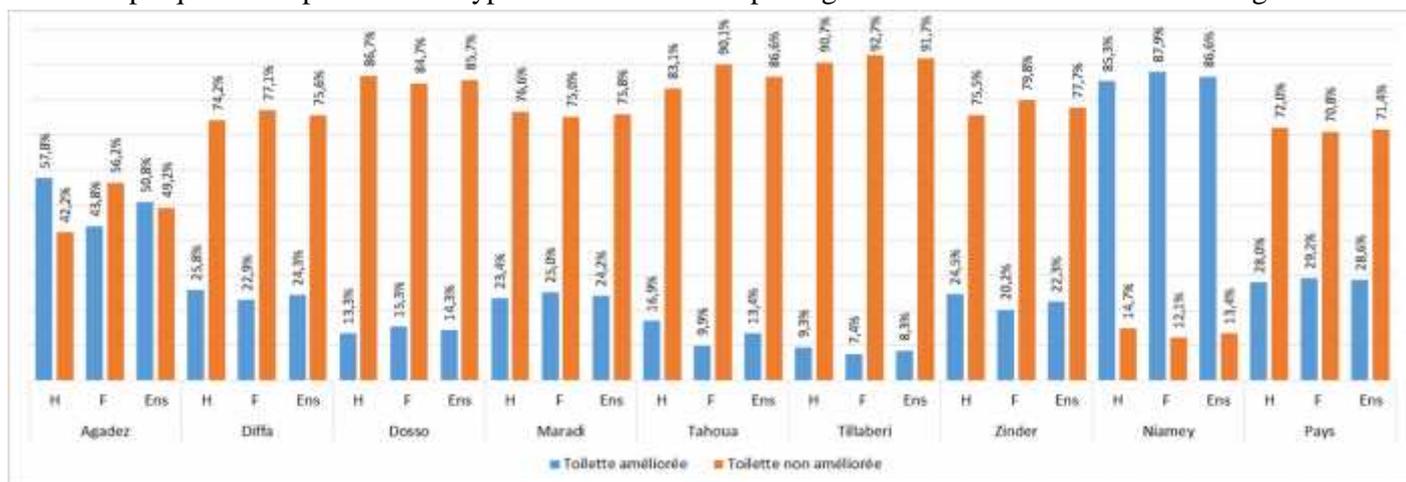
Comme pour le traitement ou non de l'eau de boisson, le type de toilette utilisé dans un ménage peut réduire ou augmenter le risque de contracter une maladie diarrhéique. Est considéré comme toilettes « améliorées » les toilettes à chasse d'eau reliées à un système d'égouts ou à une fosse septique, les fosses d'aisances améliorées ventilées, les fosses d'aisances avec dalle et les toilettes à compostage. Les autres types d'aisance tels que la brousse ou la nature, les latrines non couverts, sont considérées comme des toilettes « non améliorées ».

Au Niger, la majorité des ménages utilisent des toilettes non améliorées. On enregistre sur le plan national, près de 71,9% des ménages utilisant des toilettes non améliorées contre 28,1% de ceux utilisant les toilettes améliorées (graphique 70). Ce n'est que dans la ville de Niamey qu'on note une large supériorité numérique des ménages qui utilisent des toilettes améliorées (85,7%) par rapport à ceux qui utilisent des toilettes non améliorées (14,3%). Notons par ailleurs que, dans le groupe des ménages utilisant des toilettes non améliorées, c'est principalement la brousse ou la nature qui est utilisée pour l'élimination des excréments humains. Ceci s'observe tant dans les ménages dirigés par les hommes que dans ceux dirigés par les femmes (RGPH Niger, 2012).

En outre, les chiffres présentés dans le graphique 69 montrent que les comportements des membres des ménages dirigés tant par les femmes que ceux dirigés par les hommes sont sensiblement pareils. En effet, les écarts enregistrés dans l'utilisation des toilette non

améliorées entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes oscillent autour de 2 points. Et ce, tant sur le plan national, que dans pratiquement toutes les régions du Niger. Il n'y a que dans la région d'Agadez où l'on observe que l'utilisation des toilettes non améliorées dans les ménages dirigés par les femmes (56,2%) est largement supérieure à la proportion des ménages dirigés par les hommes qui utilisent le même type de toilette (42,2%). Soit un écart de près de 14 points.

Graphique 70: Répartition du Type de toilette utilisée par région selon le sexe du chef de ménage



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

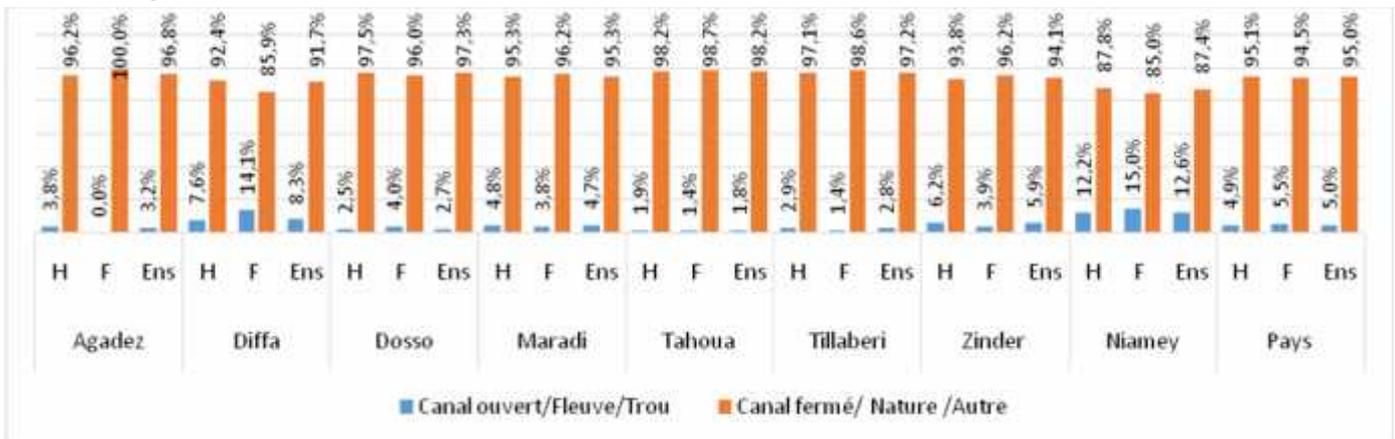
II.2. Gestion des eaux usées du ménage

La gestion des eaux usées dans le ménage est assez délicate ; dans la mesure où, l'utilisation principale d'un mode d'évacuation inappropriée des déchets liquides peut conduire au développement des moustiques, responsables de la première cause de morbidité infanto-juvénile en Afrique : le paludisme.

De l'analyse des statistiques du graphique 71, il ressort que la quasi-totalité des ménages du Niger utilisent principalement de mauvaises pratiques d'évacuation des eaux usées. Sur le plan national, près de 95,0% des ménages versent leurs eaux usées dans des canaux fermés ou dans la nature. En dehors de Niamey où, le pourcentage des ménages utilisant de mauvaises pratiques d'évacuation des eaux usées oscille autour de 87%, toutes les régions du Niger enregistrent un pourcentage des ménages utilisant de mauvaises pratiques d'évacuation des eaux usées supérieur à 90%.

En outre, l'analyse du principal mode d'évacuation des eaux usées, utilisé dans les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par les hommes, montre que les comportements des ménages sont pratiquement les mêmes en matière de principal mode d'évacuation des eaux usées. Et ce, que l'on soit dans les ménages dirigés par les hommes ou ceux dirigés par les femmes.

Graphique 71: Mode d'évacuation des eaux usées du ménage par région selon le sexe du chef de ménage



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

III.3. Gestion des ordures ménagères

Au Niger, la gestion des ordures ménagères reste un problème réel. Il n'existe pratiquement pas de système organisé d'évacuation d'ordures des ménages. De ce fait, la plupart des ménages évacuent leurs ordures ménagères en les déposant dans les ruelles ou en les jetant dans la nature. Le fait que ces points d'évacuation des ordures ménagères soient à proximité des zones d'habitations peut aussi expliquer la récurrence des maladies diarrhéiques diagnostiquées surtout chez les enfants de bas âge.

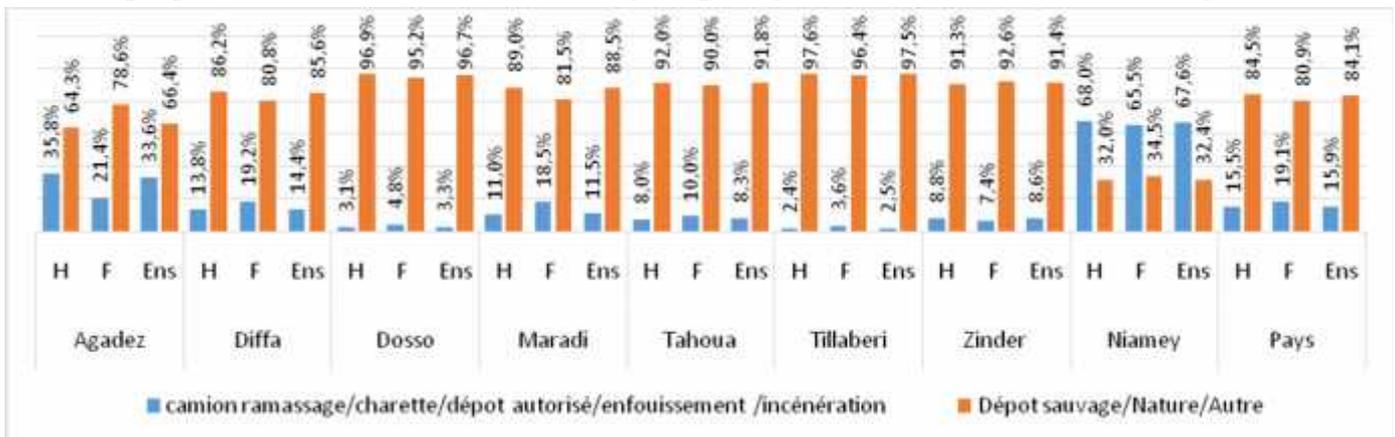
Sur le plan national, l'analyse des modes d'évacuation des ordures ménagères montre que près de 84,1% des ménages jettent principalement leurs déchets ménagers dans les ruelles et dans la nature. En désagréant ces analyses dans les différentes régions du Niger, on note que les régions de Tillabéri (97,5%), de Dosso (96,7%), de Tahoua (91,8%) et de Zinder (91,4%) enregistrent les pourcentages les plus élevés des ménages qui jettent principalement leurs ordures dans les ruelles et dans la nature. Hormis la région d'Agadez (66,4%) qui enregistre la plus faible proportion des ménages qui jettent principalement leurs ordures dans les ruelles et dans la nature, on constate qu'à Niamey, moins du quart (32,4%) des ménages jettent principalement leurs ordures dans les ruelles et dans la nature. Ceci peut s'expliquer par l'existence des groupes d'initiative privés qui proposent des services de ramassage d'ordures ménagères.

En outre, les différences dans le mode d'évacuation des ordures ménagères, observé dans les ménages dirigés par les hommes et celui observé dans les ménages dirigés par les femmes, sont pratiquement insignifiantes. Sur le plan national, près de 84,5% des ménages dirigés par les hommes déversent principalement leurs ordures dans les ruelles et dans la nature. Tandis que près de 80,9% des ménages dirigés par les femmes jettent leurs ordures ménagères principalement dans les ruelles et dans la nature.

Notons cependant que parmi les régions du Niger, c'est uniquement dans la région d'Agadez qu'on observe un écart considérable dans le mode d'évacuation des ordures ménagères effectué dans les ménages dirigés par les hommes et celui effectué dans les ménages dirigés par les femmes. En effet, près de 64,3% des ménages dirigés par les hommes jettent principalement leurs ordures dans les ruelles et dans la nature tandis que 78,6% des ménages dirigés par les femmes

jettent leurs ordures principalement dans les ruelles et dans la nature. Soit un écart de près de 14,3 points.

Graphique 72: Evacuation des ordures ménagères par région selon le sexe du chef de ménage



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

III.4. Environnement immédiat

Dans cette étude, l'état de l'environnement immédiat est une variable composite construite à partir des éléments du cadre de vie de l'habitat : type de toilette, mode d'évacuation des déchets liquides et solides, types de source d'approvisionnement en eau. Cette variable composite permet de catégoriser les ménages en 3 groupes : malsain, misain et sain. Ce qui permettra ainsi d'évaluer l'effectif des ménages se trouvant dans un cadre de vie assaini et non assaini.

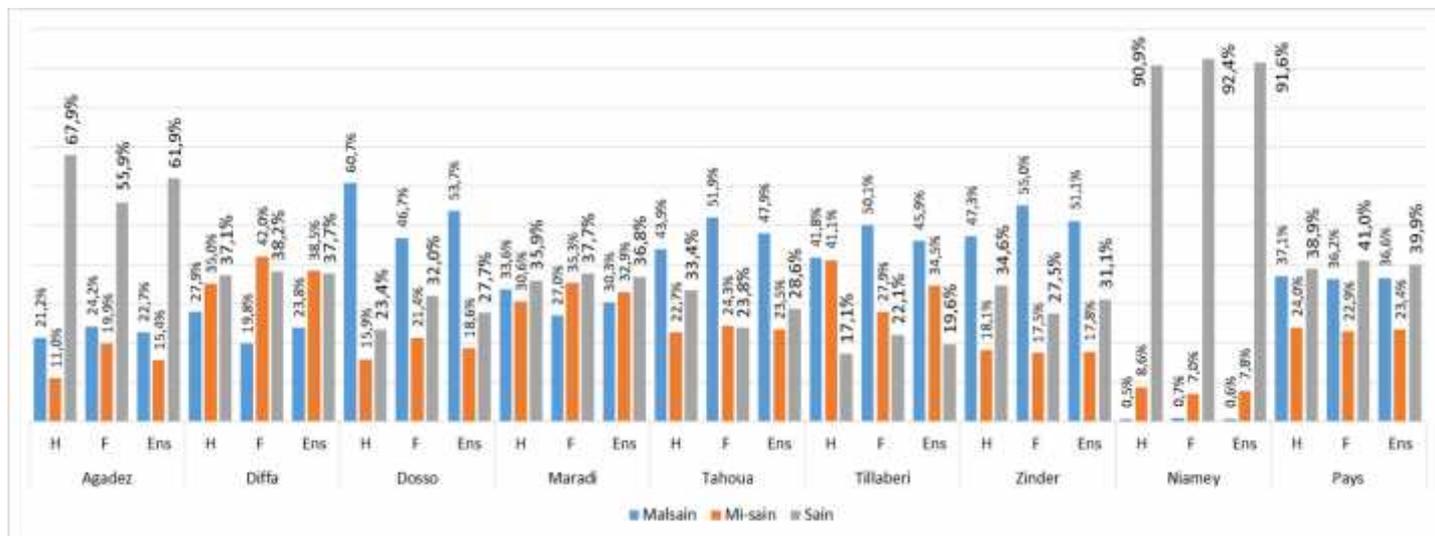
S'agissant de l'état de l'environnement immédiat des ménages, on constate qu'au Niger, 39,1% des ménages se trouvent dans un milieu de vie sain ; puis 37,0% des ménages se situe dans un milieu de vie malsain ; et 23,9% des ménages se trouvent dans un milieu misain.

L'analyse du cadre de vie des ménages dans les différentes régions du Niger montre que c'est dans les régions de Dosso (59,0%), de Zinder (48,3%) et de Tahoua (45,0%) qu'on enregistre le plus grand nombre de ménage se trouvant dans un cadre de vie malsain. La région d'Agadez est la seule région du Niger où le pourcentage des ménages localisé dans un environnement immédiat sain est largement supérieur au pourcentage des ménages localisé dans un environnement malsain et misain. Notons par ailleurs que dans la ville de Niamey, la quasi-totalité des ménages (soit plus de 90,0% des ménages) est localisée dans un environnement immédiat sain).

Pour ce qui est des disparités sur le cadre de vie des ménages dirigés par les hommes et celui des ménages dirigés par les femmes, on remarque qu'en plus des écarts qui diffèrent d'une région à l'autre, les tendances varient aussi. Pour les régions dont on observe une supériorité numérique des ménages localisés en milieu malsain avec pour chef de ménage une femme, on a Zinder (55,0% contre 47,3%), Tillabéri (50,1% contre 41,8%), Tahoua (51,9% contre 43,9%) et Agadez (24,2% contre 21,2%). Cette observation se vérifie également à Niamey bien que les effectifs des ménages localisés dans un cadre de vie malsain soient très faibles.

Pour les autres régions, qui suivent la tendance nationale, ce sont les ménages dirigés par les hommes qui sont plus nombreux dans un cadre de vie malsain. Il s'agit des régions de Maradi (33,6% contre 27,0%), de Dosso (60,7% contre 46,7%) et de Diffa (27,9% contre 19,8%).

Graphique 73: Situation de l'environnement immédiat par région selon le sexe du chef de ménage



Source : traitement de l'EDSN-MICS IV, 2012

En somme, le non-respect des règles d'hygiène dans le cadre de vie et l'utilisation des équipements dans le ménage inapproprié sont le plus souvent la source de maladies liées à l'insalubrité de l'environnement immédiat telles que les maladies diarrhéiques, le paludisme. La valeur des indicateurs utilisés dans le cadre de cette étude montre que le problème de non assainissement du cadre de vie du ménage reste un problème majeur au Niger. Bien que les problèmes d'hygiène et d'assainissement soient inégalement répartis entre les régions, on enregistre globalement de faible écart dans le pourcentage des ménages dirigés par les hommes et celui des ménages dirigés par les femmes. C'est la région d'Agadez qui enregistre les meilleures performances en matière d'assainissement parmi les 7 régions du pays. Le fait d'avoir ressorti uniquement les valeurs des indicateurs de la capitale du Niger nous a permis de voir que le cadre de vie des ménages se trouvant à Niamey est largement meilleur à celui observé dans toutes les régions du Niger. Ceci serait du fait du niveau d'urbanisation de la ville et de l'organisation faite dans les communautés pour assainir la ville.

CONCLUSION GENERALE

Compte tenu du poids démographique des femmes (51% de l'ensemble de la population) et de l'importance de la femme dans le processus de développement, le Niger s'est engagé à réduire les inégalités hommes-femmes du Niger car le processus de croissance et de développement passe inexorablement par la promotion du genre et l'autonomisation des femmes au sein de la société. Ces dernières années, des efforts et initiatives ont été engagés dans le cadre politique, institutionnel et juridique en vue d'améliorer le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes. A travers un certain nombre d'actions et d'avancées sur les plans institutionnels et juridiques, le pays s'est engagé à faire de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels des personnes, y compris les femmes, un de ses principaux défis. L'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale Genre montre l'engagement du Gouvernement pour réaliser l'équité et l'égalité entre hommes et femmes et asseoir un développement durable. Cependant, malgré les avancées, les défis restent à relever en vue d'éliminer toutes les discriminations basées sur le genre.

Mais, pour parvenir à relever tous les défis, il est important de disposer de données et d'évidences qui montrent les domaines dans lesquels les retards sont observés et où la réalisation des droits des femmes reste encore préoccupante. C'est dans ce cadre que cette étude a été menée pour mettre à la disposition des acteurs humanitaires des données désagrégées par sexe, âge et genre afin que le plan et la réponse humanitaire au Niger deviennent de plus en plus sensibles au genre. Pour mener cette analyse, l'approche méthodologique adoptée utilise les outils d'analyse tirés principalement des techniques d'évaluations quantitatives ou semi quantitatives, qualitatives et le cadre d'analyse des approches droits humain, genre et groupes vulnérables.

Cette analyse de la situation du genre au Niger a permis d'examiner les aspects sociaux, culturels et économiques des problématiques de l'équité et de l'égalité des sexes à travers les différents sous-systèmes organisant la vie de la société nigérienne. Les facteurs constituant des freins au plein épanouissement des nigériens des deux sexes en général, et des femmes en particulier, ont été mis en relief. A partir des données disponibles, cette analyse montre que le pays a fait des progrès en matière d'équité et d'égalité entre hommes et femmes car des résultats probants ont été obtenus dans différents domaines comme l'éducation, la santé, la protection et la participation des femmes dans les sphères de décision. Cependant, les indicateurs présentés dans cette analyse sont encore mettent encore en relief des disparités qui affectent les femmes et les filles en tant que groupes vulnérables et défavorisés. Dans plusieurs domaines, elles n'ont pas toujours accès aux services sociaux de base essentiels pour la réalisation de leurs droits fondamentaux. La persistance de ces inégalités de genre a un impact négatif sur les conditions de vie des femmes et limitent la portée des résultats de l'action gouvernementale visant à promouvoir leur développement économique et social en particulier et celui du pays en général. Cette situation risque de compromettre sérieusement l'atteindre des Objectifs du Développement Durables (ODD) au Niger.

Dans le domaine de l'éducation au Niger, le système éducatif conventionnel présente de nombreuses barrières qui entravent l'accès et la rétention à l'école. En effet, l'accès à l'éducation révèle encore des écarts parfois significatifs entre les opportunités dont jouissent les filles et les garçons, les citadins par rapports aux ruraux, les pauvres par rapport aux riches, les enfants vulnérables par rapport à ceux qui ne le sont pas, alors que la Constitution consacre l'égalité comme un principe clé de la vie républicaine. Les TBS de scolarisation au secondaire 1&2 montrent le très grand nombre d'adolescents et d'adolescentes non scolarisés, déscolarisés et à risque de déscolarisation. Ce qui montre que deux groupes d'adolescents sont particulièrement vulnérables : i) le grand nombre d'adolescents qui sont hors de l'école et dont font partie un grand nombre de filles victimes de discriminations fondées sur le genre ; ii) les adolescents et adolescentes du primaire et du secondaire 1 qui risquent de ne pas poursuivre leurs études, et de décrocher à cause de la pauvreté, des risques très élevés de mariage et/ou de grossesses. Si on a la chance qu'un enfant sur deux entre à l'école primaire, un sur trois ne l'achève pas. Environ deux sur dix entrent au secondaire 1 et un sur douze achève le collège.

Dans le préscolaire, les filles et garçons ont pratiquement les mêmes chances d'y accéder quel que soit l'âge. Mais en se focalisant uniquement sur la tranche d'âge conventionnelle du préscolaire, à savoir 3-5 ans, il ressort que les garçons (1,8%) préscolarisés sont légèrement supérieurs aux filles inscrites (1,4%). Dans le primaire, le taux de couverture demeure le plus élevé parmi tous les autres sous-systèmes. En effet, le TBS du primaire est de 76,2% dont 82,1% chez les garçons et 70,2% chez les filles. Contrairement à la tendance générale, il s'avère qu'à Diffa, les filles (63,4%) sont un peu plus scolarisées que les garçons (61,3%). L'enseignement secondaire au Niger se caractérise par un faible accès à l'école (seulement 19,6% des enfants de 6-14 ans) et de fortes disparités entre les garçons et les filles. L'écart enregistré entre les filles et les garçons de 6-14 ans est de 4,4 points avec une supériorité numérique des garçons. S'agissant du maintien dans le secondaire, il ressort que ce sont les garçons qui se maintiennent un peu plus dans le circuit scolaire que les filles de la même cohorte d'inscrits. Toutefois, on constate que les écarts observés sont plus élevés dans le 2nd cycle du secondaire (soit 4 points) que dans le 1^{er} cycle du secondaire (soit 0,4 points). Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, puis de la formation professionnelle et technique, le problème de couverture reste un enjeu majeur au Niger. Dans la tranche d'âge 19-25 ans, près de 1,8 % des hommes sont inscrits au supérieur contre 0,9% des femmes. L'absence de solutions durables et adaptées au contexte local a renforcé la féminisation de la déscolarisation et l'augmentation des écarts dans la scolarisation des filles et garçons. La propension des femmes analphabètes reste très élevée par rapport celle des hommes (soit 75,5% contre 67,8%). Les femmes (45,7%) sont moins nombreuses que les hommes à réussir aux examens de fin de formation dans les centres d'alphabétisation (60,3%). En outre, l'étude montre qu'au regard de l'éducation traditionnelle qui constitue le socle de la socialisation, le processus de socialisation repose sur la reproduction des stéréotypes sexistes qui tendent à discriminer les femmes dans différentes sphères de la vie sociale et leur participation à la vie publique nationale.

Compte tenu de la place de l'éducation nationale dans la formation du capital humain et des objectifs à long terme que le pays s'est fixé pour son développement, des actions et des initiatives courageuses et ambitieuses doivent être prises pour améliorer l'accès, la rétention des filles dans l'enseignement secondaire. La prise en compte des inégalités observées entre les filles et les garçons doit être intégrée dans toutes les approches visant à améliorer la réalisation des droits humains dans ce secteur. Des actions visant à privilégier le retard de l'entrée en union de jeunes filles au profit de leur maintien à l'école contribuerait à l'amélioration des indicateurs de scolarisation si l'on veut réellement la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que potentiel de développement.

Dans le domaine sanitaire, il ressort que les populations résidant dans les ménages dirigés par les femmes (63,2%), sont plus nombreuses à être en situation d'insécurité alimentaire par rapport à celles qui se trouvent dans les ménages dirigés par les hommes (47,2%). Les populations en état d'insécurité alimentaire sévère et se trouvant dans les ménages dirigés par les hommes, sont moins nombreuses que celles en état d'insécurité alimentaire sévère et se trouvant dans les ménages dirigés par les femmes (soit 2,4% contre 3,4%). L'analyse de la prévalence de l'anémie montre que ce sont les femmes (32,7%) qui sont les plus atteintes d'anémie par rapport aux hommes (26,2%). Parmi les régions du Niger, c'est à Agadez que l'écart entre les hommes et femmes est le plus élevé (soit de 33,4 points) et c'est à Diffa qu'on a le plus faible écart (soit de 6,4 points). Il ressort aussi de l'étude que la majorité des nigériens (84,1%) n'ont jamais fait de test de VIH/SIDA. Cette proportion est plus élevée chez les hommes (92,2%) que chez les femmes (76,0%). Parmi les jeunes de 15-24 ans qui ont fait le test, seulement 5,2% d'entre eux ont récupéré leur résultat au cours des 12 derniers mois avec un peu plus de filles (7,6%) que de garçons (2,7%). L'analyse de l'intervalle intergénéral montre que la moitié de naissances enregistrées depuis la naissance précédente, s'est faite sur une durée moyenne de deux et demi (soit 30,9 mois). En outre, bien que l'accès aux mutuelles de santé soit embryonnaire, ce sont les femmes (2,1%) qui sont plus nombreuses à avoir souscrit pour une assurance maladie par rapport aux hommes (2,0%). Dans le domaine de la santé, certaines traditions et coutumes consistent à marier les filles à un âge très jeune dont le corollaire est la maternité précoce chez les adolescentes. Une multiplicité d'autres facteurs favorisent les grossesses chez les adolescentes ; d'où la nécessité et l'urgence de cerner les besoins de cette population en matière de communication pour le changement de comportement en vue de leur fournir une information bien conçue, adaptée en santé de la reproduction, et de leur permettre de développer leur potentiel. Pour accélérer les progrès en matière de santé tel qu'on l'a observé au niveau des femmes et des enfants de moins de cinq ans, il est indispensable d'œuvrer pour réduire les risques d'exposition des filles aux grossesses qui surviennent alors leur maturité psychologique et physiologique ne leur permet pas encore de mieux porter à terme des grossesses et de se prémunir contre d'autres conséquences néfastes de ces accouchements comme le phénomène des fistules obstétricales.

L'analyse a montré que ces jeunes filles-mères n'ont pas de meilleures conditions pour accéder aux soins de santé pour diverses raisons : conditions socioéconomiques, pesanteurs socioculturelles liées très souvent à des conceptions erronées de valeurs/dogmes religieuses, problèmes d'accessibilité, faible pouvoir de prise de décision au sein du ménage. Généralement liées au phénomène de mariage d'enfants, les grossesses précoces sont associées à des intervalles intergénéral inférieurs à 24 mois augmentant les risques de morbidité et de mortalité aussi bien chez les enfants que chez leurs mères. Elles sont aussi exposées au risque d'anémie nutritionnelle car elles proviennent généralement des ménages à

faible revenus. Ce qui accroît aussi les risques d'avortement spontané, de mortinatalité, de naissance prématurée et de décès maternel dans la mesure où elles n'ont pas toujours bénéficié de soins obstétricaux pendant la grossesse.

Dans le domaine de l'économie, il ressort que, le taux d'occupation au sein de la population nigérienne est de 57,3%, dont 80,1% chez les hommes et 36% chez les femmes. A Diffa, il est évalué à 84,1% pour les hommes contre 39,6% pour les femmes. La population étant majoritairement rurale, le secteur économique qui absorbe majoritairement la population active est le secteur primaire. La composition de la population active de ce secteur primaire montre des écarts entre hommes et femmes dans divers domaines : agriculture (69,3% d'hommes contre 30,7% de femmes) ; élevage, pêche et chasse (76,5% d'hommes contre 23,5% de femmes). En outre, le taux de chômage du Niger est estimé à 8,9% en 2012, dont 9,2% chez les hommes contre 8,1% chez les femmes. Du fait la précarité, un peu plus d'une femme sur trois (36,2%) possède au moins une parcelle de terrain en 2012, contre plus de la moitié (55,3%) des hommes.

Dans le domaine de la justice, des disparités importantes sont observées au sein du personnel judiciaire, quelle que soit la catégorie du personnel considérée. Chez les magistrats, une personne sur dix est une femme. En 2012, les hommes représentaient 55,8% des greffiers contre 44,2% de femmes. Le pourcentage des huissiers de justice femmes se trouve entre 5,9% et 11,25% sur la période 2010-2014 ; tandis que celui des huissiers de justice hommes varie entre 88,75% et 94,05% à sur la même période.

S'agissant de la prise de décision dans le ménage, les hommes sont majoritaires (78,6%) à prendre la décision finale concernant les soins de santé de la femme par rapport aux femmes (21,4%). L'étude révèle également que la majorité des Nigériens partage le point de vue selon lequel, la prise de décision relative à l'utilisation de la contraception moderne en vue d'espacer les naissances doit se faire de façon consensuelle entre les conjoints. Par ailleurs, c'est majoritairement à la femme (85,8%) par rapport à son conjoint (6,8%) que revient la décision finale sur l'utilisation de ses revenus. Cependant, la proportion d'hommes (60%) qui s'intéressent aux revenus de la femme est plus élevée à Diffa. S'agissant de la participation dans les sphères de décision, malgré l'adoption d'une loi sur les quotas aux postes électifs, les femmes sont encore très faibles comparativement aux hommes. L'Assemblée nationale est composée de 15,8% de femmes et de 84,2% d'hommes. Au gouvernement, 19,0% des membres sont composés de femmes. Parmi les secrétaires généraux de ministères on retrouve 7,2% de femmes. Les postes électifs ne sont pas en reste, puisque la représentativité des femmes est de 3,0% parmi les maires, de 13,8% parmi les conseillers régionaux, de 15,9% parmi les conseillers municipaux et d'arrondissement, et enfin de 16,3% parmi les conseillers des villes. Parlant de l'accès à l'information, il ressort que les femmes sont moins exposées que les hommes aux messages de planning familial véhiculés par la radio (soit 44,7% contre 58,8%) et par la télé (soit 17,5% contre 13,0%). En outre, il s'est avéré, sur le plan national et dans les différentes régions du pays, que les femmes adultes n'encouragent pas beaucoup l'enseignement de l'utilisation de condom aux jeunes par rapport aux hommes. C'est à Diffa qu'on observe le plus grand écart entre les adultes hommes et ceux femmes, favorables à l'utilisation de condom aux jeunes (33,6 points).

Dans le domaine de la protection, l'étude montre que l'enregistrement des naissances à l'état civil reste assez faible au Niger (soit près de 63%). D'après l'EDSN-MICS de 2012, filles (62,3%) enregistrées à l'état civil à la naissance sont moins nombreuses que les garçons (65,4%). D'après l'ENISED-2015, les naissances sont plus déclarées lorsque le chef de ménage est de sexe féminin (61,5% contre 57,3%). S'agissant des mariages précoces, il ressort que 63,7% des femmes sont déjà mariées avant l'âge de 20 ans contre seulement 7,3% chez les hommes. D'après l'ENISED 2015, les régions de Diffa, Zinder et Tahoua sont celles où l'entrée en union est plus précoce, puisque la moitié des femmes en union, âgées de 20-49 ans dans ces régions respectivement, l'a été avant 16 ans.

En matière d'accès à l'eau, l'étude montre qu'au Niger, près de 31,1% des ménages dirigés par les hommes s'approvisionnent en eau dans les sources non améliorées ; tandis que ceux des ménages dirigés par les femmes qui s'approvisionnent en eau dans les sources non améliorées est de 28,6%. Soit un écart de près de 2,5 points. C'est dans les régions de Diffa (10,6 points) et de Maradi (8,9 points) qu'on enregistre les plus grands écarts. En outre, l'analyse du temps consacré à l'approvisionnement du ménage en eau montre que c'est dans les ménages dirigés par les femmes qu'on retrouve les personnes (43,4%) consacrent plus de 30 mn pour approvisionner leur ménage en eau par rapport celles qui se trouvent dans les ménages dirigés par les hommes (44,4%).

En matière d'assainissement, la majorité des ménages utilisent des toilettes non améliorées (71,9%). C'est principalement la brousse ou la nature qui est utilisée pour l'élimination des excréments humains. Les écarts existant dans l'utilisation des toilette non améliorées entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes oscillent autour de 2 points. S'agissant de la gestion des eaux usées dans le ménage, il ressort qu'au Niger, près de 95,1% des ménages dirigés par les hommes versent leurs eaux usées dans des canaux fermés ou dans la nature, contre 94,5% des ménages dirigés par les femmes. Pour ce qui est du mode d'évacuation des ordures ménagères, on constate que c'est dans les ménages dirigés par les hommes (84,5%) qu'on déverse le plus les ordures ménagères dure dans les ruelles et dans la nature par rapport à ce qui est fait dans les ménages dirigés par les femmes (80,9%).

Les analyses montrent que le débat sur l'égalité des sexes au Niger, trouve son ancrage au cœur de la famille, qui est un espace largement régulé par les idéologies culturelles et religieuses. C'est au sein de la famille que les rôles sociaux assignés au garçon et à la petite fille, puis plus tard à l'homme et à la femme, sont déterminés et mis en pratique. Ces rôles induisent donc des discriminations sociales qui conditionnent leur participation au sein de la communauté, dans l'économie, au niveau de l'Etat et plus globalement au niveau du développement. Cette étude est également révélatrice de l'insuffisance des changements politiques et institutionnels opérés jusqu'ici pour réduire significativement les disparités et les discriminations de genre qui étouffent le plein épanouissement des femmes pour un développement durable. Aussi, toute intervention en faveur de l'égalité de genre devra prioritairement agir sur les inégalités structurelles et les contraintes qui en découlent, afin de ne plus priver le pays du potentiel réel que constitue la moitié de sa population, que représentent les femmes, forces vives essentielles à son développement.

Toutefois, il convient de relever que les limites de cette étude sont liées à la disponibilité des données d'envergure nationale et leur actualité pour permettre d'adresser toutes les problématiques qui peuvent être questionnées du point de vue du genre. Le choix de mener cette recherche à partir des enquêtes nationales garantit en revanche la qualité et l'exhaustivité au regard des échantillons souvent couverts et des possibilités de désagrégation au niveau régional.

Recommandations

❖ A l'endroit du Gouvernement :

- Améliorer le cadre législatif afin de mieux prévenir et réprimer les violences basées sur le genre ;
- Mettre en application des textes permettant à la femme d'avoir accès au foncier ;
- Renforcer le plaidoyer pour l'institutionnalisation du code de la famille
- Tenir compte de l'aspect genre dans les recrutements des personnels de la justice ;
- Rehausser l'âge de mariage de 15 à 18 ans pour les filles ;
- Mettre en pratique des lois sur les quotas aux postes électifs ;
- Doter l'Observatoire National du Genre non seulement d'une autonomie financière et juridique, mais aussi de moyens d'action efficace en vue de rendre redevable les institutions gouvernementales et non gouvernementales en matière d'intégration du genre ;
- Prendre des mesures pour l'accroissement de la participation des femmes dans l'administration publique en particulier à des niveaux de décision élevées ;
- Renforcer les activités en faveur de la scolarisation de la fille à travers des mesures incitatives et mettre en place une forme de discrimination positive en faveur des filles ;
- Améliorer la qualité de l'éducation et de l'environnement scolaire pour stimuler la demande et impulser une dynamique de changement de comportements au sein de la communauté sur la scolarisation des filles ;
- Renforcer le plaidoyer et la mobilisation sociale en faveur de l'éducation et adapter le contenu des enseignements pour mieux inciter les communautés à recourir à l'école pour l'éducation de leurs enfants ;
- Promouvoir l'alphabétisation des adultes pour améliorer l'offre et le maintien des enfants à l'école ;
- Renforcer l'accessibilité des adolescentes aux services socio-sanitaires adaptés et aux structures éducatives (éducation formelle, formation professionnelle et alphabétisation);
- Renforcer des activités en faveur de la promotion de l'état civil notamment en mettant en place un système d'enregistrement automatique des naissances dès l'accouchement ;

- Créer des espaces dans les structures existantes (hôpitaux, maternités, centres de santé...) pour prendre en charge les filles victimes d'abus et de violences;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes visant à réduire la pauvreté des femmes et à faciliter leur accès au marché du travail.

❖ **A l'endroit des partenaires techniques et financiers**

- Renforcer la prise en compte de l'approche genre dans le montage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement ;
- Faire la promotion de micro-projets communautaires sensibles au genre et prenant en compte les besoins spécifiques des femmes entrepreneures ;
- Renforcer l'appui au développement de filières de production où sont impliquées généralement les femmes (production vivrières, etc...)
- Renforcer l'appui aux initiatives des microcrédits profitant aux femmes.

❖ **A l'endroit des ONG et de la société civile**

- Renforcer les actions d'information, de sensibilisation et de formation sur les droits des femmes ;
- Renforcer le plaidoyer et de lobbying sur la prise en compte du genre dans les politiques publiques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Annuaire statistique 2010-2014, édition 2015, Ministère de la justice du Niger.

Commune rurale de Kourni, Analyse de la problématique des migrations dans la commune rurale de Kourni, Département de Kantché.

Institut National de la Statistique (INS) et Macro international Inc, 2012, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples du Niger 2012. Calverton, Maryland, USA : INS et Macro International Inc.

Institut National de la Statistique (INS), « analyse de la mortalité à partir du RGPH-2001 » ;

ONU, la Convention sur la répression de la traite des femmes majeures, adoptée en octobre 1933;

ONU, la Convention relative à l'esclavage, adoptée à Genève en septembre 1926 ;

ONU, la Convention de l'OIT concernant le travail forcé, adopté le 28 juin 1930 ;

ONU, la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, adoptée en avril 1956;

ONU, les quatre Conventions de Genève (1949) sur le droit international humanitaire;

ONU, la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et de l'enregistrement des mariages;

ONU, la Convention sur les droits politiques de la femme, adoptée en mars 1953;

ONU, le Protocole amendant le Convention relative à l'esclavage, adopté en octobre 1953;

ONU, la Convention 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre masculine et la main d'œuvre féminine pour un travail à valeur égale;

ONU, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 décembre 1965;

ONU, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée le 14 décembre 1960;

ONU, la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, adoptée en décembre 1949;

ONU, la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, adoptée en novembre 1973;

ONU, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté le 16 décembre 1966;

ONU, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté le 16

décembre 1966;

ONU, la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, adoptée en décembre 1985 ;

ONU, la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, adoptée le 20 décembre 1984;

ONU, la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en novembre 1989;

ONU, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille;

ONU, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979;

ONU, la Convention 182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants;

ONU, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants;

ONU, la Convention contre la prise d'otage, adoptée en décembre 1979 ;

ONU, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté en juin 2000 ;

ONU, le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté en novembre 2000;

ONU, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif;

ONU, le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;

ONU, la Déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent, adoptée en décembre 1985 ;

ONU, le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

ONU, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;

ONU, le deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques sur la peine de mort;

ONU, le Protocole facultatif et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparités forcées ;

ONU, le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques,

sociaux et culturels.

Rapport d'enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages , 2014-2015 ;

Rapport de l'étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économique et démographiques (ENISED), février 2016 ;

Rapport de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), 2014 ;

Rapport définitif de la deuxième enquête nationale sur les condition de vie des ménages et l'agriculture (ECVMA_2014), août 2016 ;

République du Niger, Ministère de l'enseignement primaire de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique, Rapport national sur le niveau d'atteinte des objectifs de l'EPT au Niger, juillet 2014

République du Niger, Ministère de l'enseignement primaire de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique, statistiques de l'éducation de base et alphabétisation, annuaire 2015-2016, septembre 2016

République du Niger, Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Analyse de la situation des adolescents et des programmes existants au Niger, Décembre 2014

République du Niger, Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (2014-2024) Document de stratégie, juin 2013.

République du Niger, « projections de la population du Niger de 2005 à 2050 ; un appel à l'action », avril 2005.

République du Niger/Ministère des Finances, Institut National de la Statistique, Quatrième (4ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012.